

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

PROJET DE SERVICE 2017/2022

PÔLE JEUNESSE

Septembre 2017

SOMMAIRE

PREAMBULE	6
A. INTRODUCTION	7
B. ELEMENTS GENERAUX	8
1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	8
1.1. Son histoire	8
1.2. Les textes législatifs concernant l'Association	9
1.3. Les services gérés actuellement par l'association	11
1.3.1. LE PÔLE PRECARITE	11
1.3.1.1. L'accueil de jour/Le Service d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement GARD RHODANIEN	11
1.3.1.2. L'Hébergement d'Urgence	11
1.3.1.3. La Pension de Famille	12
1.3.2. LE PÔLE SANTE	12
1.3.2.1. Le Point Ecoute/Santé	12
1.3.2.2. Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogue (CAARUD)	13
1.3.3. LE PÔLE JEUNESSE	14
1.3.3.1. La Prévention Spécialisée	14
1.3.3.2. Les autres actions jeunesse	14
1.4. Objectifs de l'association en matière d'accompagnement de la jeunesse et de la parentalité	15
1.5. Son organisation	16
1.5.1. Son Conseil d'Administration et son bureau	16
1.5.2. Son organigramme	17
1.5.3. Ses effectifs	18
1.6. Ses locaux	18
1.7. Prospectives et perspectives associatives	19
2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ETABLISSEMENT	19
2.1. La finalité du projet d'établissement comme document de référence	19
2.2. Un projet centré sur les besoins des bénéficiaires	19
2.3. Une démarche prospective, stratégique et participative	19
2.4. Un projet articulé avec d'autres partenaires	20
2.5. Une rationalisation de l'organisation interne	20

3.	LA CONDUITE DU PROCESSUS	20
3.1.	La démarche projet	21
3.2.	La méthodologie de travail	22
3.3.	Les conditions d'élaboration du projet d'établissement	24
	3.3.1. Rôle du Conseil d'Administration	24
	3.3.2. Rôle du Comité Technique	24
C. LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU PÔLE JEUNESSE		25
1.	LE POSITIONNEMENT	25
1.1.	L'utilité médico-sociale de l'établissement	25
	1.1.1. Nos principaux atouts	25
	1.1.2. La situation du lieu actuel	25
	1.1.3. Les limites de notre dispositif	25
	1.1.4. Des perspectives à moyen terme	26
1.2.	L'environnement de l'établissement	26
	1.2.1. Le cadre juridico administratif	26
	1.2.2. Son inscription dans l'offre de service et dans son environnement	28
	1.2.3. Son réseau partenarial	32
1.3.	Le cadre institué	33
	1.3.1. L'identité, les références éthiques et méthodologiques	33
	1.3.2. Les textes fondateurs	34
	1.3.3. La place des usagers	36
	1.3.4. Les outils de la loi 2002-2	36
	1.3.5. Les dispositifs de prévention des actes de maltraitance	37
2.	LE PUBLIC ACCUEILLI	37
2.1.	Généralités	37
2.2.	Données statistiques	37
2.3.	Les thématiques des jeunes sur le GARD RHODANIEN	45
3.	LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION	45
3.1.	Le soutien aux jeunes en difficulté dans le parcours scolaire, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école	45
	3.1.1. Les objectifs globaux	45
	3.1.2. Les objectifs opérationnels	45
3.2.	Le soutien aux parents en difficulté dans la prise en charge éducative de leur(s) enfant(s)	46
	3.2.1. Les objectifs globaux	46
	3.2.2. Les objectifs opérationnels	46

3.3.	L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, autonomie, logement, droits sociaux, loisirs et vie sociale	46
3.3.1.	Les objectifs globaux	46
3.3.2.	Les objectifs opérationnels	46
3.4.	La prévention des conduites à risques, qu'il s'agisse plus particulièrement des conduites addictives ou plus globalement, de toute conduite de mise en « danger »	47
3.4.1.	Les objectifs globaux	47
3.4.2.	Les objectifs opérationnels	47
3.5.	Le soutien aux initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement	47
3.5.1.	Les objectifs globaux	47
3.5.2.	Les objectifs opérationnels	47
4.	LE MODE OPERATOIRE DE L'ETABLISSEMENT	48
	PREAMBULE	48
4.1.	La méthodologie d'action	49
4.1.1.	La démarche globale	49
4.1.2.	La présence sociale	49
4.1.3.	L'accompagnement individuel	52
4.1.3.1.	Du jeune	52
4.1.3.2.	Des parents	57
4.1.4.	Les actions collectives	58
4.1.4.1.	L'espace intergénérationnel « La Pépinière »	58
4.1.4.2.	L'atelier Multimédia	59
4.1.4.3.	Les chantiers loisirs	59
4.1.4.4.	Les chantiers associatifs	61
4.1.5.	Les actions en milieu scolaire	61
4.1.6.	L'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus	63
4.1.7.	Les actions dans le cadre partenarial	64
4.1.7.1.	La Commission inter partenariale Jeune	64
4.1.7.2.	Les chantiers éducatifs	65
4.1.7.3.	Les actions du Secteur Ados	66
4.1.8.	La concertation et la participation des bénéficiaires	66
4.1.8.1.	Le questionnaire qualité	66
4.1.8.2.	La boîte à idées	67
4.1.8.3.	Les réunions	67
4.1.9.	La coopération avec les autres structures	67
4.2.	L'organisation	67
4.2.1.	Le cadre de vie, les locaux et les équipements	67
4.2.2.	Les ressources humaines	68
4.2.2.1.	L'organigramme	68
4.2.2.2.	L'effectif	69
4.2.2.3.	Le plan de formation	69

4.2.3.	L'organisation de l'activité	70
4.2.3.1.	Le règlement de fonctionnement	70
4.2.3.2.	La communication	70
4.2.3.3.	Les horaires d'ouverture de l'établissement	70
4.2.3.4.	Les horaires des intervenants extérieurs	71
4.2.3.5.	Les réunions d'équipe	71
4.3.	La gestion des paradoxes	72
4.3.1.	Le secret partagé	72
4.3.2.	Dossier de jeune et anonymat	73
4.3.3.	Anonymat et domiciliation	73
4.3.4.	Sécurité et éducation	73
5.	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL PREVISIONNELS	74
5.1.	L'évaluation des services rendus	74
5.2.	Politique d'investissement et d'entretien du patrimoine	75
5.3.	Les plans d'actions et l'échéancier de réalisation	75
5.3.1.	Prise en charge médico-sociale	76
5.3.2.	Organisationnel	77
5.3.3.	Ressources humaines	77
5.3.4.	Associatif	78
5.3.5.	Architectural	78
D.	TABLE DES SIGLES	79
E.	ANNEXES	
1.	SOCIALES	
1.1	La plaquette de présentation du Pôle Jeunesse	
1.2	Le règlement de fonctionnement de « La Pépinière »	
1.3	La charte des droits et libertés	
1.4	Le document individuel de prise en charge	
1.5	Protocole portant sur la prévention et la lutte contre la maltraitance	
1.6	Questionnaires de satisfaction des usagers	
1.7	La charte du réseau RIPOSTE	
1.8	Arrêté et convention CLSPD	
1.9	Charte du Réseau des Préventions Spécialisées du GARD	
1.10	Problématiques de la jeunesse	
1.11	Outils d'évaluation	
2.	RESSOURCES HUMAINES	
2.1	L'état du personnel présent et à recruter	

- 2.2 Les fiches de postes (Directeur, Chef de Service Educatif, Educateur Spécialisé, Animateur généraliste, Animateur multimédia, Comptable, Secrétaire, Agent logistique).
- 2.3 Les cycles des horaires

3. FICHES ACTION PEDAGOGIQUE

- 3.1 L'espace intergénérationnel « La Pépinière »
- 3.2 L'atelier multimédia
- 3.3 Les chantiers loisirs
- 3.4 Les chantiers associatifs
- 3.5 Le groupe d'expression libre
- 3.6 L'accompagnement des collégiens temporairement exclus
- 3.7 L'intervention dans les dispositifs relais
- 3.8 **Projet partenariat ALSH GARD RHODANIEN et le Service de Prévention Spécialisée de RIPOSTE**

4. FICHES ACTION STRATEGIQUE : AMELIORATION DU SERVICE RENDU

- 4.1 Le travail avec les parents
- 4.2 L'autonomisation de l'activité multimédia
- 4.3 L'atelier théâtre
- 4.4 La participation des usagers
- 4.5 Le livret d'accueil
- 4.6 L'atelier Petits Débrouillards
- 4.7 Mise en place d'un partenariat avec l'EHPAD BONNEFOND dans une démarche de citoyenneté intergénérationnelle
- 4.8 Créer un Manuel d'Organisation Général (MOG)
- 4.9 Création d'indicateurs de performance
- 4.10 Réalisation d'un règlement intérieur de l'association
- 4.11 Réalisation du Document Unique de Délégation
- 4.12 Réalisation d'une grille annuelle d'entretien
- 4.13 Réalisation du projet associatif
- 4.14 Création d'une stratégie de communication
- 4.15 Recherche de nouveaux locaux
- 4.16 Réaliser un audit des fournisseurs

5. PLANS DES LOCAUX

PREAMBULE

L'association est habilitée par arrêté n°2009/DPEEF/009 par le Conseil Départemental du GARD pour gérer un établissement de Prévention Spécialisée.

Face au besoin repéré sur le territoire de Bagnols-sur-Cèze et au moyen alloué au service de Prévention Spécialisée par le Département du GARD, l'Association a engagé en 2016 un développement de ses activités à destination des jeunes 12-25 ans. L'objectif, au-delà de répondre aux problématiques des jeunes en risque de marginalisation prise en charge par le service, était d'élargir notre champ d'action permettant ainsi, par un élargissement du public cible, de mieux repérer et d'accompagner le jeune en difficulté jusqu'alors non touché par le service.

L'association a répondu à des appels d'offre dans le cadre des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD) et de la Politique de Ville.

Ainsi, des actions complémentaires ont été mises en œuvre :

- Les actions en milieu scolaire financées par le FIPD et la ville de Bagnols-sur-Cèze
- Une Espace Intergénérationnel « La Pépinière » dans le quartier des Escanoux (quartier prioritaire de la ville) financé par la DDCS, le Département du GARD et la ville de Bagnols-sur-Cèze. Des financements ponctuels de la Caisse d'Allocation Familiale du GARD sont également sollicités pour des actions spécifiques.
- Des chantiers loisirs financé par la DDCS, le Département du GARD et les villes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont Saint Esprit.

L'association a organisé dès 2015 son action auprès des jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre d'un Pôle Jeunesse tout en préservant les spécificités et les publics cibles des divers habilitations et/ou financements. Globalement, les éducateurs de Prévention Spécialisée s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement individuel et singulier des jeunes et s'appuient par les autres professionnels du Pôle pour mener les actions collectives. Les animateurs mènent les actions collectives, repèrent et orientent les jeunes en difficulté vers le service de Prévention Spécialisée.

Si les financements sont bien distincts et font l'objet d'une comptabilité séparée, il est apparu opportun au regard des objectifs communs des différentes actions, de penser ce projet de service dans le cadre d'une mutualisation des moyens et actions. Ce qui suit, présente donc **le projet de service du Pôle Jeunesse de l'Association.**

A. INTRODUCTION

L'Association RIPOSTE a été habilitée par autorisation délivrée le 21 octobre 2009 à créer un Service de Prévention Spécialisée. **L'article L121-2** du code d'action sociale et des familles indique : "Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

- actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale,
- actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu,
- actions d'animation socio-éducatives,
- actions de prévention de la délinquance."

Généralisé par la **loi n°2002-2** du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le projet d'établissement est un outil de travail devenu familier des professionnels du secteur. Mais si le terme est un usage courant, la réalité est extrêmement contrastée, tant dans l'élaboration que dans la formalisation et l'usage qui en est fait. Ce projet d'établissement s'attache à suivre les recommandations de l'Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM). Il se réfère à l'ensemble des recommandations de l'ANESM et plus particulièrement à :

- La bientraitance
- La réponse aux attentes des usagers en fonction des missions obligatoires des Services de Prévention Spécialisée
- L'ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- La conduite de l'évaluation

Ce projet d'établissement est d'abord une dynamique associative, un document de référence qui se veut évolutif. Il décrit l'organisation à un instant T et les évolutions envisagées à 5 ans.

La première partie : « Eléments généraux » présente dans un premier chapitre l'Association dans son histoire, ses établissements et services, son cadre législatif, son organisation, ses ressources humaines et financières. Il expose les prospectives et perspectives associatives. Un second chapitre veille à énoncer les principes directeurs qui ont accompagné la réalisation du projet d'établissement du SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE RIPOSTE. Un troisième chapitre explicite la conduite du processus mené au sein de l'Association pour accompagner sa réalisation.

La deuxième partie : « Les différentes composantes du projet d'établissement du Pôle Jeunesse », après avoir exposé l'utilité, l'environnement et le cadre institué, s'attache à définir le public accueilli, les prestations mises en œuvre et les modes opératoires utilisés. Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité il expose les perspectives et les axes prévisionnels pour accompagner la réalisation du projet d'établissement du SERVICE RIPOSTE.

B. ELEMENTS GENERAUX

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1.1. Son histoire

L'Association RIPOSTE a œuvré dès sa création en 1995 à participer à la réduction des risques envers les usagers de drogues.

Constituée en réseau, elle est née à l'initiative de médecins généralistes confrontés à un public toxicomane par le biais des prescriptions de traitements de substitution. L'Association a rassemblé divers professionnels du champ du médico-social afin d'être au plus près de la demande des usagers et de pouvoir répondre aux besoins de ceux-ci. Il s'agissait dès lors de pouvoir accueillir les usagers de drogues, sur un lieu non médicalisé, et leur proposer un accompagnement pluridisciplinaire.

Pour cela, RIPOSTE a ouvert un lieu d'accueil, mis du personnel éducatif à disposition et s'est entouré d'un partenariat important en mutualisant les moyens inter-institutionnels. Ceci a eu pour effet de redynamiser chacune de ces institutions envers un public toxicomane, encore décrié dans les années 90, de créer du lien entre les divers professionnels et de favoriser des passerelles jusque-là inexistantes.

Un travail sur les représentations de la toxicomanie a été mené avec l'ensemble des professionnels, en lien avec ce public, afin d'en faciliter l'intégration dans le système de soins.

Ce lieu était alors marqué, d'une part, comme lieu d'écoute pouvant accompagner vers les soins et d'autre part, comme lieu d'accès à la réduction des risques pour les usagers de drogues. En 1998, de nombreux toxicomanes souffraient encore de maladies infectieuses qui faisaient des ravages par l'absence de traitements et par l'insuffisance des actions de prévention. Les virus du VIH, mais aussi des hépatites B et C s'étaient propagés parmi ce public du fait des échanges de matériel d'injection et de sniff, ainsi que par les rapports sexuels non protégés.

Envers les usagers de substances psycho-actives, il s'agissait dès lors, si on avait l'ambition de les accompagner vers des soins, de leur permettre d'y accéder et dans le même temps, de les prémunir de leurs pratiques à risques. Notre projet initial était de prendre soin des usagers de drogues et, si possible, de permettre des soins, partant du postulat qu'en prenant soin des personnes accueillies, elles pourraient peut-être, soigner leur rapport au monde.

Du fait de la taille relativement restreinte de notre bassin de vie, et de l'incidence tout aussi marquée que dans des bassins urbains plus importants aux problématiques liées à l'usage de drogue ou d'alcool, notre association s'est naturellement tournée vers un accueil mixte, pouvant englober les poly-toxicomanies.

A l'heure où se posait la question des possibilités d'associer sur un même lieu ces différents publics, nous y avons répondu. Nous pensons avoir par là même, prouvé l'importance de l'accueil et de l'accompagnement. Nous sommes intimement persuadés que tout doit commencer

par l'accueil, le prendre soin et la limitation des risques. La suite, l'accompagnement vers les soins, viendra. A nous de nous doter des compétences nécessaires à l'accompagnement spécifique ou à orienter, le moment venu, vers les lieux de soin les plus adaptés.

Depuis 2007, avec la création de l'accueil polyvalent et des appartements de transition, l'Association a permis l'accès à un public plus large, suite au constat que les personnes en situation de grande exclusion sont souvent consommatrices de nombreux produits.

Se croisaient donc, sur le lieu d'accueil, des personnes ayant des problèmes d'addiction, ainsi que des personnes en grande précarité, elles-mêmes, le plus souvent en difficulté avec des consommations importantes d'alcool ou de drogues ou même souvent des deux.

Il s'agissait donc, pour une partie de notre activité, d'un accueil de type bas seuil, propice de fait aux actions de réduction des risques.

En 2009, création de la Prévention Spécialisée et de la Pension de Famille.

En 2013, l'association a obtenu l'habilitation CAARUD. Cette habilitation nécessite une réorientation de l'action permettant de répondre aux missions du CAARUD et de maintenir un accueil polyvalent pour les personnes en précarité mais n'entrant pas dans les publics spécifiques à ce nouvel établissement. Fin 2015, le CAARUD a étendu son action sur le GARD RHODANIEN et est devenu CAARUD Mobile.

L'Association a été habilitée le 8 septembre 2015 comme Accueil de Jour et Service d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement (SAOA) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

En fin 2016, l'Association a mis en œuvre un dispositif d'Hébergement d'Urgence des femmes victimes de violence intrafamiliale.

En 2017, l'Association a été habilitée pour gérer un dispositif d'Intermédiation Locative sur le territoire du GARD RHODANIEN.

1.2. Les textes législatifs concernant l'Association

L'Association du fait de sa triple activité est soumise :

➤ Pour la précarité

- **Loi n°98-657** du 29 juillet 1998 d'orientation, relative à la lutte contre les exclusions
- **Loi 2002-2** du 2 janvier 2002
- **Loi n° 2007-290** du 5 mars 2007 instituant le Droit Au Logement Opposable
- **Article L 312-11-1-1** du code de l'action sociale et des familles
- Circulaire du 19 mars 2007 portant sur les conditions de prise en charge des personnes hébergées en foyer d'Hébergement d'Urgence.
- **Circulaire DGAS/SDA N° 2002-595** du 10 décembre 2002 relative aux Maison Relais
- Référentiel d'Accueil – Hébergement- Insertion (AHI)
- Le PDAHI et Le PDALPD

➤ Pour le CAARUD

C'est la loi du 9 août 2004 (**art L.3121-5**) qui inscrit la réduction des risques au code de la santé publique. Cette loi permet une reconnaissance législative de la réduction des risques, mise en œuvre, jusque-là, par voie de circulaire. Cette loi vise à définir l'objet de la réduction des risques et à affirmer la responsabilité de l'Etat dans ce domaine.

Les établissements publics de santé (**L.6143-2**) et les établissements privés PSPH (**L.715-6**) sont tenus d'élaborer un projet d'établissement.

C'est la loi du 9 août 2004 (**art L.3121-5**) qui inscrit la réduction des risques au code de la santé publique. Cette loi permet une reconnaissance législative de la réduction des risques, mise en œuvre, jusque là, par voie de circulaire. Cette loi vise à définir l'objet de la réduction des risques et à affirmer la responsabilité de l'Etat dans ce domaine.

Cette même loi a également permis la création des Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD). En tant qu'établissement médico-social, les CAARUD disposent désormais d'un financement pérenne et d'un statut clairement défini.

Code de santé publique

- **Art. L.3121-5** (loi du 9 août 2004)
- **Art. R.3121-33-1 (Décret n° 2005-1606** du 19 décembre 2005) : précise les missions des CAARUD

Code de l'action sociale et des familles

- **Art. L.312-1**, 9° : inscrit les CAARUD dans la catégorie des établissements médico-sociaux (encadrés notamment par **la loi n° 2002-2** du 2 janvier 2002)
- **Art. L.313-1** : définit la procédure d'autorisation des CAARUD
- **Art. L.314-3-3** et **R.314-105** : précise les modalités de financement des CAARUD par l'assurance maladie

➤ Pour la Prévention Spécialisée

L'action de la Prévention Spécialisée sur un territoire donné est relative à des références législatives.

Au plan juridique la Prévention Spécialisée trouve son origine dans **l'ordonnance du 23 décembre 1958** et du **décret du 7 janvier 1959** partageant les compétences en matière de Protection de l'Enfance entre le judiciaire et l'administratif.

L'Arrêté du 14 mai 63, crée un Conseil National des Clubs et Equipes de Prévention. Ces organismes construits et animés par des bénévoles, militants des mouvements d'éducation populaire, professionnels de « jeunes inadaptés », vont acquérir une reconnaissance officielle.

L'Arrêté du 4 juillet 72 consacre l'activité et les modalités d'existence des Clubs et Equipes de Prévention.

Les lois de décentralisation et notamment celle du **6 janvier 1986** installeront la Prévention Spécialisée dans les compétences des Conseils Généraux au même titre que l'Aide Sociale à l'Enfance (**Code de la Famille et de l'Aide Sociale titre II art.40 et 45**). **La loi N° 2007-297 du 5 Mars 2007** réformant la protection de l'enfance.

La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, issue d'une proposition de loi déposée au Sénat le 12 septembre 2014. La loi comporte trois titres qui posent les grandes thématiques et enjeux de cette réforme de la protection de l'enfance : améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance, sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance, et adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

Si une grande partie du corps du texte consiste davantage en un renforcement ou une réaffirmation des principes posés par le législateur en 2007, il faut surtout retenir son article 1er qui apporte une nouvelle définition du sens donné à la protection de l'enfance et ne saurait passer inaperçu. Revenant sur une approche considérée comme « familialiste » voire « parentaliste » de **l'article L 112-3** du Code de l'action sociale et des familles (CASF), l'article 1^{er} place l'enfant au centre de l'intervention (le désignant clairement comme sujet de cette intervention).

Le cadre juridique de la Prévention Spécialisée est développé dans la partie « **Les différentes composantes du projet d'établissement** » – chapitre 1.2.1.

1.3. Les services gérés actuellement par l'association

1.3.1. LE PÔLE SOCIAL

1.3.1.1. L'accueil de jour / Le Service d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement du GARD RHODANIEN

L'accueil de jour est d'abord un espace permettant d'accueillir en accès libre pendant les heures d'ouverture toute personne en grande difficulté sociale qui le souhaite.

Aucun autre critère d'admission n'est exigé, si ce n'est l'absence de comportement violent, incompatible avec la vie en collectivité. Il s'adresse à toutes personnes majeures et de façon anonyme.

Autour d'un café, les personnes accueillies peuvent :

- bénéficier d'une collation,
- échanger entre elles et avec des travailleurs sociaux,
- prendre une douche,
- laver et sécher leur linge,
- entreposer des affaires,
- avoir accès aux médias (journaux, internet...).

La prestation du SAOA se décline en cinq phases :

- L'accueil, l'écoute
- L'entretien d'évaluation
- L'orientation
- L'accompagnement
- La domiciliation

Dans le cadre d'une convention, l'Association RIPOSTE, effectue l'évaluation, l'orientation et l'accompagnement des personnes hébergés au Far st Vincent de Pont Saint Esprit.

1.3.1.2. L'Hébergement d'Urgence

Le Centre d'Hébergement d'Urgence répond dans l'immédiateté et de manière inconditionnelle à un besoin de mise à l'abri, que celui-ci résulte d'une demande spontanée ou d'une orientation. Le service dispose de 17 places dont 5 places pour les femmes victimes de violences intra-familiales.

L'hébergement répond à plusieurs types de besoins, avec des prises en charge adaptées :

- Il permet à des personnes en difficulté sociale de bénéficier d'un temps de pause dans leur parcours de vie, dans un environnement « sécurisant » et « aidant ». Il répond aux besoins urgents de la personne (dormir, se laver, se changer, se nourrir...).
- C'est un lieu de stabilisation et d'orientation, permettant pour les personnes qui le souhaitent de bénéficier d'un accompagnement social adapté et d'initier un parcours vers l'autonomie sociale et l'insertion.
- Il peut servir de dépannage ponctuel avant l'entrée dans un autre dispositif d'hébergement, de soins ou de logement.

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence s'adresse à toute personne ne disposant pas à un moment donné d'un toit et en situation de fragilité et de grande précarité. L'accueil est inconditionnel. L'établissement est ouvert aux isolés, hommes ou femmes et aux couples. L'accueil des animaux de compagnie (hors NAC) peut être autorisé.

1.3.1.3. La Pension de Famille

Les Pensions de Famille s'inscrivent dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. C'est un petit collectif qui est composé d'un maximum de 25 logements avec des espaces de vie commune visant à rompre l'isolement et ainsi faciliter l'accès ou le maintien dans le logement. Elles intègrent la présence quotidienne d'un maître de maison.

La mission principale est de faciliter l'accès et le maintien dans un logement autonome et de favoriser l'intégration sociale en proposant :

- Une mise à disposition d'un logement
- Un cadre sécurisant et convivial
- Une présence quotidienne d'une équipe de professionnels
- Un projet social adapté aux personnes en grande exclusion

1.3.2. LE PÔLE SANTE

1.3.2.1. Le Point Ecoute/Santé

OBJECTIF GENERAUX

- Faciliter l'accès à la santé des plus démunis, personnes sans résidence stable, bénéficiaires des minima sociaux dont les allocataires du RSA, des habitants des quartiers prioritaires.
- Améliorer l'accès à la santé des ménages en proposant, dans les réseaux de santé GARD RODHANIEN, un dispositif d'accompagnement des populations en situation de précarité visant à développer chez les personnes précaires leurs moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.
- Identifier les freins dans l'accès à la santé en lien avec le FIDDAS et mettre en œuvre des accompagnements spécifiques et opérationnels pour faciliter une insertion professionnelle.
- Identifier et orienter pour lutter contre l'aggravation des pathologies psychiatriques et/ou psychologiques liées à la grande exclusion.
- Promouvoir la santé mentale au sens de l'OMS.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Animer un réseau médecine de ville/institution

- Piloter des synthèses pluridisciplinaires et multi-partenariales afin de faciliter l'accès aux soins.
- Renforcer la coordination des acteurs intervenant auprès de ces publics.
- Participer au réseau d'accompagnement des femmes victimes de violence intrafamiliales piloté par l'Agglomération GARD RHODANIEN.

Proposer un accompagnement social spécifique pour les personnes bénéficiant des minima sociaux dont les allocataires du RSA :

- Aider à la reprise de lien avec les institutions.
- Aider à la construction d'un projet de vie réaliste.
- Accompagner les publics vers des comportements favorables à la santé et à la protection de l'environnement en s'appuyant sur les ressources locales.
- Travailler sur le développement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie pour une meilleure estime de soi et le respect des autres.
- Accompagner vers les structures de santé (PFIDASS, ANPAA, CMP, HOPITAL...).

Proposer un soutien thérapeutique :

- Aider la verbalisation de la souffrance psychique.
- Travailler sur le développement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie pour une meilleure estime de soi et le respect des autres.
- Aider à trouver une prise en charge de soins médicaux et psychologiques dans un autre cadre.

1.3.2.2. Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogue (CAARUD)

Les Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des usagers de drogues.

Contrairement aux établissements de soins traditionnels, les CAARUD accueillent les usagers de drogues avec un minimum de conditions : respect de l'équipe et des autres usagers et interdiction de consommation sur place. L'abstinence, le projet de sevrage, la sobriété ou d'autres considérations ne sont pas exigées (principe de l'accueil inconditionnel). C'est la raison pour laquelle les CAARUD sont parfois considérés comme des structures à "bas-seuil d'exigence", par opposition à des structures comme les CSAPA, considérées à plus "haut seuil d'exigence".

Les missions des CAARUD sont détaillées dans le **décret n°2005-1606** du 19 décembre 2005 :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins qui comprend :
 - L'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité, proposés de préférence sur place ;
 - L'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun ;
 - L'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers ;
- Le développement d'actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans le quartier et de prévenir les nuisances liées à l'usage de drogues ;
- La participation au dispositif de veille en matière de drogues et de toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

1.3.1 LE PÔLE JEUNESSE

1.3.3.1. La Prévention Spécialisée

Deux éducateurs encadrés par un chef de service effectuent un travail de médiation et de veille sociale. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un travail de rue avec une ritualisation des parcours en s'appuyant sur une dynamique des jeunes et des partenaires afin d'être les vecteurs de l'accès aux dispositifs de droit commun (loisirs, culture, sport, santé, insertion...).

L'article L121-2 du code d'action sociale et des familles indique : "Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

- Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ;
- Actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;
- Actions d'animation socio-éducatives ;
- Actions de prévention de la délinquance.

Les missions des deux éducateurs spécialisés du SPS de RIPOSTE s'exercent sur la ville de Bagnols-sur-Cèze pour :

- Assurer une présence sociale sur les différents quartiers de la ville et dans les collèges et lycées.
- Créer un maillage partenarial, travailler avec l'ensemble des partenaires du territoire pour faciliter et renforcer la cohérence sociale.
- Proposer un accompagnement singulier aux jeunes de 12 à 25 ans pour trouver des solutions à leurs problèmes et contribuer à prévenir des risques de marginalisation.

1.3.3.2. Les autres actions jeunesse

L'Association a mis en œuvre des actions :

- En milieu scolaire
- Un espace Intergénérationnel « La Pépinière »
- Des chantiers à destination des Jeunes

Ces actions sont complémentaires à l'action de la Prévention Spécialisée et vise à soutenir celle-ci dans l'accompagnement des jeunes et du travail sur la parentalité.

1.4. Objectifs de l'Association en matière d'accompagnement de la jeunesse

L'association, à l'origine orientée sur le soutien aux personnes souffrant de toxicomanie, a diversifié ses activités dans le domaine des personnes en précarité de logement et dans celui de l'accompagnement des jeunes en risque de marginalisation. En 2009, le Service de Prévention Spécialisée a été créé et depuis des actions périphériques sont mises en œuvre pour accompagner les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents. Ce projet de service expose les problématiques générales des jeunes et plus spécifiquement sur le territoire du GARD RHODANIEN, territoire d'intervention de l'Association.

Le territoire reste pauvre en dispositif permettant de prendre en charge les jeunes avec les problématiques identifiées. L'Association poursuivra son action adaptation de l'offre aux besoins. L'Association participera, dans son objectif de travail en réseau, à mieux répondre aux difficultés de la jeunesse. Elle se veut à la fois le fer de lance de la politique générale en faveur des jeunes en voie de marginalisation sur le territoire, mais également être un partenaire des services publics et des associations qui œuvrent pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Dans cette dynamique, l'Association portera la parole et les besoins des jeunes auprès des pouvoirs publics. Elle œuvrera en fonction de son projet associatif, ses savoirs, ses savoirs faire et être, à l'amélioration des situations sociales complexes des jeunes accompagnés.

Ainsi, elle s'engagera soit en tant qu'opérateur ou partenariat dans les dispositifs innovants qui devront répondre à des carences identifiées sur le territoire dans les domaines :

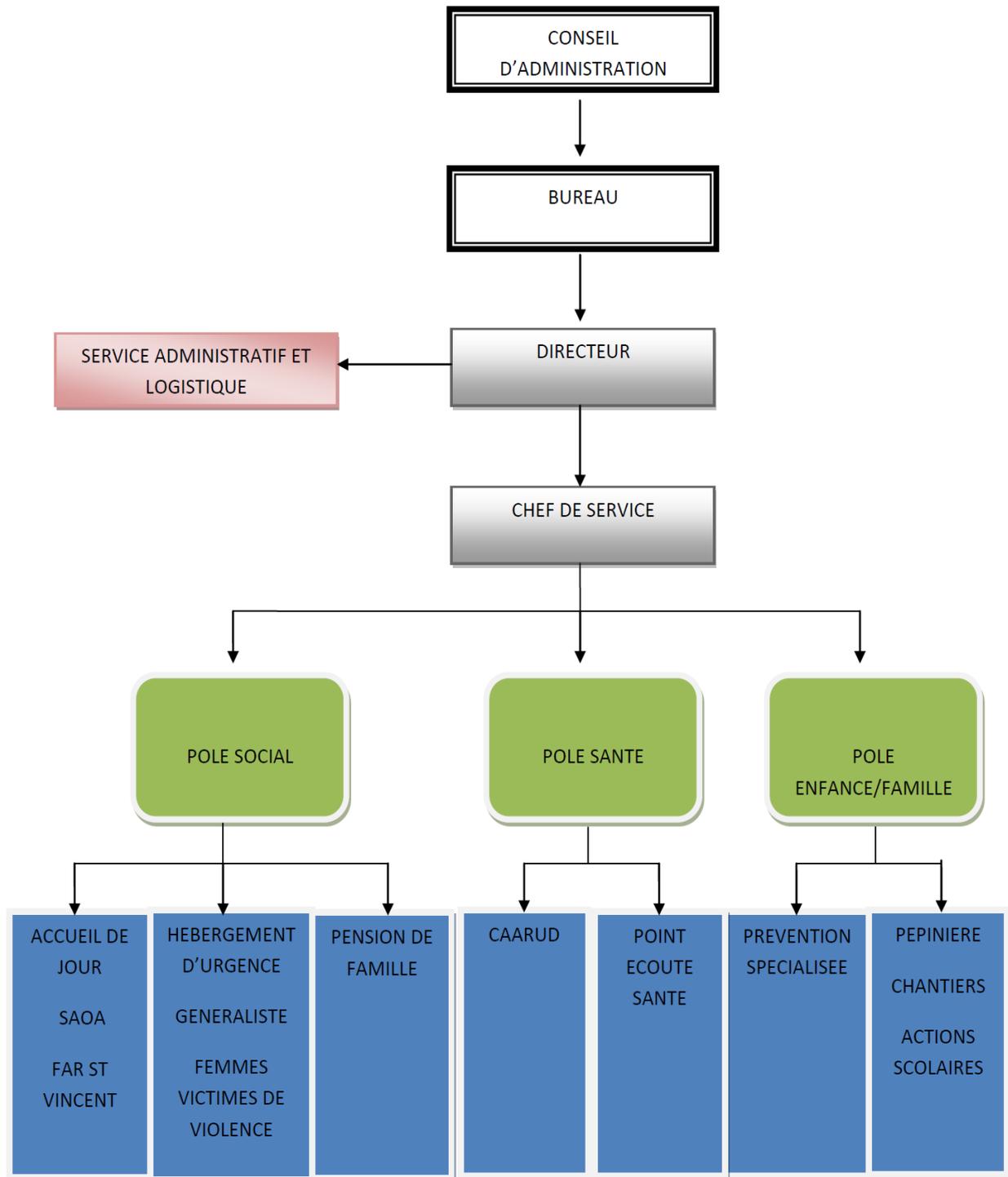
- De la scolarité et l'insertion professionnelle
- Du logement (CHRS « Jeune », Foyer de Jeunes travailleurs, Résidence Sociale « Jeune »...)
- De la santé (Consultation pour les Jeunes Consommateurs, bilan de santé...)
- De la mobilité, permettant une intégration sociale et professionnelle...

1.5. Son organisation

1.5.1. Son Conseil d'Administration et son bureau

<i>MANDAT</i>	<i>NOM</i>	<i>PRÉNOM</i>	<i>PROFESSION</i>
<i>PRÉSIDENT</i>	Dr. PAGÈS	Dominique	<i>Médecin généraliste</i>
<i>VICE PRÉSIDENT</i>	Dr. GABBAI	Bernard	<i>Médecin généraliste</i>
<i>SECRÉTAIRE</i>	Mme DURST	Catherine	<i>Somatothérapeute</i>
<i>TRESORIER</i>	Mme LEGRAND	Christine	<i>Conseillère conjugale</i>
<i>ADMINISTRATEUR</i>	Mme BENHAMZA	Chérifa	<i>Comptable</i>
<i>ADMINISTRATEUR</i>	Mme NICOLE	Sylvie	<i>Conseillère Départementale</i>
<i>ADMINISTRATEUR</i>	Dr. EVEN	Philippe	<i>Gastro-entérologue</i>
<i>ADMINISTRATEUR</i>	M. TUFFERY	Bruno	<i>Maire de Vénéjan Elu à L'Agglomération GARD RHODANIEN</i>
<i>ADMINISTRATEUR</i>	M. SAUTEL	Gérard	<i>Retraité (ancien Directeur de Centre Hospitalier)</i>

1.5.2. Son organigramme



1.5.3. Ses effectifs

L'association au 31 décembre 2016 emploie 26 salariés représentant 20,63 ETP. L'effectif est composé :

- D'un service administratif (direction, secrétariat, comptabilité et logistique)
- De 3 équipes médico-sociales organisées en Pôle (Précarité, Santé, Enfance/Famille) sous la responsabilité d'une chef de service éducatif et composée de :
 - Travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs)
 - Infirmière diplômée d'Etat,
 - Agent d'accueil/Moniteur adjoint d'activité
 - Secrétaire
 - Service civique
 - Maître de maison

1.6. Ses locaux

L'association est locataire de ses locaux qui se composent :

- Une maison au centre de Bagnols-sur-Cèze qui accueille l'Accueil de jour/SAOA, le CAARUD et la Prévention Spécialisée
- Un local dans le quartier des « Escanaux » sur Bagnols-sur-Cèze pour le pôle jeunesse
- Une maison sur Bagnols-sur-Cèze pour la Pension de Famille
- De 8 appartements pour l'Hébergement d'Urgence
- Un local pour les services administratifs

Liste des locaux

TYPE LOCAL	ACTIVITE	ADRESSE
Local administratif	- Service administratif	43 Avenue Léon-Blum 30200 Bagnols-sur-Cèze
Local activité	- CAARUD - Précarité - P. S	2 rue Juiverie 30200 Bagnols-sur-Cèze
Maison	- Pension de Famille 12 chambres	17 rue du Languedoc 30200 Bagnols-sur-Cèze
Local P.S.	- Prévention Spécialisée	4 allée des Thuyas 30200 Bagnols-sur-Cèze
8 Appartements pour l'Hébergement d'Urgence	- Hébergement	Communes : Bagnols-sur-Cèze, Pont Saint Esprit, Laudun

1.7. Prospectives et perspectives associatives

Les axes de développement associatif se situent autour :

- Du soutien proposé aux jeunes en difficultés sociales et à leurs parents ;
- De la réduction des risques et l'accueil des usagers de drogues tant en terme d'actions que de zone géographique (GARD RHODANIEN) ;
- De l'accueil et l'hébergement des personnes en difficulté sociale ;
- Du logement des personnes défavorisées (Extension Pension de Famille).

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

2.1. La finalité du projet d'établissement comme document de référence

Le projet d'établissement est d'abord une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en œuvre qui stimule les équipes. Produit et diffusé, c'est un document de référence pour les équipes et l'ensemble des destinataires. C'est un document évolutif, car suivi et révisé régulièrement.

Il est abordé dans ses trois dimensions

- descriptive (il décrit ce qui existe),
- projective (il envisage les évolutions souhaitables mais dans une approche réaliste),
- stratégique (il détermine le travail à effectuer pour aboutir aux évolutions en précisant les moyens et les étapes).

Il se fixe les objectifs à 5 ans.

2.2. Un projet centré sur les besoins des bénéficiaires

Une prise en charge globale du bénéficiaire (santé, psychique, sociale) est à privilégier en priorité. L'organisation de l'accompagnement doit lui apporter une satisfaction optimale et assurer une continuité de la prise en charge en amont et en aval.

La prise en compte des objectifs du Schéma départemental de la petite enfance, de l'enfance et de la famille et des priorités nationales et régionales permet aussi de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

2.3. Une démarche prospective, stratégique et participative

La démarche de projet d'établissement repose sur une réflexion prospective qui s'attache à analyser sa situation actuelle et les évolutions futures de son environnement.

A partir de ce diagnostic, le projet s'appuie sur une vision stratégique : il nécessite la formulation de choix sur les options externes (positionnement, activités, discipline...) et internes (organisation, compétences, locaux, équipements...) de façon à déboucher sur des plans d'action.

Cette démarche, se voulant globale mais déclinée en actions identifiables pour chacun, implique la participation de tous les acteurs (soignant, administratif, technique...), chacun pouvant alors être en mesure de reconnaître sa contribution à la stratégie d'ensemble de l'établissement.

2.4. Un projet articulé avec d'autres partenaires

Le projet d'établissement doit être l'occasion de s'inscrire en complémentarité avec les établissements de santé de la zone sanitaire. Dans un souci de rationalité et d'efficacité, le développement de coopérations doit être recherché avec l'ensemble des partenaires : établissements de santé, professionnels de santé libéraux, établissements médico-sociaux, services sociaux, associations caritatives...

Dans le cadre d'une prise en charge globale, des partenariats doivent être mis en œuvre dans tous les domaines de l'inclusion sociale (accès aux droits, santé, logement, emploi, vie sociale...).

2.5. Une rationalisation de l'organisation interne

Le projet d'établissement doit aussi tenir compte avec réalisme des compétences, emplois et ressources dont il dispose pour mettre en œuvre ses objectifs.

3. LA CONDUITE DU PROCESSUS

3.1. La démarche projet

Les principales étapes du processus d'élaboration d'un projet d'établissement s'inspirent de celles d'une démarche stratégique et sont résumées ci-dessous :

Schéma ci-dessous

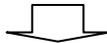


LA DEMARCHE PROJET

Etape 1 : Définition de la méthodologie de travail

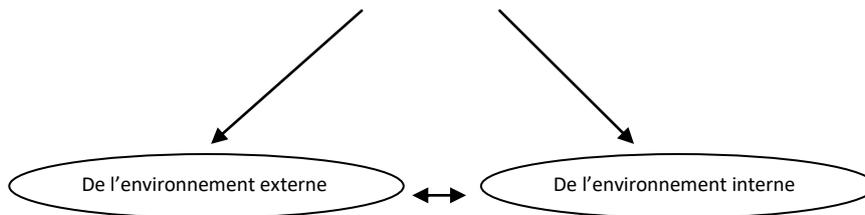
Présentation du dispositif d'ensemble

Plan de communication interne



Etape 2 : Diagnostic

Analyse rétrospective, actuelle et prospective



Points forts et points faibles de l'établissement



Etape 3 : Formulations stratégiques

Grandes orientations de politique général du projet d'établissement

Arbitrage et choix d'un scénario



Etape 4 : Finalisation du projet

Préparations des plans d'action

Finalisation des différents volets

Projet de soins

Projet social

Projet du système d'information

Projet de gestion



Etape 5 : Mise en œuvre et évaluation

Méthodologie de suivi de projet

Indicateurs d'évaluation

3.2. La méthodologie de travail

Identification des pilotes au sein de l'Association RIPOSTE :

Président:	Dominique PAGES
Secrétaire :	Catherine DURST
Directeur de l'établissement :	Yvan ROZEC

Comité Technique :

Cadre Educatif :	Marie Ange SALARINO
Educatif :	Antoine PASSERAT, Laurène MOULY
Animateur :	Jean Luc VARENNES, Mohamed ZOUAOU

Le Service de Prévention a été habilité au 1^{er} novembre 2009. A ce jour, le service ne dispose pas de projet de service en conformité avec la **loi 2002.2**.

Jusqu'en 2014, l'Association RIPOSTE était directement gérée par le Conseil d'Administration. En 2014, l'Association a recruté un directeur, exigence de l'ARS pour autoriser celle-ci à créer un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD).

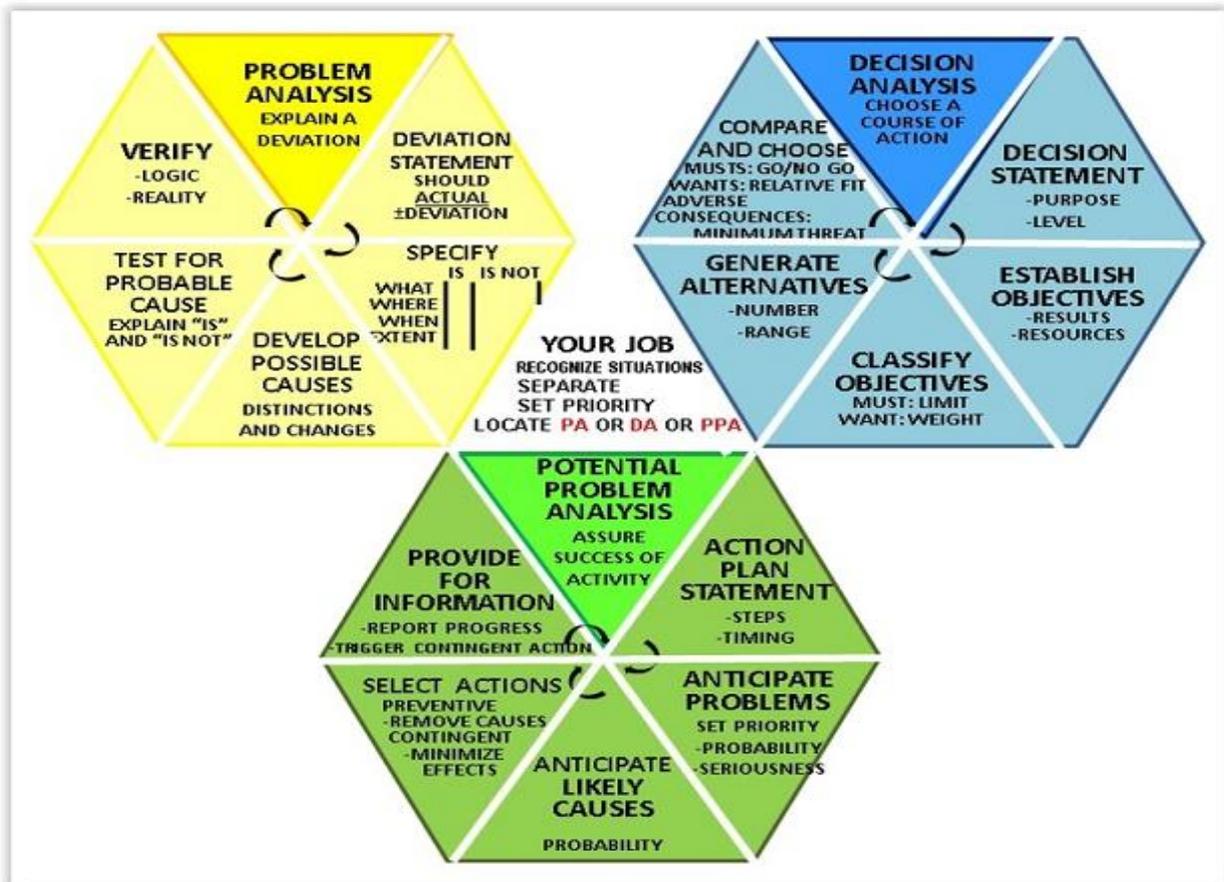
Le Service de Prévention Spécialisée n'avait, depuis sa création, pu s'inscrire sur le territoire et définir des actions efficaces pour le public cible.

Depuis 2014, le service a engagé un travail en trois étapes pour aboutir à la formalisation du projet de service. Durant tout le processus nous avons tenté de répondre aux questions suivantes :

- Qu'est ce que nous faisons, que pourrions-nous faire ?
- Pourquoi nous le faisons ?
- Comment nous le faisons, comment pourrions-nous le faire ?

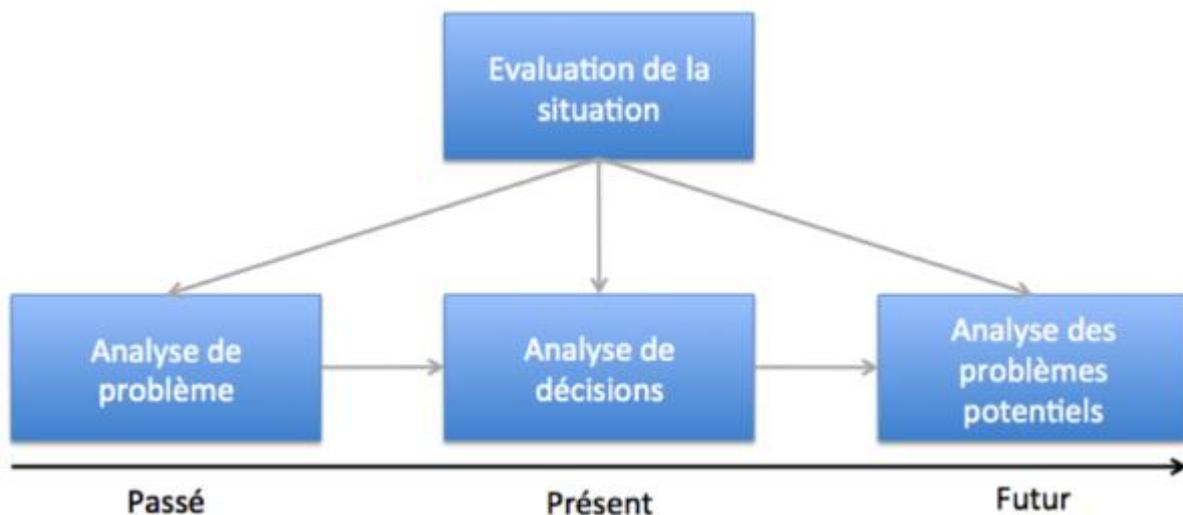
1ère étape : Analyse de l'action, adaptation de l'existant et expérimentation d'actions nouvelles

Notre démarche s'inspire de la méthode Kepner Tregoe ci-dessous :



La particularité de la méthode Kepner Tregoe est qu'elle met en avant le processus logique de pensée à suivre et remet les outils à leur place. Ainsi, chacune des méthodes proposées repose sur une logique **Faits, Hypothèses, Confrontation, Action**.

En fonction du type de préoccupation, on utilisera l'une des 3 méthodes suivantes :



D'une manière empirique, depuis 2014, le service a repositionné son action sur le territoire et dans une démarche partenariale. De nombreux projets ont été mis en œuvre, de nouvelles approches partenariales ont été testées et de nouvelles méthodologies d'accompagnement expérimentées. Nous avons été à l'écoute des partenaires pour revoir nos interventions.

Nous avons adapté nos interventions en tenant comptes des éléments suivants :

- Besoin du public
- Réponse mise en œuvre en interne
- Réponse mise en œuvre par les partenaires sur le territoire

2ème étape : Formalisation des actions et développement de notre champ d'intervention

- Réflexion sur les problématiques de la jeunesse du GARD RHODANIEN avec ses spécificités
- Mise en Œuvre de Fiches "Action" (Chantier loisirs, Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus...)
- Intervention dans les actions de nos partenaires (CLSPD, Centre Ados, CIPJ...)

3ème étape : Formalisation du projet de service

Dans le cadre de réunions d'équipe, nous avons validé les étapes de l'écriture du projet de service :

- Réunion de validation de la démarche
- Etat des lieux des éléments formalisés ou à formaliser avec répartition collective du travail
- Mise sur un document commun des divers écrits avec validation du plan de celui-ci
- Lecture, amendement et validation de la première version du projet de service
- Validation du projet de service par l'équipe
- Validation du projet de service par le Conseil d'Administration

3.3. Les conditions d'élaboration du projet d'établissement

3.3.1. Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de l'établissement et délibère sur le projet d'établissement. Il définit le projet associatif sur lequel s'appuie l'équipe technique pour le décliner au niveau du projet d'établissement et ainsi définir les modes de prise en charge au quotidien.

3.3.2. Rôle du Comité Technique

Le Comité Technique d'établissement est obligatoirement consulté sur le projet d'établissement. Il est composé :

- De deux représentants du Conseil d'Administration
- Du directeur,
- Du chef de service
- D'un représentant de chaque service de l'établissement.

Au comité technique peut s'adjoindre l'avis d'un expert.

C. LES DIFFERENTES COMPOSANTES DU PROJET D'ETABLISSEMENT DU PÔLE JEUNESSE

1. LE POSITIONNEMENT

1.1. L'utilité médico-sociale de l'établissement

1.1.1. Nos principaux atouts

L'Association est implantée dans la ville depuis plus de 20 ans et dispose :

- D'un appui sur un réseau social et médico-social bien établi.
- D'une expérience acquise et reconnue auprès des personnes en difficultés ;
- D'un dispositif associatif pouvant proposer des accompagnements allant de la rue au logement, d'accompagner l'accès à la santé et plus spécifiquement de prendre en compte la problématique des addictions chez les jeunes.

L'Association s'inscrit dans un réseau permettant des synergies inter partenariales propices à une prise en charge globale des jeunes. Ce réseau s'inscrit dans les domaines allant du social à l'emploi en passant par la santé. Ces actions concernent tant les adultes que les enfants et facilitent le travail familial. Elles permettent d'accompagner le jeune dans tous les axes de son insertion sociale, sanitaire et professionnelle (aide administrative, accès aux droits, aide à la scolarisation et à l'insertion professionnelle, prévention de la délinquance, accès au logement, accompagnement dans la santé...).

Le service noue un travail partenarial de proximité avec les services du Conseil Départemental (assistance sociale de secteur, Aide Sociale à l'Enfance...), le CLSPD, la Justice (PJJ, SPIP...), la Mission Locale, les établissements scolaires et le PRE de la ville de Bagnols-sur-Cèze...

1.1.2. La situation du lieu actuel

L'association dispose de deux locaux :

- Un local en plein cœur du quartier des Escanaux, quartier prioritaire de la ville de Bagnols-sur-Cèze.
- Un local dans le centre ancien dont le déménagement sera nécessaire car la taille et l'implantation ne sont plus adaptées à l'activité. Cependant, étant en centre ville, l'accès est discret et non stigmatisant.

1.1.3. Les limites de notre dispositif

Le Service de Prévention Spécialisée n'est habilité à intervenir que sur Bagnols-sur-Cèze avec des lycéens provenant des diverses communes du GARD RHODANIEN.

En outre, l'équipe de Prévention Spécialisée est au nombre de 2 éducateurs spécialisés à laquelle s'ajoute un apprenti. Au regard de l'activité et des actions, l'effectif est plus que limité. Le partenariat et la mise en place d'actions multi-institutionnelles permettent d'atténuer ce manque d'effectif.

L'Association a mis en œuvre des actions plus généralistes auprès des jeunes dans le cadre de financements complémentaires (Commune, FIPD, Contrat de Ville, CAF du GARD...) qui s'intègrent dans l'Espace Intergénérationnel « La Pépinière » (chantiers, ateliers...).

Nous notons sur le territoire des manques importants en termes :

- De logement spécifique : Foyer éducatif saturé, centre d'hébergement et de réinsertion sociale et de logements jeunes (FJT, Résidence Sociale...) inexistant ;
- D'accès à la santé : Pas de Consultation Jeune Consommateur, CMP saturé...
- D'emploi : Les zones d'emploi sont éloignées et peu accessibles du fait de l'enclavement du territoire ;
- D'accessibilité du territoire par les transports en commun ;
- De Centres sociaux et plus spécifiquement celui des Escanaux qui touchent essentiellement les parents avec des enfants en bas âge. L'ALSH de Bagnols-sur-Cèze n'ouvre que pendant les vacances scolaires et les mercredis ainsi qu'un samedi sur deux.

Ces états de fait complexifient le travail de soutien que doivent apporter les éducateurs spécialisés.

1.1.4. Des perspectives à court terme

Le GARD RHODANIEN est un territoire rural avec ses propres problématiques. La réduction des dépenses publiques oblige l'association à rester sur des perspectives très modestes qui consistent à conserver les dispositifs existants tout en œuvrant avec les partenaires pour la création des dispositifs faisant défaut sur le territoire.

L'objectif du service est de toujours rester dans une dynamique d'adaptation besoins/offres pour tenter de pallier, dans l'intérêt des jeunes, à ces manques.

1.1. L'environnement de l'établissement

1.2.1. Le cadre juridico administratif

Depuis 1972, plusieurs textes ont modelé la Prévention Spécialisée d'aujourd'hui.

- **1972, les textes fondateurs**

Les actions de Prévention Spécialisée sont définies par l'**arrêté interministériel du 4 juillet 1972** et ses textes d'application. Ces documents inscrivent explicitement la Prévention Spécialisée comme l'une des missions de protection de la jeunesse.

La circulaire du 17/10/1972 précise : « La prévention réalisée par les clubs et équipes est une action spécialisée, qui se différencie de la prévention naturelle réalisée par les mouvements de jeunesse, les associations sportives, les patronages, les maisons de jeunes et de la culture, etc. dont le champ d'attraction est dans le même secteur sociogéographique, et avec lesquels les clubs et équipes doivent travailler en étroite liaison. Elle se différencie également de l'action éducative en milieu ouvert, à laquelle il est recouru dans le cadre de la protection de l'enfance en danger et qui est plus individuelle. »

- **1986, la décentralisation**

Depuis la mise en place des lois relatives à la décentralisation, et notamment de la **loi du 6 janvier 1986**, le Département a la responsabilité des missions de protection de l'enfance dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

- **2002, loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale**

L'**ordonnance du 1^{er} décembre 2005** intègre la Prévention Spécialisée à la **loi 2002-2**. Les structures de Prévention Spécialisée sont désormais assimilées à des établissements sociaux et soumis notamment au système de tarification concernant leur gestion (mais toujours en dotation globale), ainsi qu'à l'évaluation interne et externe.

La **loi du 2 janvier 2002** s'applique donc à la Prévention Spécialisée, excepté quatre modalités d'exercice du droit des usagers (se référer aux articles **L. 311-4 à L. 311-7**) :

- Le livret d'accueil
- Le Conseil de la Vie Sociale
- Le contrat de séjour
- Le règlement intérieur

Le législateur ne soumet pas la Prévention Spécialisée aux dispositions ci-dessus pour préserver ses caractéristiques et ses principes d'intervention.

- **5 Mars 2007, loi réformant la protection de l'enfance**

Cette loi conforte l'inscription de la Prévention Spécialisée dans la politique de protection de l'enfance.

Elle a introduit la notion de secret professionnel partagé qui autorise les personnes qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance ou qui lui apportent leur concours (comme les salariés et bénévoles de la Prévention Spécialisée), à partager entre elles les informations à caractère secret afin de pouvoir déterminer les actions de protection et d'aide à mettre en œuvre. Le partage des informations est strictement lié à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance.

- **Code de l'Action Sociale et des Familles**

Article L.121- 2 : « *Dans les zones urbaines sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociales, le Département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :*

- 1. Actions qui tendent à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale ;*
- 2. Actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;*
- 3. Actions d'animations socio-éducatives. »*

Article L. 221-1 : *Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est un service non personnalisé du département chargé des missions suivantes.*

1. Apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur familles ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre ;

2. Organiser, dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2° de l'article L. 121-2 ;

3. Mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs mentionnés au 1° du présent article ;

4. Pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal ;

5. Mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil des informations et la transmission dans les conditions prévues à l'article L. 226-3 des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité et la moralité sont en danger ou risquent de l'être, ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être, et participer à leur protection ;

6. Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ;

Pour l'accomplissement de ses missions, et sans préjudice de ses responsabilités vis-à-vis des enfants qui lui sont confiés, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance peut faire appel à des organismes publics ou privés habilités dans les conditions prévues aux articles L. 313-8, L. 313-8-1 et L. 313-9 ou à des personnes physiques.

Le service contrôle les personnes physiques ou morales à qui il a confié des mineurs, en vue de s'assurer des conditions matérielles et morales de leur placement. »

Article L.121- 2 : *« Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est placé sous l'autorité du président du Conseil général. »*

1.2.2. Son inscription dans l'offre de service et dans son environnement

Le Pôle Jeunesse RIPOSTE s'inscrit dans :

- Le Schéma départemental de la petite enfance, de l'enfance et de la famille 2011 – 2014
- Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013 – 2017
- Le Contrat de Ville du GARD RHODANIEN 2015 – 2020

Le Schéma départemental de la petite enfance, de l'enfance et de la famille 2011 – 2014, dans :

- Orientation 1 « Améliorer l'accompagnement des enfants et des familles, le suivi et la promotion de la santé » préconise dans son 1^{er} objectif « mieux adapter les réponses aux besoins des personnes, et à deux publics cibles spécifiques » :
 - Mettre en place des actions spécifiques à destination des jeunes âgés de 18 à 25 ans .
 - Favoriser le travail en réseau avec les services d'insertion et de lutte contre les exclusions.
 - Améliorer la réactivité dans les situations d'urgence.
 - Favoriser l'action collective dans l'accompagnement des jeunes.
 - Prolonger l'accompagnement au-delà de 21 ans.
 - Optimiser la refonte des dispositifs AJM et FAJ (équité de traitement).
 - Favoriser la continuité de l'hébergement en cas de rupture de ressources.
- Orientation 2 : Améliorer l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans dans son 2^{ème} objectif « renforcer le soutien aux structures » :
 - Favoriser l'accueil des jeunes dans les FJT en proposant un nouveau mode de calcul de subvention qui prendrait en compte le nombre de jeunes accueillis dans le cadre d'une demande ASE afin de permettre une politique d'emploi conforme aux besoins (embauche de personnels qualifiés) et un accompagnement de qualité des jeunes hébergés.
 - Revisiter la participation du Département ou le soutien aux structures d'accompagnement des jeunes, notamment les MLJ dans le sens d'un accompagnement renforcé des jeunes qui le nécessitent sur le plan social et médico-social.

La fiche action 8 « Valoriser les actions collectives en faveur des jeunes de moins de 25 ans » ainsi que la fiche 9 « Améliorer l'accueil et la prise en compte de l'urgence dans les situations complexes » entre dans le champ d'intervention de la Prévention Spécialisée.

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013 – 2017 dans son axe 1 « Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance fixe :

- Priorité n°1 : Lutter contre l'absentéisme scolaire
 - Action n°1-2 : Aider et accompagner les parents pour leur permettre d'assurer au mieux l'exercice de leurs fonctions parentales.
 - Action n°1-3 : Assurer une prise en charge des élèves exclus en lien avec l'établissement scolaire et la famille de l'élève.
- Priorité n°2 : Améliorer la prise en charge des jeunes
 - Actions n°3-2 : Prendre en charge et trouver des solutions pour les adolescents mineurs de 12 à 18 ans en rupture qui présentent de nouvelles pathologies nécessitant des soins et des prises en charge à la conjonction de la psychiatrie, de la justice, de l'éducatif et du social et pour lesquels un travail de collaboration et de partenariat est nécessaire en vue d'apporter des réponses adaptées.
- Priorité n°3 : Favoriser l'insertion par l'emploi
 - Action n°4-3 : Accompagner les jeunes en difficulté d'insertion dans leur démarche de recherche d'emploi.
 - Action n°4-6 : Développer les séjours de rupture et la prise en charge globale.

Le Contrat de Ville du GARD RHODANIEN 2015 – 2020 priorise les orientations et les objectifs opérationnels visant à réduire les inégalités territoriales entre les habitants des quartiers prioritaires et ceux des autres territoires du GARD RHODANIEN. Ils s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales définies par **la loi de programmation du 21 février 2014** pour la ville et la cohésion sociale :

Les trois piliers du contrat :

- **La cohésion sociale**
- **Le cadre de vie et renouvellement urbain**
- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi**

Les 3 axes transversaux :

- **La jeunesse**
- **La lutte contre les discriminations**
- **L'égalité entre les femmes et les hommes**

Les actions du pilier cohésion sociale visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories surreprésentées dans la plupart des quartiers en politique de la ville. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits. Dans le cadre des conventions interministérielles, le **programme de réussite éducative** favorise une intervention éducative, culturelle, sociale, sanitaire, en dehors du temps scolaire, afin de construire avec les jeunes et leurs familles un parcours de réussite, au carrefour de l'approche individuelle et de l'approche collective.

- **Education et maîtrise de la langue : les actions seront développées et mises en œuvre dans le cadre des dispositifs du Programme Réussite Educative et du Projet Educatif de Territoire de chaque commune, elles pourront s'appuyer sur le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents et le Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.**

Les orientations prioritaires portent sur :

- Développer la maîtrise de la langue.
- Lutter contre les violences.
- Mettre en place des réponses adaptées et innovantes en faveur des enfants en difficulté scolaire et éducative.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Accompagner les jeunes dans leurs projets portant des valeurs de citoyenneté et d'ouverture culturelle.
- Favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel.
- Favoriser l'accès de tous les enfants à l'offre éducative du territoire.
- Améliorer la concertation entre les acteurs éducatifs du territoire.
- Diversifier l'offre éducative en fonction des besoins spécifiques des publics en précarité.
- Soutenir la parentalité.

- **Présence judiciaire de proximité** : les actions seront développées et mises en œuvre dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de chaque commune en lien avec la Maison de Justice et du Droit du GARD RHODANIEN.

Les orientations prioritaires portent sur :

- Lutter contre les actes d'incivilité.
- Lutter contre les violences notamment celles faites aux femmes.
- Accompagner et soutenir les jeunes en grande fragilité repérée pouvant basculer dans la délinquance.

- **Culture et Sport**: les actions seront développées et mises en œuvre dans le cadre des orientations du Projet Educatif Territorial et des programmes et équipements culturels et sportifs des communes et de la communauté d'agglomération.

Les orientations prioritaires portent sur :

- Favoriser les pratiques culturelles et sportives des jeunes et des publics précaires.
- Améliorer l'accès à l'information culturelle et sportive.
- Lutter contre les représentations.

- **Accès aux droits** : les actions seront développées et mises en œuvre en s'appuyant sur les dispositifs de la Maison de Justice et du Droit du GARD RHODANIEN, notamment le Service d'Ecriture Publique, et sur les dispositifs sociaux.

Les orientations prioritaires portent sur :

- Favoriser un meilleur accès aux droits pour les publics précaires.
- Développer le recours à la médiation.
- Améliorer l'accès à l'information.

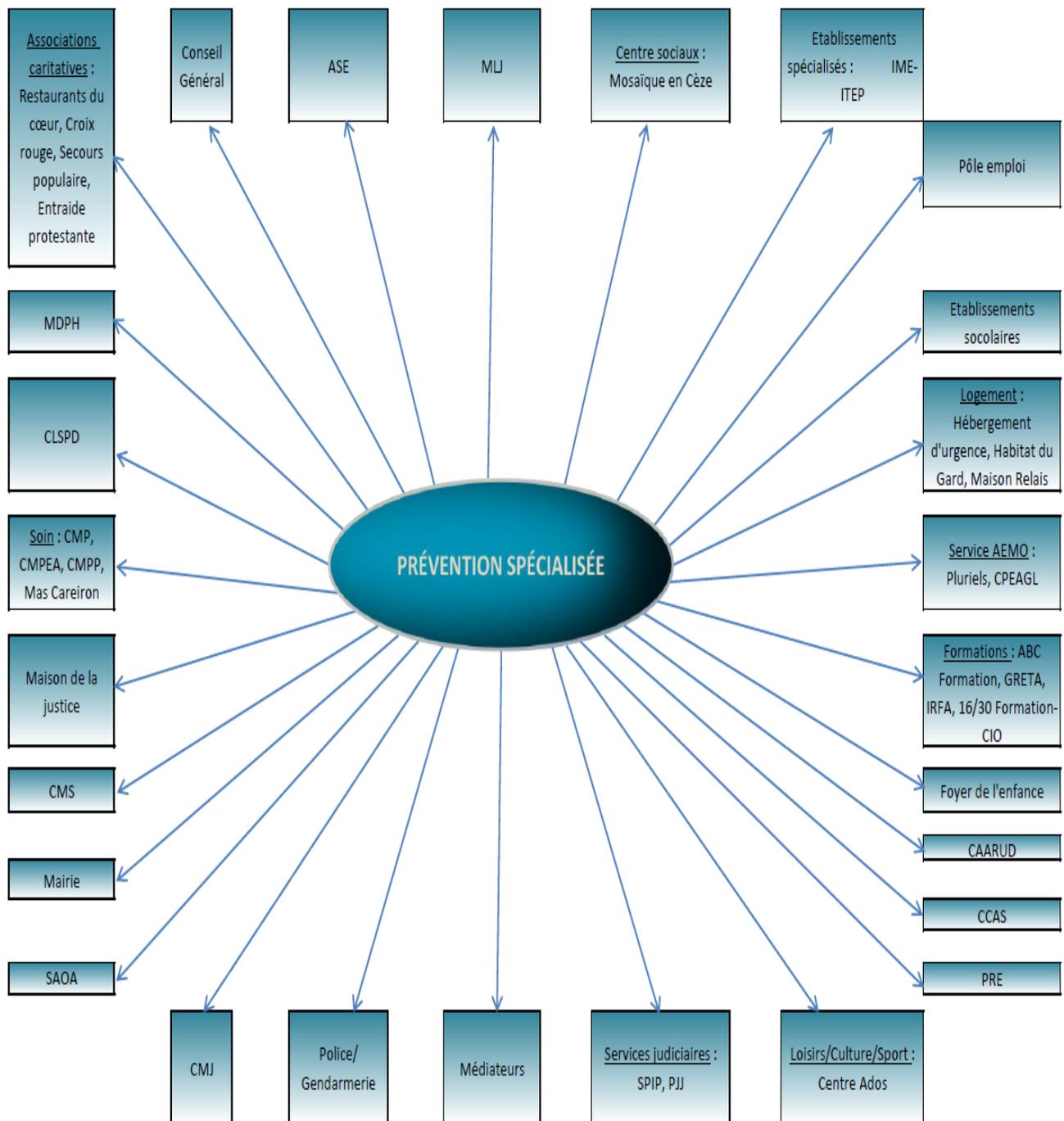
- **Santé** : les actions seront développées et mises en œuvre dans le cadre des orientations du Contrat Local de Santé selon huit axes de travail identifiés dans le cadre d'un diagnostic partagé : Nutrition - Santé Mentale – Addictions - Santé des jeunes - Personnes âgées - Personnes handicapées - Accès aux soins et aux droits - Organisation des soins primaires.

Les orientations prioritaires portent sur :

- Favoriser la mise en réseau des professionnels.
- Renforcer la prévention.
- Faciliter l'accès aux soins des populations les plus fragiles.

1.2.3 Son réseau partenarial

Pour mener cette action, l'Association créée en 1995, a tissé un réseau partenarial sur l'ensemble du GARD RHODANIEN :



La liste des partenaires n'est pas exhaustive en ce qui concerne l'accompagnement des usagers. Nous rencontrons et sommes en contact avec d'autres professionnels qui deviennent partenaires au titre d'un accompagnement spécifique.

1.3. Le cadre institué

1.3.3. L'identité, les références éthiques et méthodologiques

L'Association ne dispose pas de projet associatif mais une charte du réseau RIPOSTE est instituée (annexe n°1.7). *Cependant les valeurs portées par l'Association explicitées conditionnent le positionnement éducatif de l'ensemble des membres de l'équipe des services. Elles se déclinent à travers ce que nous appellerons les fondements relationnels que nous développons ci-dessous :*

Ainsi la relation d'aide auprès de la personne implique la prise en compte de certaines valeurs essentielles telles :

- **LE RESPECT** : Respect de l'identité de la personne, de ses différences (culture, histoire, vécu...) et de ses choix de vie.
- **LA PROXIMITE** : Est basée sur un rapport de confiance et d'égalité, elle permet d'éviter toute relation de domination et d'établir une relation entre adultes.
- **LA CONFIANCE** : Repose sur la valeur donnée à la parole de l'autre, implique une réciprocité et crédibilise le discours et les actes éducatifs.
- **LA DISPONIBILITE** : A travers l'empathie, l'écoute et la compréhension doivent souligner l'intérêt porté à la personne.
- **LA TRANSPARENCE** : Tout ce qui est dit ou écrit concernant une personne, quelle qu'en soit la forme (dossier, courriers, réunions de synthèse...), doit être communiqué en respectant l'identité de chacun.
- **LA CONFIDENTIALITE** : Toute transmission d'informations doit correspondre à un objectif d'aide, se faire dans le respect et prendre en compte le besoin d'intimité de la personne, et respecter les règles déontologiques et le devoir de réserve.
- **L'INDIVIDUALISATION** : La relation s'appuie sur des rapports individuels privilégiés, s'adapte à l'interlocuteur, évite de standardiser et implique la prise en compte et la maîtrise de la dimension affective.
- **L'EXPRESSION** : Doit être favorisée et valorisée comme une étape dans la résolution des difficultés, en évitant tout jugement. Il s'agit d'écouter le sens plus que la forme et proposer des modes d'expression multiple (parole, écriture, expression corporelle...).

C'est la raison pour laquelle le fonctionnement de l'équipe doit répondre à certaines règles telles :

- **LA COHERENCE** : Avoir des positions et des principes en adéquation avec l'ensemble des textes associatifs (valeurs et objectifs de l'Association, projet d'établissement, règlement de fonctionnement...).
- **LA COHESION** : Repose sur une solidarité et des positions communes basées sur une qualité d'échange et de respect au sein de l'équipe, sans toutefois se substituer à la responsabilité individuelle ni paralyser la capacité à agir de façon immédiate.
- **LES REGLES** : L'équipe est garante au quotidien de l'application du règlement du centre afin de maintenir une vie collective de qualité tout en respectant l'individu.
- **L'OUVERTURE** : Un travail de qualité passe par la recherche et les échanges avec l'extérieur (adhésion à des réseaux de réflexion, échanges avec des partenaires locaux, participation à des travaux de recherche du secteur professionnel ou partenaires de la formation).
- **L'EVALUATION** : Réelle démarche collective et constructive d'analyse de notre action, elle sert de support à toute démarche d'évolution ou d'adaptation et elle doit associer l'ensemble des acteurs (bénéficiaires, salariés, partenaires extérieurs). Elle s'appuie sur des éléments d'observation objectifs.

1.3.2. Les textes fondateurs

Les textes fondateurs sont à l'origine des principes qui régissent le fonctionnement de la Prévention Spécialisée. Les trois premiers caractérisent traditionnellement l'action de la Prévention Spécialisée. Les derniers sont moins souvent cités mais apportent un éclairage complémentaire. Le quatrième se rapporte aux fonctions de médiation et d'insertion, il évoque l'espace de l'action. Les cinquième et sixième introduisent les notions d'adaptabilité, de souplesse, voire de relais à mettre en place, il exprime la dimension du temps. C'est l'ensemble des principes en interaction qui donne corps et sens à cette forme originale d'action sociale.

➤ Absence de "Mandat" nominatif

La population n'est pas désignée nominativement. C'est le principe cardinal dont découlent tous les autres. En effet, c'est parce que la population n'est pas désignée nominativement qu'elle est désignée globalement comme marginalisée, en rupture avec son milieu, que le mode d'approche devra en tenir compte et ce à tous les niveaux : administratif, gestion, pédagogie, modes d'action. Cette locution "absence de mandat" exprime très fortement le décalage avec une approche judiciaire ou administrative. "Absence de mandat" nominatif ne veut pas dire absence de commande sociale, ni de repérage dans le temps et dans l'espace.

➤ La libre adhésion

Il faut être libre pour adhérer à des propositions éducatives. C'est le seul principe que l'on trouve explicitement désigné dans l'**Arrêté du 04/07/72**, c'est dire son importance : il exprime la démarche "d'aller vers" les jeunes marginalisés, leur milieu, de façon volontaire mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation, respectueuse aussi des espaces et des moments favorables aux contacts. Le principe de libre-adhésion reconnaît explicitement la

nécessité d'être libre pour adhérer véritablement à des propositions. A contrario il exprime la situation d'opposition, de refus des institutions, de malaise et de mal-être dans laquelle se trouvent les jeunes ciblés par la Prévention Spécialisée.

➤ Le respect de l'anonymat

Conséquence directe de l'absence de mandat et de la libre-adhésion, le respect de l'anonymat se comprend mieux dans l'interaction avec les autres principes. L'absence de mandat nominatif implique qu'il est indispensable de recueillir l'adhésion du jeune pour pouvoir avoir une influence sur lui. Mais avant qu'une relation ne s'instaure et puisse être qualifiée d'éducative, il peut s'écouler des semaines, des mois... Les jeunes gardent l'initiative de l'élaboration et du maintien, ou non, de cette relation, cette maîtrise de l'initiative est garantie par l'anonymat, s'il est préservé. La finalité de l'intervention est bien que le jeune sorte de l'anonymat sans être réduit à son problème, pour "devenir quelqu'un".

➤ Inter-institutionnalité ou Partenariat

Il n'est pas possible pour des éducateurs d'agir seuls. Ce principe est "consubstantiel" de l'existence de la Prévention Spécialisée ; on le trouve implicitement évoqué dans **l'article 5 de l'arrêté interministériel de 1972**. "... L'action éducative de ces organismes (clubs et équipes de prévention) est conduite en collaboration avec les services sociaux, les groupements et établissements socio-éducatifs et culturels". La mission visant, comme le rappelle **la loi du 6 janvier 1986**, à "prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles", il n'est pas possible pour les éducateurs d'agir seuls. Pour faciliter cet accès des jeunes aux équipements de formation, de loisirs, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement, les éducateurs doivent être en contact avec ce que l'on pourrait nommer de façon générique les "institutions".

➤ Non-institutionnalisation des activités

La Prévention Spécialisée est conduite bien souvent à créer des réponses inexistantes dans le milieu concerné. C'est la capacité d'adaptation aux problèmes rencontrés qui légitime la diversité des actions mises en œuvre.

Dans la durée, des relais sont installés. Soit une action s'avère répondre ponctuellement aux besoins d'un groupe de jeunes et disparaît lorsqu'elle n'a plus de raison d'être, ou bien elle perdure, se structure et s'autonomise alors (création de clubs sportifs, d'association de jeunes, d'entreprise d'insertion ...).

Lorsqu'une nouvelle création s'avère viable par elle-même, la Prévention Spécialisée a pour principe de s'en retirer, en conservant toutefois la possibilité de jouer son rôle d'accompagnement relationnel. Le principe de non-institutionnalisation s'applique donc aussi à la Prévention Spécialisée elle-même, puisque son objectif doit être de réparer et non pas de perdurer sur une même zone lorsque le bilan de son action a démontré son efficacité.

Toutefois, si ce principe idéal doit être présent dans les esprits, force est d'admettre qu'il ne peut être dans tous les cas appliqué, dans la mesure où certains secteurs nécessitent des reconductions d'actions. D'où l'obligation de bilans périodiques systématiques.

➤ Le support associatif

Le cadre associatif est plus favorable à l'exigence de souplesse, de proximité et d'adaptabilité.

La Prévention Spécialisée est basée sur des méthodes nécessitant souplesse, proximité, réaction rapide, relative autonomie.

Le rapport d'évaluation des politiques publiques, réalisé en 1991 dans le domaine de la prévention collective de l'exclusion des adolescents en difficulté, souligne cette dimension importante de l'action éducative et sociale conduite en Prévention Spécialisée :

- Eviter d'être semblable aux institutions que les jeunes rejettent.
- Enfermer la Prévention Spécialisée dans un cadre administratif nécessairement rigide comporte le risque d'en faire une institution publique semblable à celles que précisément la clientèle de la Prévention Spécialisée rejette. "La Prévention Spécialisée a certes une mission de service public à remplir. Pour autant, elle ne doit pas devenir un service Public". Dans un cadre contractualisé avec le département et les communes, les associations de Prévention Spécialisée constituent des moyens et des lieux où s'exercent fondamentalement une fonction de lien social, de solidarité et de proximité, de révélateur de nouveaux enjeux collectifs pour contribuer activement à la lutte contre la marginalisation et au renforcement de la cohésion sociale.
- L'évaluation des pratiques nécessite une structure spécifique de concertation.
- La coordination départementale, l'évaluation des pratiques et l'étude des implantations d'équipes, peuvent nécessiter la création d'une structure spécifique de concertation rassemblant, aux côtés des représentants des collectivités territoriales, les responsables des associations gestionnaires d'équipes de Prévention Spécialisée.

1.3.3. La place des usagers

Au-delà des outils rendus obligatoires, la **loi 2002-2** confère une place centrale au sein de l'établissement et confère essentiellement 7 droits fondamentaux aux usagers :

- Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité ;
- Libre choix entre les prestations domicile/établissement ;
- Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé ;
- Confidentialité des données concernant l'utilisateur ;
- Accès à l'information ;
- Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours ;
- Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.

Les fondements relationnels visent à accompagner l'exercice de ses droits, le projet d'établissement à y veiller et l'évaluation à l'améliorer.

1.3.4. Les outils de la **loi 2002-2**

L'établissement dispose des divers outils prévus par la loi (fourni en annexe) et sont à disposition des bénéficiaires au sein de la structure. Pour rappel, les outils sont les suivants :

- La chartre des droits et libertés (**arrêté du 9 septembre 2003**)
- Le document individuel de prise en charge
- Le projet d'établissement

L'accès au local de « La Pépinière » est régi par un règlement de fonctionnement négocié avec les utilisateurs du lieu.

1.3.5. Les dispositifs de prévention des actes de maltraitance

L'établissement a mis en place un protocole de signalement de la maltraitance institutionnelle. Les coordonnées et les interlocuteurs de notre tutelle sont affichés au sein de l'établissement.

2. LE PUBLIC ACCUEILLI ET LA ZONE D'INTERVENTION

2.1. Généralités

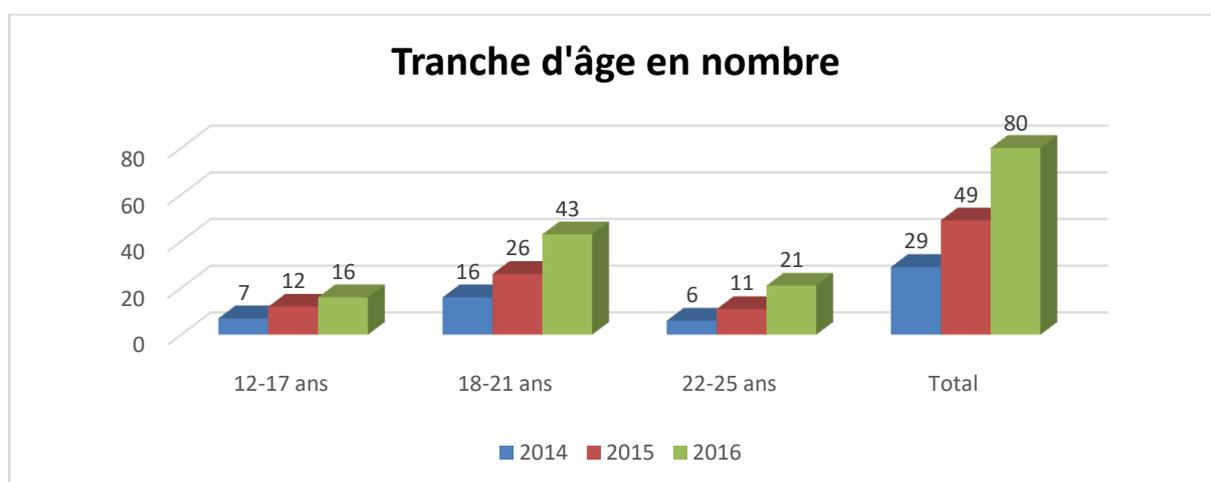
Notre convention est très précise sur ce point en son article 2 :

« L'Association s'engage à mener son action de Prévention Spécialisée sur la commune de Bagnols-sur-Cèze, auprès des jeunes de 12 à 25 ans, en particulier les 12/18 ans, et de leurs familles, en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans le but de prévenir leur marginalisation et de faciliter leur insertion ».

2.2. Données statistiques

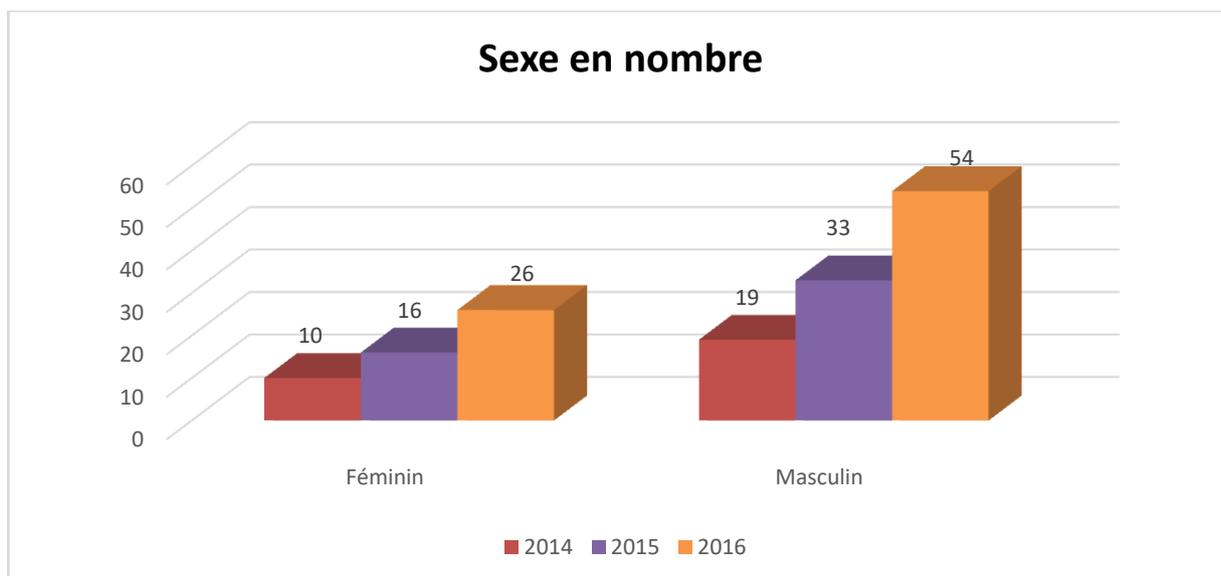
Les données du service de Prévention Spécialisée

Les éducateurs comptent **80 jeunes dans leur file active en 2016**. Celle-ci regroupe les jeunes qui ont été suivis par le service cette année là, et ceux qui le sont encore. Les suivis ont pu être sur du court, moyen ou long terme.

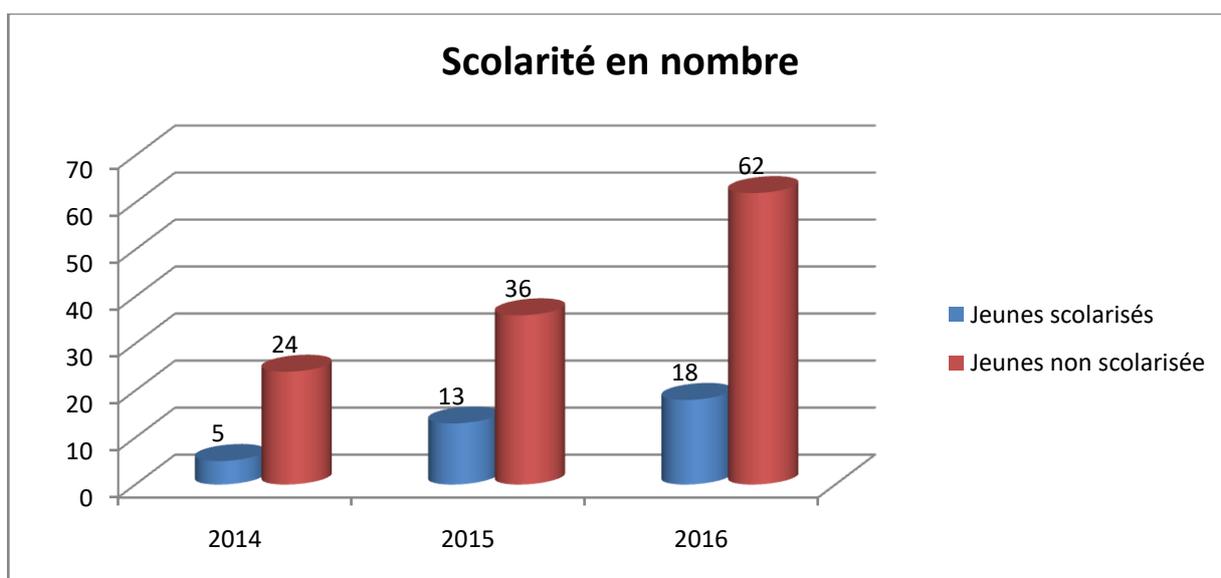


La fréquentation depuis ces dernières années ne cesse d'augmenter (+ **175%** depuis 3 ans). Les tranches d'âge restent stables. **50 %** ont entre 18 et 21%. Les deux autres tranches d'âge se répartissent par quart.

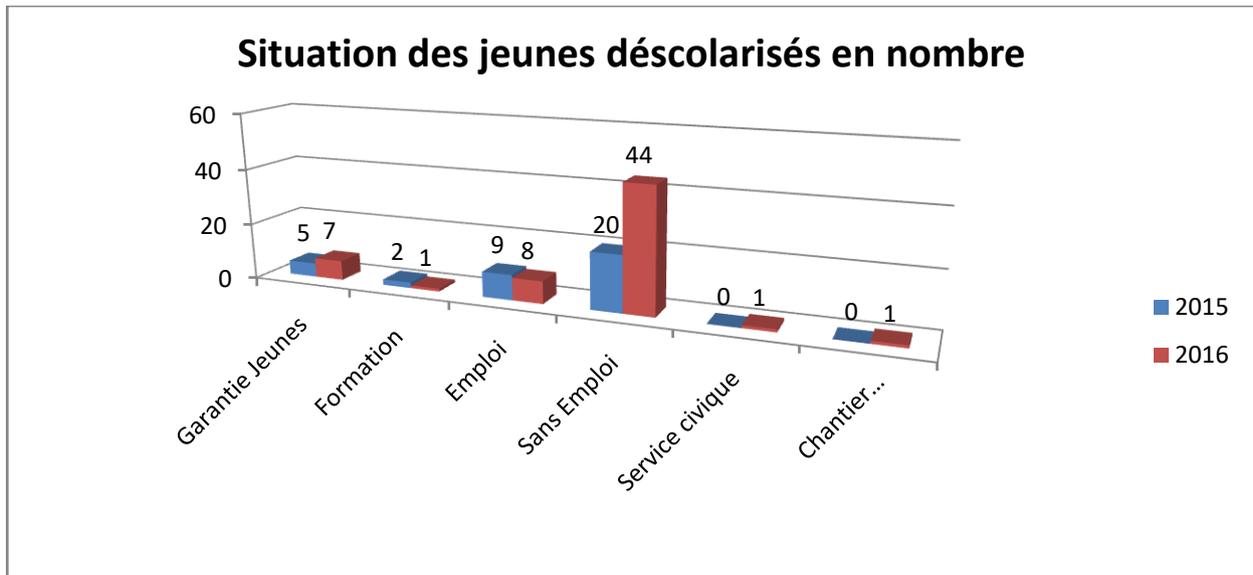
L'augmentation de l'activité peut s'expliquer par une réimplantation dans les quartiers et une meilleure lisibilité de nos actions.



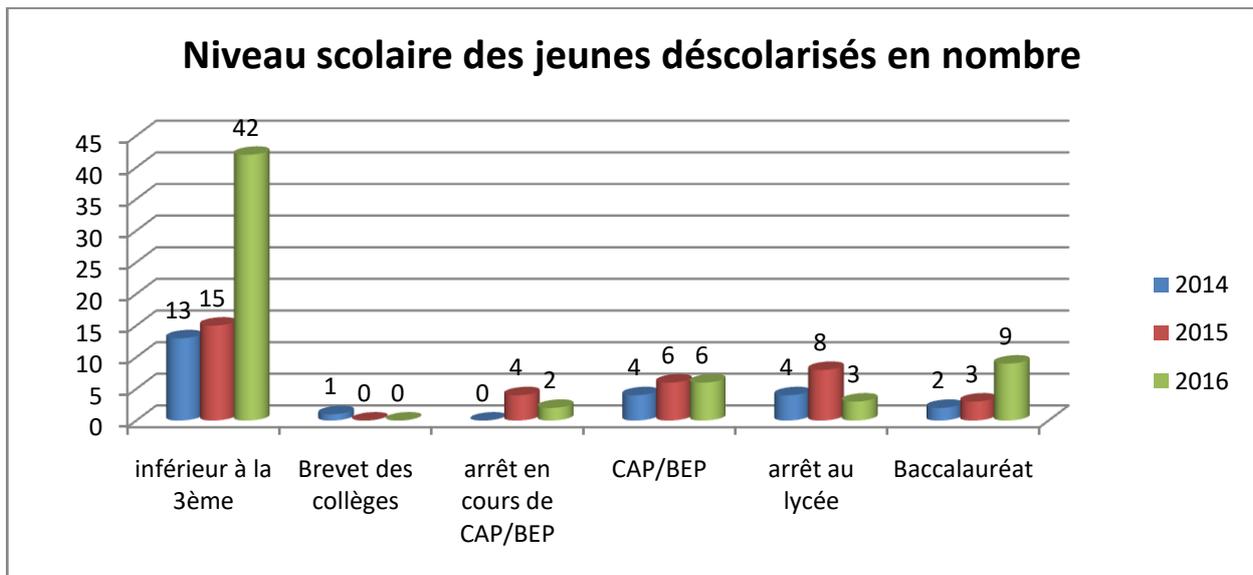
Nous observons que nous suivons plus d'hommes que de femmes sur les trois années (2/3 hommes pour 1/3 de femmes).



83% en 2014, **73%** en 2015 et **77%** des jeunes accompagnés étaient déscolarisés. Même si le service touche majoritairement les jeunes non scolarisés, le développement des actions en milieu scolaire depuis 2015 explique l'augmentation des jeunes lycéens et collégiens pris en charge.

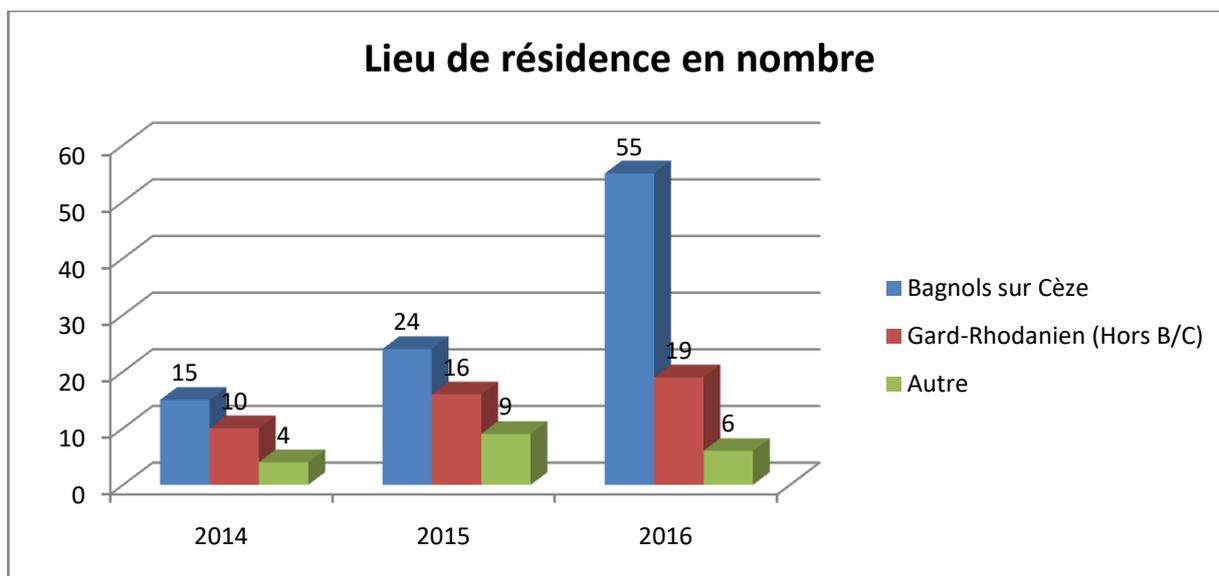


En 2015, 56% des jeunes non scolarisés étaient sans emploi contre 71 % en 2016. Ces chiffres mettent en évidence la précarisation grandissante des jeunes sur le territoire. La ville de Bagnols-sur-Cèze est enclavée et les problèmes de mobilité peuvent expliquer les difficultés des jeunes à accéder à l'emploi.

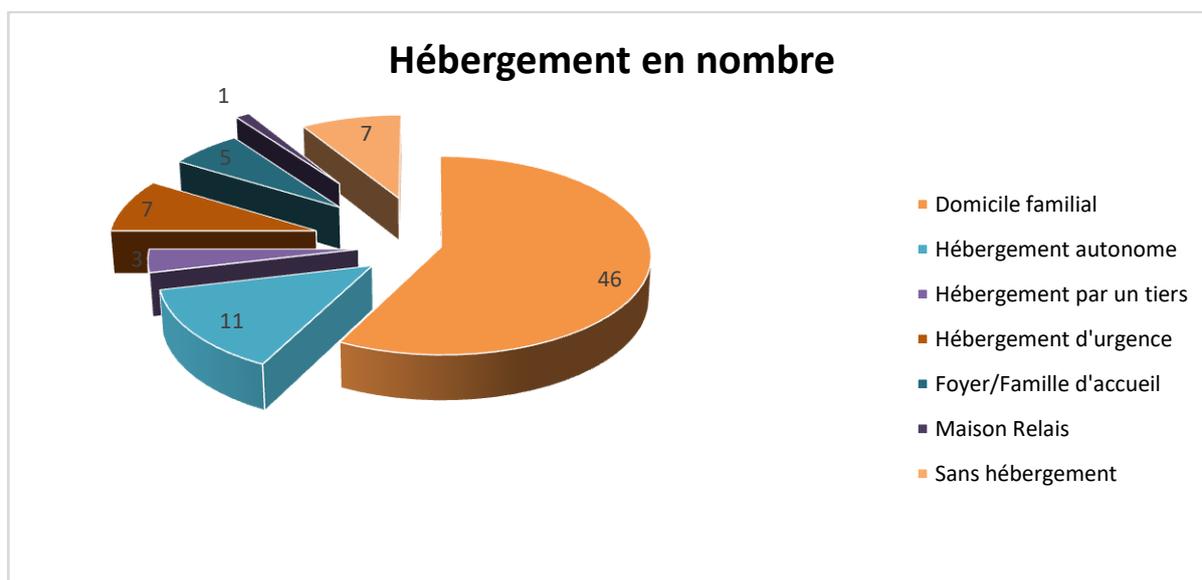


En 2016, 67.74 % ont un niveau inférieur à la 3^{ème} (54% en 2014 et 42 % en 2015). Ce faible niveau scolaire explique :

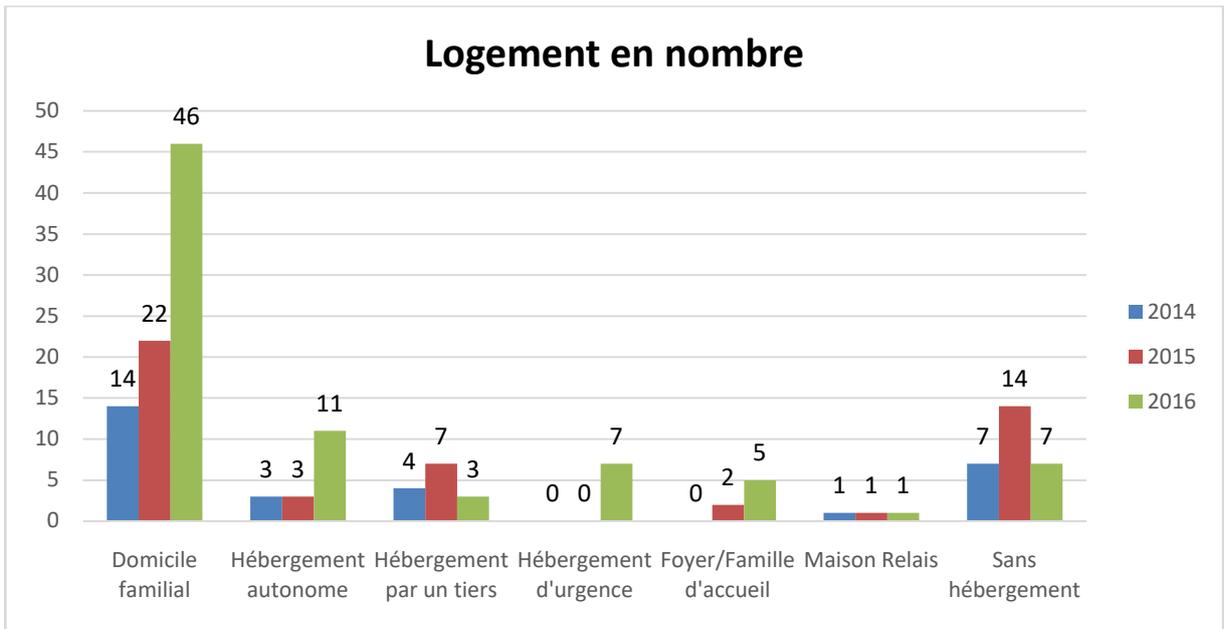
- les difficultés d'emploi des jeunes,
- les besoins en termes d'accompagnement administratif.



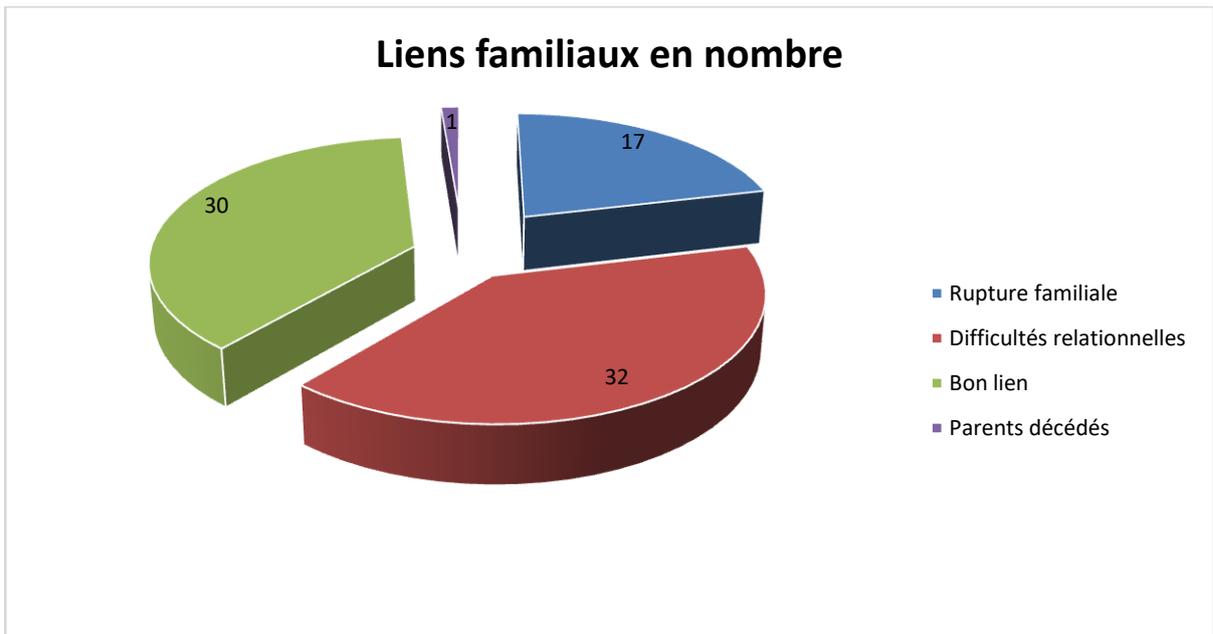
Nous retenons qu'en 2016, **68.75 %** des jeunes accompagnés vivent sur la ville de Bagnols-sur-Cèze contre **23.75 %** qui vivent dans les communes voisines, appartenant à l'agglomération du GARD RHODANIEN. En 2014 et 2015, le pourcentage avoisiné 50%. La réintégration du service, dans le cadre des actions du Pôle Jeunesse, dans les quartiers prioritaires de la ville, peut expliquer cette évolution.



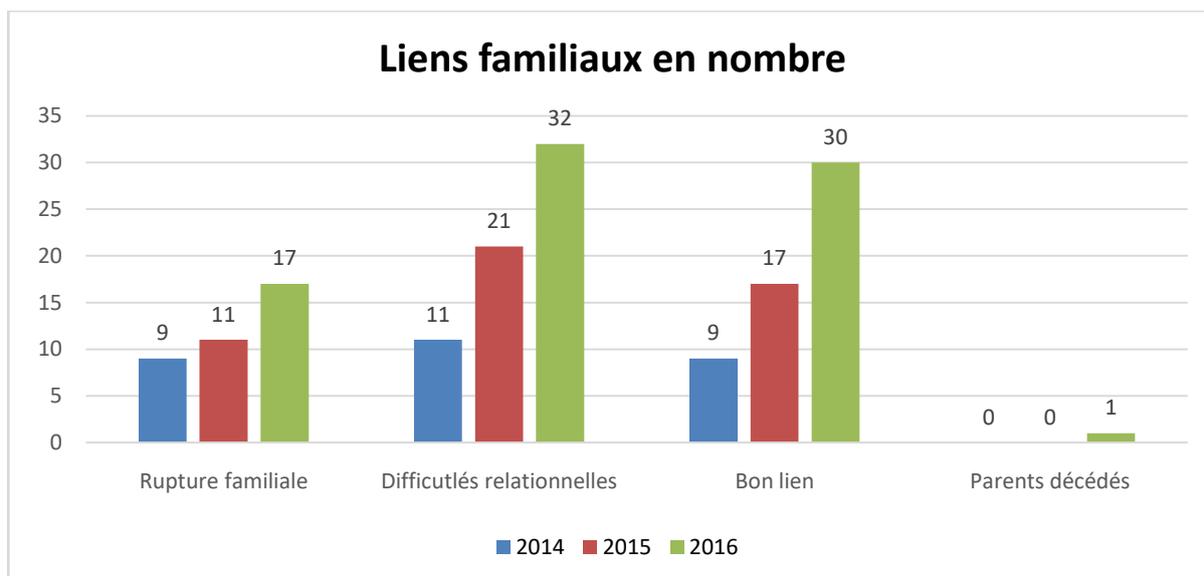
57.5 % vivent au domicile familial et **17.5 %** sont sans logement ou en Hébergement d'Urgence.



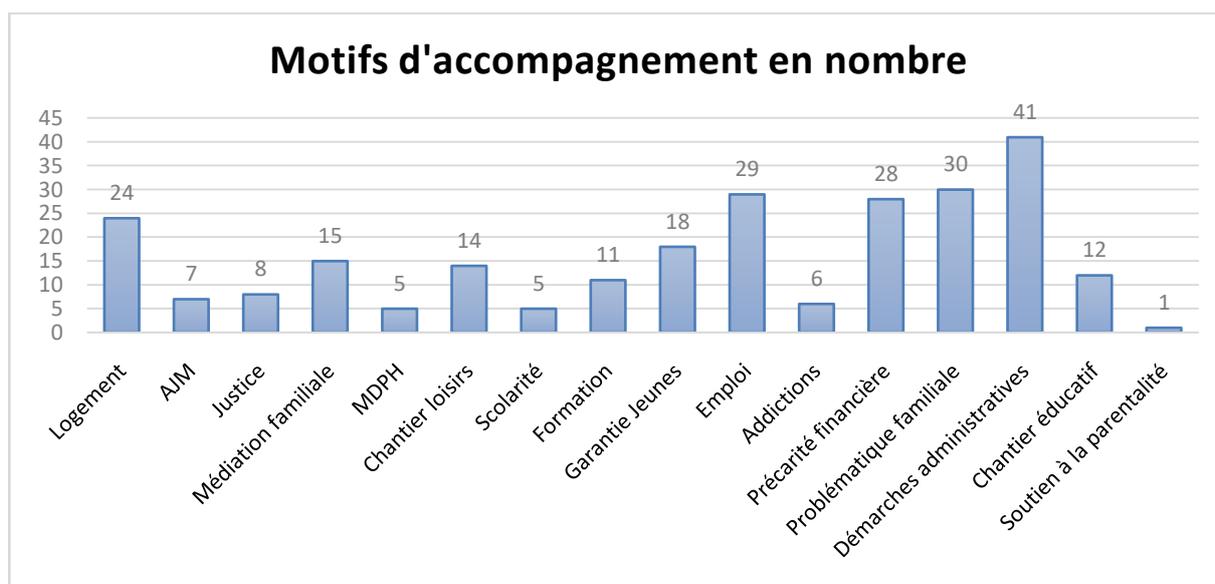
En comparant les années 2014, 2015 et 2016, nous relevons qu'en 2014, **48 %** des jeunes étaient au domicile familial, **45 %** en 2015 et **57%** en 2016. Les pourcentages restent relativement similaires d'une année à l'autre, même s'ils ont un peu augmentés cette année.



61.25 % des jeunes ont des relations rompues ou difficiles avec leurs parents.



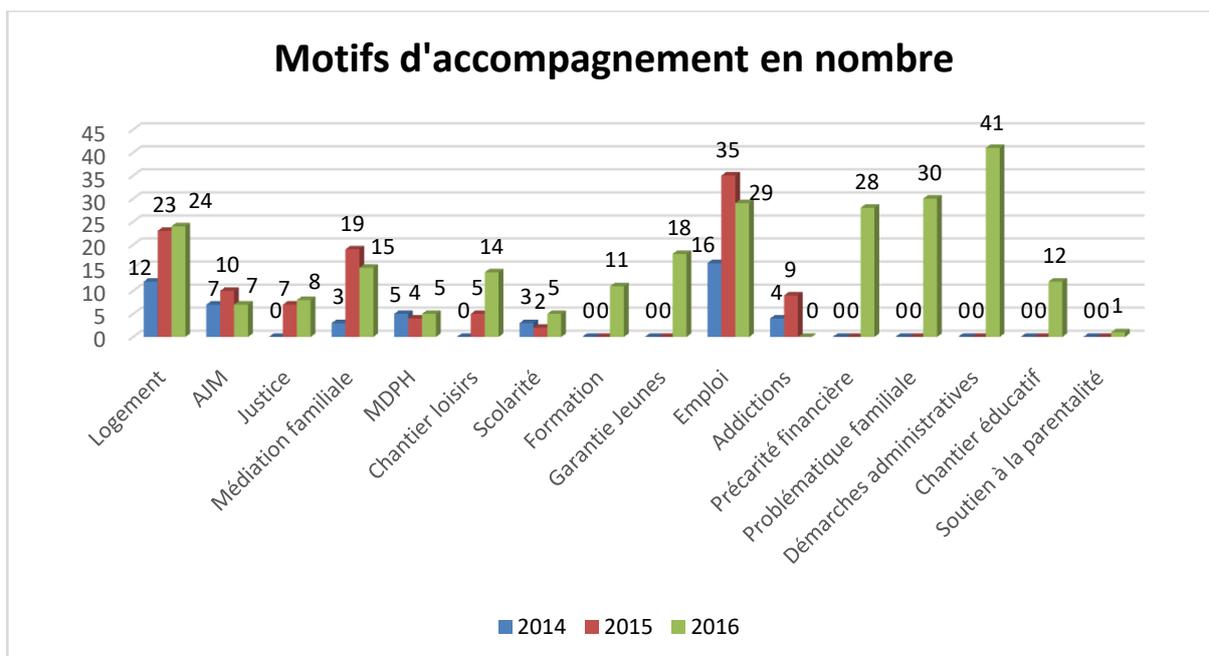
Nous relevons que la majorité des jeunes ont des relations difficiles ou rompues avec leurs parents avec **69 %** en 2014, **65 %** en 2015 et **61.25 %** en 2016. Cependant, pour l'année 2016, nous pouvons voir que de plus en plus de jeunes accompagnés ont de bons rapports avec leur famille.



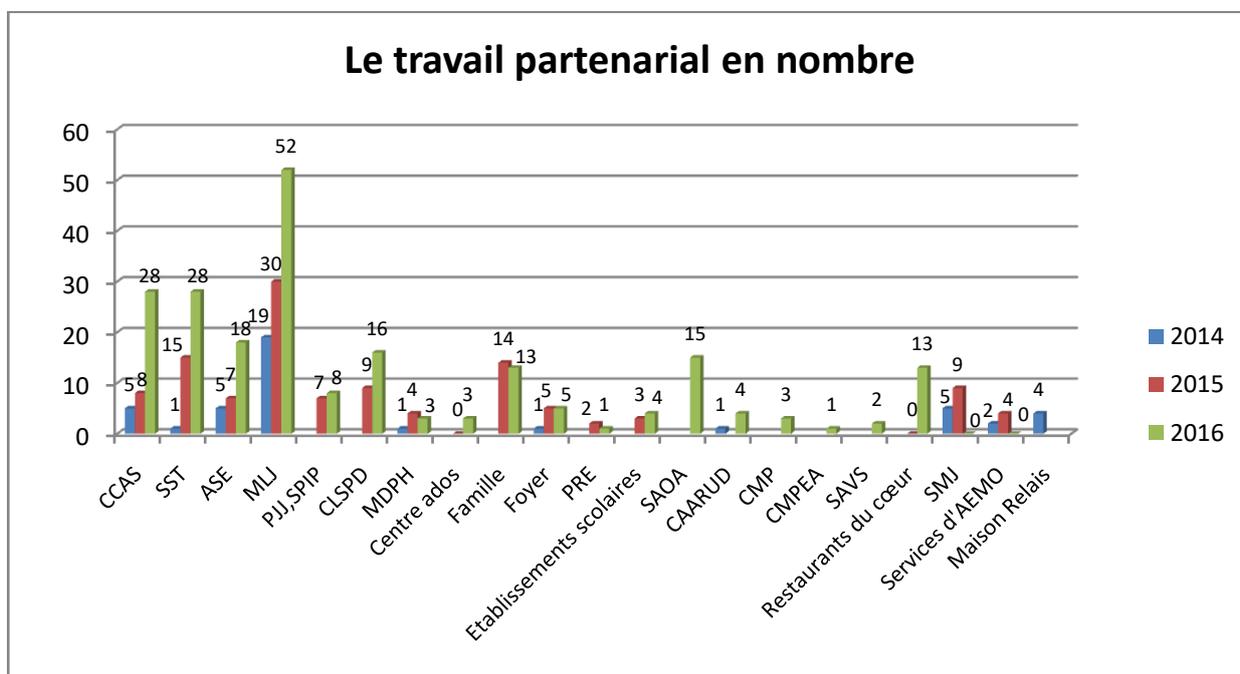
Nous accompagnons généralement les jeunes pour plusieurs problématiques à la fois.

Les jeunes sont souvent en demande pour l'emploi. En effet, ils sont en difficultés face au fait que Bagnols-sur-Cèze ne soit pas très bien desservi et qu'il est souvent difficile sans permis de conduire de se rendre dans les communes voisines ou dans les grandes villes en fonction des horaires de travail demandés.

Pour cette année, nous avons ajouté d'autres motifs d'accompagnement car les démarches administratives (CAF, CMU...) sont, par exemple, des demandes de plus en plus fréquentes. De plus, beaucoup de jeunes viennent suite à des différents familiaux, mais nous ne rencontrons pas toujours les parents pour de la médiation.



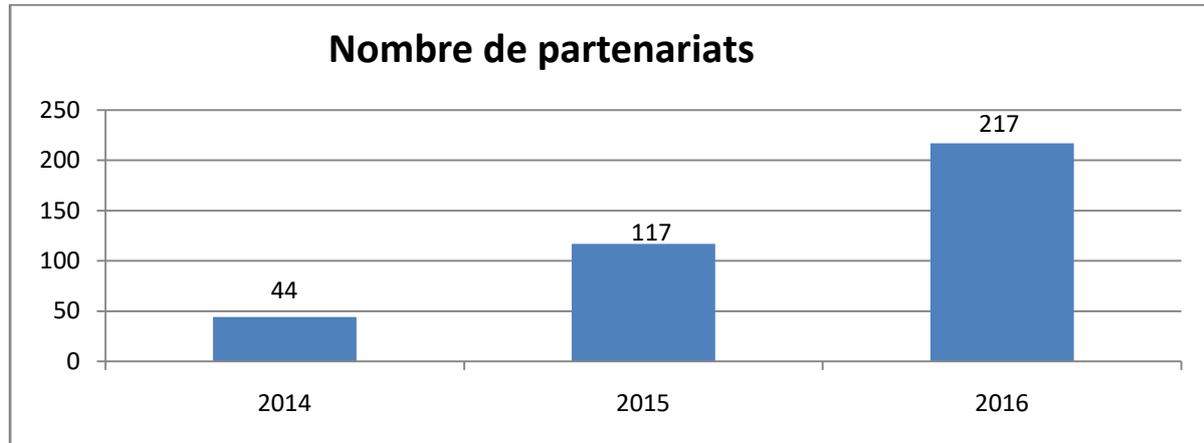
En regroupant les années 2014, 2015 et 2016, nous constatons que nous accompagnons surtout les jeunes pour le logement et l'emploi. Cependant, cette année, nous nous sommes intéressés à d'autres motifs tels que la précarité financière, la problématique familiale et les démarches administratives qui concernent un grand nombre de jeunes.



En fonction des situations des jeunes, nous travaillons avec différents partenaires. Nous constatons le lien important avec la Mission Locale Jeunes, ce qui signifie que la plupart des jeunes sont dans une démarche d'emploi en étant inscrits auprès de celle-ci.

Cependant, nous relevons le travail partenarial important avec le CCAS, le SST, le SAOA et les Restaurants du cœur qui est dû à la grande précarité des jeunes tant sur le logement que sur le point financier.

Le service intervient auprès des jeunes en chantier éducatif. Il participe aux activités du Centre Ados du GARD RHODANIEN (25 journées accueillant 200 jeunes) durant les vacances scolaires et lors des séjours (2 semaines représentant un accompagnement de 38 jeunes).



Le service a développé son partenariat tant quantitativement que qualitativement.

En 2015, les établissements scolaires, le PRE et le Centre Ados ont été sollicités dans le cadre des suivis communs.

En 2016, le SAOA, le CAARUD, le CMP, le CMPEA, les Restaurants du cœur ont été sollicités pour répondre aux problématiques spécifiques de certains jeunes. Ces partenariats mettent en évidence les problématiques de logement, d'addiction et de troubles psychologiques, voire psychiatriques des jeunes accompagnés.

Le service assure différentes présences sociales :

- Festival Ados
- Festival Zion d'été

Le service est présent dans les instances suivantes :

- La Commission Inter-Partenariale Jeunes (CIPJ)
- La Commission Garantie Jeunes.
- Les diverses commissions du CLSPD

Les Autres actions du Pôle Jeunesse

Le Pôle Jeunesse mène les actions suivantes :

- Les chantiers loisirs qui ont concerné 45 jeunes en 2016
- Les chantiers associatifs qui ont concerné 11 jeunes en 2016
- Un atelier multimédia qui réalise des courts métrages éducatifs qui ont concerné 20 jeunes en 2016
- L'Espace Intergénérationnel « La Pépinière ».

Il intervient en milieu scolaire à travers :

- Le groupe d'expression libre (134 participants en 2016)
- Le dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) (4jeunes en 2016)
- Le forum citoyen et santé (15 jeunes)

2.3. Les thématiques des jeunes sur le GARD RHODANIEN

Pour réaliser ce projet de service de Prévention Spécialisée et objectiver la pertinence des actions, l'équipe a effectué au préalable un travail de réflexion sur les diverses problématiques qui traversent les jeunes de 12 à 25 ans. Ce travail a également permis d'initier les actions complémentaires du Pôle Jeunesse pour répondre aux problématiques spécifiques de Bagnols-sur-Cèze.

Le schéma de cette réflexion est annexé (annexe 1.10) au présent document.

3. LA MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

3.1. Le soutien aux jeunes en difficulté dans le parcours scolaire, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école

3.1.1. Les objectifs globaux

Il s'agit des jeunes soumis à l'obligation d'instruction ou, pour les plus de 16 ans encore scolarisés, de ceux qui sont en difficulté et doivent pouvoir compter sur l'école pour les aider à trouver leur place dans la société. La Prévention Spécialisée va intervenir entre le jeune et son réseau d'appartenance, sa famille et l'établissement scolaire. Les éducateurs vont privilégier une posture d'écoute et de compréhension en aidant à la formulation d'un engagement réciproque visant à donner un maximum de chance au jeune de s'épanouir dans sa scolarité.

3.1.2. Les objectifs opérationnels

Cela suppose pour la prévention une action à trois niveaux :

- Redonner confiance au jeune dans ses capacités en lui renvoyant une image positive de ce qu'il est ou de ce qu'il pourra devenir.
- Aider la famille à s'impliquer en favorisant une bonne appropriation des informations liées à la scolarité.
- Assurer une fonction de relais et de médiation entre les jeunes connus des éducateurs et le milieu scolaire, en participant notamment aux différentes instances ou dispositifs : CESC, Réussite Educative, Veille Educative... et en développant un réel partenariat avec les établissements de l'Education Nationale.

3.2. Le soutien aux parents en difficulté dans la prise en charge éducative de leur(s) enfant(s)

3.2.1. Les objectifs globaux

En prenant en compte les difficultés mais aussi les ressources des populations et des territoires d'intervention, la Prévention Spécialisée s'attachera, par des actions individuelles ou collectives, à permettre aux parents d'exercer leur fonction éducative.

3.2.2. Les objectifs opérationnels

Actions individuelles :

- Etre à l'écoute des parents au quotidien pour établir une relation de confiance.
- Faciliter le dialogue, désamorcer les tensions et dédramatiser les situations en aidant à leur compréhension.
- Permettre une médiation pour éviter les ruptures parents/enfants et faciliter la mise en lien avec les adultes du quartier (voisinage, maison de quartier, écoles, collèges...).

Actions collectives :

- Inviter les parents à participer à la vie du quartier et à ses manifestations.
- Imaginer des actions pour développer la responsabilité et soutenir les engagements.
- Mettre en place ou participer à des groupes de réflexion sur les questions d'éducation et de parentalité.

3.3. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, autonomie, logement, droits sociaux, loisirs et vie sociale

3.3.1. Les objectifs globaux

Par sa présence dans l'espace public, la Prévention Spécialisée se trouve inévitablement au contact de jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, souvent sans solution. Ayant vécu des échecs répétés liés à des difficultés familiales, psychologiques et environnementales, ces jeunes sont pour beaucoup d'entre eux sans formation, sans perspective et restent éloignés des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. Attentive à ce public en risque de marginalisation et en amont des dispositifs de droit commun, la Prévention Spécialisée a pour objectif de : redonner confiance, motiver, mobiliser, guider ces jeunes, par des accompagnements éducatifs individuels en les aidant à franchir les étapes de l'accès à une insertion sociale et professionnelle.

3.3.2. Les objectifs opérationnels

Cette intervention s'inscrit dans la durée et vise la transformation des comportements, avec les objectifs opérationnels suivants :

- Créer une relation sécurisante permettant à la personne de retrouver confiance en elle.
- Favoriser l'expression des refus et des envies.
- Permettre l'émergence de choix, puis l'élaboration de projets.
- Réunir et mettre à disposition les informations concernant le projet.
- Orienter ou accompagner physiquement dans la démarche.
- Assurer un relais vers les partenaires dans un processus d'intégration dans le droit commun.
- Soutenir la concrétisation du projet dans ses différentes phases d'élaboration et aider à sa stabilisation.

A défaut de trouver, dans le monde du travail ou dans les dispositifs d'insertion par l'activité économique, les réponses adaptées au public, la Prévention Spécialisée peut être amenée à imaginer et mettre en œuvre des solutions alternatives comme par exemple des chantiers loisirs, éducatifs ou d'insertion.

3.4. La prévention des conduites à risques, qu'il s'agisse plus particulièrement des conduites addictives ou plus globalement, de toute conduite de mise en « danger »

3.4.1. Les objectifs globaux

La prise de risque est une donnée incontournable dans l'évolution d'un jeune, notamment à l'adolescence. Un travail sur les conduites à risque doit combiner en permanence l'action individuelle et l'action collective et s'élargir à un partenariat spécialisé. Dans les contacts au quotidien avec les jeunes, les éducateurs cherchent à faire émerger la parole et le dialogue autour des comportements individuels qui entraînent des conduites à risque. Pour les plus jeunes, le lien entre les éducateurs et le milieu familial aide les parents à appréhender et mieux comprendre les moments de tension.

3.4.2. Les objectifs opérationnels

Trois objectifs principaux guident l'action :

- Informer, sensibiliser, créer les conditions du dialogue.
- Favoriser ou participer à l'émergence de réseaux, qu'ils soient initiés par des habitants, des professionnels, ou des institutions.
- Orienter et accompagner vers un appui institutionnel adapté.

La posture de proximité des éducateurs favorise la connaissance des évolutions dans les comportements et participe à l'ajustement des politiques publiques dans ce domaine.

3.5. Le soutien aux initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement

3.5.1. Les objectifs globaux

La Prévention Spécialisée doit permettre à la personne de (re)prendre conscience de son potentiel et de son utilité sociale afin qu'elle puisse s'engager en devenant acteur dans son environnement. Des actions sont menées dans le but de prévenir l'isolement, la rupture, la désocialisation, au bénéfice du développement des relations humaines visant à promouvoir la personne ou le groupe.

3.5.2. Les objectifs opérationnels

Elles s'appuient sur les potentialités existantes dans le milieu d'appartenance.

- De type individuel, ces actions visent à restaurer les capacités altérées d'un public en difficulté en l'accompagnant dans les différentes étapes de son engagement social, voire citoyen,
- De type collectif, ces actions s'appuient sur les notions d'entraide, de solidarité et de vivre ensemble et ont pour objectif de repositionner le groupe dans le champ de l'utilité et de la démocratie locale.

Ce soutien s'inscrit dans un objectif politique, au sens étymologique, c'est à dire tout ce qui est relatif à l'organisation de la cité. Il nécessite une approche territoriale inscrite dans la durée

4. LE MODE OPERATOIRE DE L'ETABLISSEMENT

PREAMBULE :

Les jeunes arrivent sur le pôle jeunesse par plusieurs entrées possibles. Ils peuvent se présenter sur les lieux fixes, interpeler un éducateur dans la rue grâce au flochage des tenues ou être orientés par le réseau important de partenaires ou par d'autres jeunes accompagnés par le service. Les parents qui ont connus notre existence par le biais de différents partenaires peuvent solliciter le service.

Sur les lieux fixes :

- Au local de la Prévention Spécialisée situé au centre ville, les jeunes arrivent accompagnés de leurs parents ou le plus souvent par des pairs qui connaissent déjà les éducateurs spécialisés.
- Au local de l'espace interactif « La Pépinière » ancré au cœur du quartier des Escanaux, les animateurs du lieu peuvent repérer des jeunes en difficultés et les présenter aux éducateurs.

Par le biais des partenaires œuvrant auprès d'un public jeune :

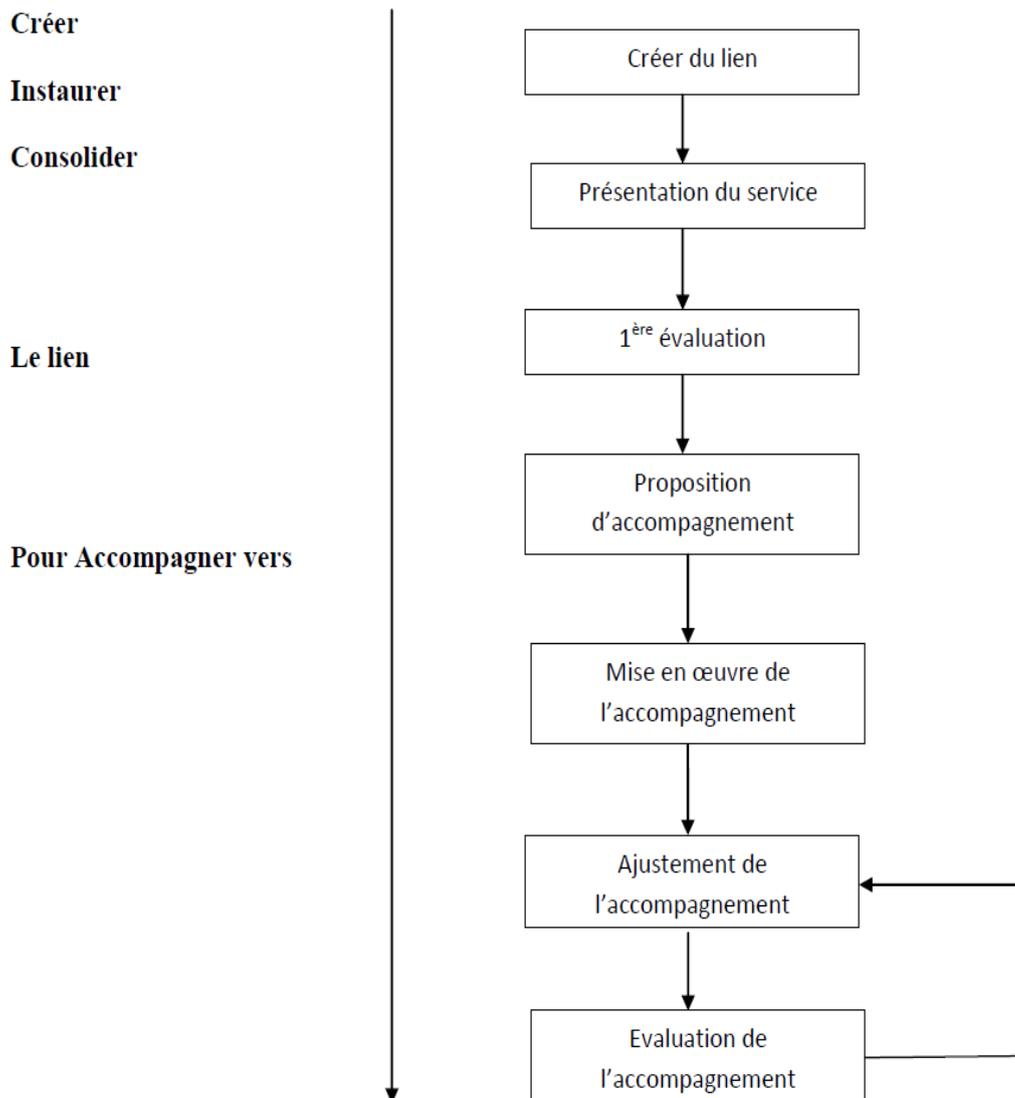
- Les services du Conseil Départemental : le SST, l'ASE et le foyer de l'enfance, ainsi que des structures d'accueil pour les jeunes relevant d'une mesure de contrat jeunes majeurs orientent des jeunes vers le service de Prévention Spécialisée.
- La mission locale oriente des jeunes qui cumulent des difficultés d'ordre familial, économique, social et psychologique.
- La PJJ s'appuie sur les actions de la Prévention Spécialisée pour orienter des jeunes et trouver un soutien pour la mise en œuvre de mesures de réparation ou encore organiser un accompagnement conjoint.
- Le CLSPD : les actions telles que l'accompagnement des collégiens temporairement exclus favorisent la mise en relation des jeunes et des éducateurs dans les établissements scolaires. Les éducateurs de Prév' vont à la rencontre des jeunes dans le cadre des chantiers éducatifs portés par la mairie.
- Le Centre Ados de l'agglomération : la présence des éducateurs lors de sorties organisées avec le Centre Ados favorise un premier contact avec les jeunes concernés.

Par des actions spécifiques du service :

- La mise en place des chantiers loisirs hebdomadaires
- Les orientations par les services internes de l'association
- Les jeunes de moins de 25 ans en situation d'errance et en grande précarité qui sont orientés par le SAOA
- Les jeunes de moins de 25 ans connus du CAARUD pour des consommations de produits psycho-actifs ou rencontrés dans la rue lors des maraudes sur Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit

4.1. La méthodologie d'action

4.1.1. La démarche globale



4.1.2. La présence sociale (Lycée et Collège, Rue, Local)

La présence sociale, intimement liée au travail de rue a été pendant longtemps un des piliers de la Prévention Spécialisée. C'est pourquoi on dit souvent que les éducateurs de Prévention Spécialisée sont des éducateurs de rue. La présence sociale est un moyen privilégié, voire essentiel, pour « aller vers » les habitants, plus particulièrement les jeunes et les acteurs du territoire. Elle permet aux éducateurs d'être visibles et repérés, d'observer sans insistance et avec discrétion, de partager, d'échanger dans la convivialité comme dans la confrontation. C'est à partir de là que se construit essentiellement la relation de confiance.

Le travail de rue est une pratique de terrain qui consiste à travailler dans la rue, c'est-à-dire « en dehors » et d'aller à la rencontre des jeunes, sur leurs lieux naturels de regroupements. Cette pratique engage les éducateurs à s'y rendre lorsque les jeunes s'y trouvent et là où ils ont l'habitude de se regrouper. Sur la ville de Bagnols-sur-Cèze, la Prévention Spécialisée intervient, dans le cadre du travail de rue, dans le centre ville, mais également sur les quartiers des Escanaux, de la Coronelle et de la Citadelle.

Les objectifs du travail de rue sont :

- Rentrer en contact avec les jeunes les plus en difficulté.
- Créer une relation de confiance propice à l'accompagnement éducatif.
- Contribuer à réguler les tensions sur les territoires.
- Participer au diagnostic permanent des territoires et contribuer à la mise en œuvre de plans d'actions.

La présence sociale se traduit également par une présence physique sur des temps repérés et informels auprès des établissements scolaires. Nous sommes présents pendant des temps de pause de lycéens qui nous ont repérés grâce à des temps de présentation.

Nous sommes également présents à la sortie des établissements scolaires ou pendant les temps de pause le midi dans les lieux où se rendent les élèves.

Nous avons fait le choix d'une forme de présence sociale adaptée au territoire de Bagnols-sur-Cèze et à nos possibilités. Ainsi, plusieurs points balisent notre intervention dans le cadre de la présence sociale :

- Le flochage
- Le travail avec les partenaires
- La présence sociale ponctuelle
- La réintégration d'un quartier à travers un local, La Pépinière
- Les chantiers loisirs dans les quartiers
- La sollicitation des collèves pour la sortie des cours
- Le travail avec les médiateurs de la ville
- Le local en centre ville

Le flochage

Nous avons fait le choix depuis septembre 2014 d'avoir des vêtements floqués pour être plus facilement repérés et réparables. Cette décision a été le fruit d'une réflexion d'équipe et de plusieurs étapes.

Dans un premier temps le flochage s'adressait à nos partenaires afin d'être repérés plus rapidement. Rapidement nous nous sommes rendus compte que les jeunes n'étaient pas gênés d'être en notre présence alors que nous étions floqués mais qu'au contraire, être avec les éducateurs de la Prévention Spécialisée signifie pour eux *vouloir s'en sortir* plutôt que *jeune en galère*.

Ce qui était au début un test est rapidement devenu quelque chose d'établi, à savoir que les éducateurs ont des vêtements floqués lorsqu'ils sont au travail. On nous a également fait la remarque que cela permettait parfois de faire la différence avec la police lorsque nous traversons certaines zones des quartiers de la ville.

Ce flochage permet aussi à certains jeunes de nous reconnaître dans la rue. En effet, certains ont entendu parler de nous mais ne nous connaissent pas, et lorsqu'ils voient inscrit PREV' dans notre dos ils s'autorisent parfois à nous aborder.

Le travail avec les partenaires

Dans la présence sociale il est important de parler du travail avec les partenaires non pas pour le décrire car cela est fait dans une autre partie de ce projet de service. Cependant, pour nous le travail avec les partenaires représente une partie de notre travail de rue. En effet, aujourd'hui nous passons peu de temps dans les rues comme cela se fait encore dans certains Services de Prévention Spécialisée. Lorsque nous parlons de ce type de travail où il est question « d'aller vers », il est important de relever que nous nous déplaçons le plus possible dans le cadre de notre travail partenarial. Cela nous permet d'être plus en lien avec les autres professionnels mais également d'accompagner les jeunes voir d'en rencontrer d'autres. Il arrive que l'on nous mette un bureau à disposition lorsqu'on fait appel à nous dans certains lieux, Mission Locale, établissements scolaires...

La présence sociale ponctuelle

Dans le cadre de certaines manifestations, nous adaptons notre emploi du temps afin de pouvoir être présents sur le territoire ponctuellement. Dans ce cadre, nous sommes ainsi disponibles pour tous les jeunes que nous connaissons mais également pour aller à la rencontre de nouvelles personnes.

Nous sommes, par exemple, présents chaque année pendant la semaine où se déroule le festival Reggae du ZION. Nous adaptons alors nos horaires pour être plus présents sur des temps de soirée. Nous rencontrons alors les jeunes dans un environnement différent que celui dans lequel nous les côtoyons le reste de l'année.

La réintégration d'un quartier à travers un local, La Pépinière

Ce local (Cf. chapitre 4.1.4.1.), placé au cœur du quartier des Escanaux, représente une forme de présence sociale avec les deux professionnels qui animent le lieu tout au long de la semaine. Cela nous a permis de réintégrer le quartier de manière plus pérenne, ce qui nous était impossible avec les nombreuses missions que nous avons déjà.

La présence physique au sein du quartier nous permet de rencontrer de plus en plus de jeunes, mais également petit à petit leurs parents, et d'évaluer dans certains cas l'intérêt d'un lien par la suite avec la Prévention Spécialisée.

Les chantiers loisirs dans les quartiers

Les chantiers loisirs, également décrits dans une autre partie, ont l'intérêt de se dérouler au sein des Escanaux. A travers ce temps d'activité avec les jeunes, nous rencontrons les habitants des immeubles avec lesquels nous travaillons ainsi que les habitants des logements alentours. Il n'est pas rare pendant les chantiers loisirs qu'il y ait des temps d'échanges avec des jeunes des quartiers qui n'osent habituellement pas venir jusqu'au local de la Prévention Spécialisée en centre ville.

4.1.3. L'accompagnement individuel

4.1.3.1. Du jeune

Le travail de rue constitue un mode d'approche très précieux en ce qu'il permet d'identifier les ressources du milieu, l'existence de réseaux de solidarité et d'entraide entre les personnes. Cela permet à l'éducateur de les valoriser et de faire progresser la confiance dans les ressources d'un milieu qui s'auto-dévalorise ou qui s'est convaincu avec le temps de son incompétence sociale. Cette immersion dans le milieu permet de requalifier socialement des personnes ou des pratiques sociales qui peuvent rompre avec les réflexes d'assistanat. Il s'agit d'aider directement des personnes, des groupes, un quartier, à accéder à des services, à résoudre des problèmes concrets auxquels ils sont confrontés.

Lorsque le jeune vient nous interpeler, c'est bien souvent dans un premier temps car il a des problèmes concrets à résoudre, par exemple des problèmes financiers, avec la justice, difficultés d'accès aux logements...

Dans ces situations, notre premier travail est la résolution du problème concret du jeune. Cela nous permet de rentrer en lien, de commencer à tisser une relation de confiance.

Pour la résolution de ces problèmes, nous interpellons bien souvent nos différents partenaires pour faire appel à la pluridisciplinarité de notre réseau.

Lorsque ces problèmes sont résolus ou en cours de résolution, nous pouvons ensuite, avec le jeune, travailler sur l'origine de ses problèmes et l'aider à se reconstruire et se remobiliser dans un projet de vie lorsque cela est nécessaire.

- **Le premier accueil**

Lorsqu'un jeune arrive à la Prévention Spécialisée, nous l'invitons à rentrer et à s'installer en lui disant « bonjour » ainsi que notre prénom. Nous lui proposons ensuite une boisson (café, thé, eau, sirop) et de se tutoyer. Par la suite, nous présentons l'association et les différents services en finissant de manière plus complète par le Pôle Jeunesse.

Ensuite, nous lui demandons comment il est arrivé à notre service (manière dont il a eu connaissance de notre existence) et lui proposons de se présenter. Nous remplissons la fiche de suivi que nous avons mise en place (voir annexe) et faisons le point sur la situation actuelle du jeune. Nous faisons une première analyse de la situation et proposons au jeune les différentes perspectives de travail à envisager telles que :

- Les différentes démarches administratives (CMU, carte vitale, carte nationale d'identité, CAF, inscription Pôle emploi...).
- L'orientation vers les différents partenaires qui peuvent permettre de faire évoluer sa situation (Mission Locale Jeunes, CCAS, SST, SAOA...).
- La prise de contact avec les différents partenaires qu'il a déjà rencontré ainsi que l'accompagnement aux différents rendez-vous s'il estime que cela peut être bénéfique pour lui.
- La proposition de se revoir rapidement, notamment lorsque le jeune arrive sans rendez-vous.

A la fin du premier accueil qui dure entre 45 minutes et 1h30, nous proposons au jeune de :

- reprendre un rendez-vous pour effectuer le suivi de sa situation et l'accompagner dans ses différentes démarches,
- lui donner nos coordonnées et de nous recontacter quand il le souhaite,
- prendre son numéro et de ses nouvelles régulièrement (notamment s'il a des difficultés à nous solliciter),
- prendre contact avec les différents partenaires qui l'accompagnent afin de faire le point avec eux,
- le positionner sur différents dispositifs qui pourraient lui être bénéfiques tels que les chantiers loisirs, les chantiers éducatifs, la Commission Inter-Partenariale Jeunes en fonction de la complexité et de l'urgence de la situation,
- lui proposer une médiation familiale s'il rencontre des difficultés familiales.

Nous expliquons au jeune que nous ne ferons rien sans son accord préalable et que nous travaillerons dans la transparence avec lui.

• **L'évaluation**

Au vu de la situation du jeune, nous faisons une évaluation de sa situation afin de faire le point sur les différentes perspectives d'accompagnement que nous lui avons proposées. En fonction de celles-ci, nous nous mettons en lien avec les différents partenaires qui interviennent auprès du jeune (toujours avec l'accord de celui-ci).

Nous travaillons les différents objectifs fixés avec le jeune et nous faisons le point avec le jeune et en équipe de manière régulière.

Tous les éducateurs sont informés du suivi de chaque jeune et sont en capacité de continuer le travail effectué par un collègue. Nous ne travaillons pas sur des références pour les suivis individuels.

Nous faisons des évaluations régulières de la situation en fonction de son évolution et des différentes avancées afin d'adapter au mieux l'accompagnement proposé au jeune.

• **Le plan d'accompagnement**

➤ **L'orientation**

Dans le cadre de la Prévention Spécialisée, nous rencontrons des jeunes avec différentes problématiques qui nous amènent à les orienter vers les bons dispositifs.

Par exemple, nous rencontrons régulièrement des jeunes déscolarisés, qui ont arrêté l'école, pour la plupart, durant leurs années au collège. Lorsque les jeunes sont dans cette situation, ils n'ont aucune formation et ont donc des difficultés à trouver un emploi à leur convenance.

Afin de travailler avec eux sur leur orientation, il est important d'établir un lien de confiance avec les jeunes et de les amener à penser leur projet professionnel. Une fois la relation de confiance présente, nous essayons d'orienter les jeunes vers les dispositifs adéquats tels que la Mission

Locale, Pôle emploi, voire même Cap emploi. Nous travaillons ensuite avec le jeune afin qu'il soit en capacité de mener à bien son projet.

Nous avons également l'exemple des jeunes qui viennent nous rencontrer lorsqu'ils sont à la rue. Dans ce cas, nous orientons vers l'Aide Sociale à l'Enfance si le jeune a moins de 21 ans, afin qu'il puisse bénéficier d'un contrat jeune majeur. Dans le cas où il est plus vieux, nous nous tournons vers les organismes d'Hébergement d'Urgence.

Nous sommes donc amenés régulièrement à réorienter les jeunes vers différents dispositifs. Le travail en partenariat avec les divers services est, par conséquent, très important au quotidien dans notre travail.

➤ **Le soutien psycho – affectif**

Il s'agit de répondre à un jeune qui souhaite bénéficier de l'aide de l'éducateur :

- parce qu'il éprouve des difficultés à maîtriser ses émotions,
- parce qu'il est peu autonome affectivement,
- parce qu'il a du mal à se distancier ou au contraire à s'impliquer, vis-à-vis de ses problèmes,
- parce qu'il a une estime de soi très dévalorisée.

➤ **L'aide à la définition d'un projet de vie**

Nous avons observé que certains jeunes éprouvent de grandes difficultés à se départir d'un fonctionnement dans l'immédiateté.

En l'accompagnant dans son cheminement personnel, l'éducateur veille à développer les motivations susceptibles d'inspirer une projection dans le temps et de favoriser la réalisation de ses projets, dans les différents domaines concernés : famille, comportement, formation, travail...

➤ **L'aide au plan relationnel**

Au cours du compagnonnage autorisé par le travail de rue décrit plus haut, l'éducateur partage avec le jeune un certain nombre d'expériences de relation aux autres. Il est alors, dans ce contexte naturel, aux premières loges pour permettre au jeune de comprendre la nature de ses liens, de ses rapports aux autres.

Lorsque la confiance est établie, il lui devient possible d'aider le jeune à comprendre, à interpréter des attitudes, des comportements, sources d'ennuis, de conflits, de contentieux avec d'autres personnes. L'expression peut s'en trouver libérée ou au moins maîtrisée, cela concourt à la revalorisation des capacités de communication du jeune.

L'accompagnement individuel consiste donc à apporter un soutien et une aide en s'appuyant sur les compétences et les ressources de la personne. Il constitue l'un des prolongements possibles de la présence sociale et naît de l'émergence d'une demande, même si elle n'est pas toujours explicite.

Il s'inscrit dans un temps donné et suppose l'instauration d'une relation de confiance. L'accompagnement permet de proposer au jeune une combinaison de moyens, de le soutenir dans ses choix et ses motivations pour construire son parcours vers la réalisation d'un ou des projets personnels et gagner en estime de soi.

➤ L'aide aux démarches

La plupart des jeunes se trouve en difficulté face aux différentes démarches administratives, nous les accompagnons donc afin de les mettre à jour et de leur apprendre à effectuer les différentes démarches incontournables tout au long de leur vie.

- **L'accès aux droits** : le jeune se trouve généralement en difficulté face à ces démarches telles que :
 - La domiciliation s'il est en rupture familiale et n'a pas d'adresse. En effet, la plupart des démarches administratives demandent une attestation de domiciliation ou d'hébergement. Nous évaluons donc la pertinence du lieu de la domiciliation entre le CCAS et l'Association RIPOSTE.
 - La carte nationale d'identité qui est généralement perdue. Nous expliquons donc au jeune qu'il faut qu'il aille chercher un dossier afin de la renouveler, auprès de la mairie. Nous l'aidons ensuite à remplir le document, à insérer les différentes pièces justificatives demandées et à le ramener à la mairie afin que son dossier soit traité.
 - La carte vitale qui est également souvent perdue. Nous proposons au jeune d'aller récupérer le dossier à la CPAM seul ou avec nous puis nous remplissons le dossier ensemble et joignons les documents demandés.
 - La CMU, car les jeunes n'ont, pour la plupart, pas leur propre couverture maladie. Nous remplissons le dossier avec le jeune et nous l'accompagnons à la CPAM afin de déposer son dossier. Nous faisons également le (les) premier(s) renouvellement(s) afin que le jeune ne perde pas ses droits et puisse, par la suite, effectuer cette démarche seul.
 - Le dossier de la MDPH en fonction du handicap de certains jeunes. Nous proposons au jeune de remplir un dossier et de rencontrer un travailleur social de la MDPH afin qu'il prenne connaissance des différentes possibilités envisagées avec la reconnaissance de personne handicapée.
 - L'avis d'imposition que la plupart des jeunes ignorent. Nous accompagnons le jeune au Trésor public afin d'effectuer les différents avis d'imposition qui n'ont jamais été faits. Nous expliquons l'importance de ce document (notamment pour les demandes de logement) et nous leur expliquons que c'est un document à faire chaque année.
- **Le logement** qui concerne la majeure partie des jeunes qui viennent au service. Selon sa situation, nous orientons le jeune vers :
 - Une demande d'Hébergement d'Urgence, en effet, si le jeune est à la rue et sans revenu, nous lui présentons les différents lieux possibles. S'il est en grande difficulté, il ne refuse pas cette proposition et nous téléphonons au 115 afin de prendre connaissance des différents lieux de mise à l'abri disponibles. En fonction de ceux-ci, nous proposons au jeune de se rendre à l'endroit proposé, seul ou accompagné, par un éducateur du service,
 - Une demande de logement social, si le jeune a des revenus mensuels fixes tels qu'un salaire, une indemnisation (Pôle emploi, Garantie Jeunes, RSA) et qu'il est assez autonome pour vivre seul, nous faisons les différentes démarches avec lui avec une première inscription sur Internet afin d'avoir un numéro unique. Nous proposons ensuite au jeune d'aller récupérer les dossiers auprès des différents bailleurs sociaux. Nous les remplissons avec lui et lui proposons d'aller les redéposer dûment complétés. Concernant l'accompagnement au logement, nous lui proposons de rencontrer une

assistante sociale du SST afin d'effectuer différentes démarches avec elle, telles que la demande de FSL.

- **La santé** est souvent négligée par les jeunes. La Prévention Spécialisée les sensibilise et met en œuvre, si besoin, un accompagnement. Nous les orientons sur la médecine de ville, le planning familial et les services spécialisés (psychiatrie, ANPAA, CMPEA, CMP, dispositif AVENIR...).
- **L'emploi / La formation** : Les jeunes sont souvent déscolarisés et sans emploi. Nous les orientons vers les différents dispositifs tels que la Mission Locale Jeunes et Pôle emploi (nous faisons aussi les demandes d'inscription ou de réinscription en ligne). Nous les accompagnons généralement au moins au premier rendez-vous. Les différentes formations leur sont proposées par ces deux organismes et nous les accompagnons dans la constitution de leurs dossiers.
- **La vie sociale** : Nous les orientons vers les différents lieux qui peuvent leur correspondre tels que le local de « La Pépinière », le Centre Ados ainsi que les différentes manifestations qui peuvent leur permettre de reprendre une vie sociale. Nous leur proposons également les différentes actions collectives que nous encadrons telles que les « court-métrages », les chantiers loisirs et les sorties ponctuelles...
- **L'accompagnement vers un contrat jeune majeur** : Lorsque le jeune est âgé de 18 à moins de 21 ans et qu'il se trouve face à des grosses difficultés familiales ou est à la rue, nous faisons un état des lieux complet de la situation que nous envoyons à l'ASE, afin qu'un contrat jeune majeur puisse être signé

➤ **La mise en place d'un accompagnement spécifique**

Lorsque le jeune adhère aux perspectives d'accompagnement, de différentes solutions s'offrent à lui :

- Refixer un rendez-vous afin de faire les démarches administratives prioritaires avec lui, ou contacter les différents partenaires qui peuvent lui apporter un accompagnement spécifique.
- Faire certaines démarches seul, comme aller chercher les dossiers dont il a besoin (CMU, CAF...). Prendre des rendez-vous auprès de certains organismes (MLJ, CCAS...) et nous rappeler lorsqu'il a fait cela.
- Lui laisser le choix de nous recontacter lorsqu'il le souhaite.
- Passer en dehors des rendez-vous fixés afin de nous donner des nouvelles.
- Nous solliciter lorsqu'il a besoin d'un accompagnement.
- L'appeler de manière périodique (une fois par semaine/tous les 15 jours/par mois) s'il lui est difficile (par honte ou timidité) de nous contacter lui-même.

Pour chacune des situations, nous adaptons notre accompagnement afin que le jeune puisse se saisir du projet individuel que nous lui proposons.

Etant dans un cadre de libre adhésion, nous laissons à chaque jeune le choix du type d'accompagnement (intense, ponctuel).

Nous accompagnons le jeune à son rythme afin qu'il soit acteur de son projet. Nous sommes dans une dynamique de « faire avec ». Suite au premier entretien, nous recontactons le jeune si nous n'avons pas fixé un autre rendez-vous. Cependant, s'il ne répond pas ou ne nous rappelle pas, nous ne le sollicitons plus. En effet, de par le fonctionnement du service et nos missions, nous sommes sur la libre adhésion et considérons que le jeune connaît l'existence de la Prévention Spécialisée et saura nous recontacter lorsqu'il sera dans une démarche active pour sortir de sa précarité.

Nous restons très disponibles pour les jeunes puisque nous avons deux téléphones portables sur lesquels nous sommes joignables durant nos horaires de travail. Les jeunes, ainsi que les partenaires, ont les deux numéros et n'hésitent pas à nous appeler, notamment en cas d'urgence.

Lorsqu'une situation d'urgence se présente, un des éducateurs se détache afin d'accompagner le jeune à trouver des solutions. Lorsque la situation est inquiétante, nous déployons les moyens matériels et humains (exemple : pour un jeune mineur à la rue, nous contactons l'Aide Sociale à l'Enfance) afin de répondre rapidement à l'urgence.

Au cours de chacun des entretiens, nous faisons le point avec le jeune sur sa situation. Si celle-ci n'avance pas et que les difficultés sont multiples, nous proposons au jeune de l'accompagner physiquement à ses différents rendez-vous (notamment lorsqu'il ne les honore pas ou qu'il rencontre des difficultés relationnelles avec les différents professionnels) afin de rétablir un lien. Nous lui proposons également de présenter sa situation dans la Commission Inter-Partenariale Jeunes (CIPJ) notamment lorsqu'elle est complexe et que l'intervention de différents partenaires pourrait permettre de la faire évoluer.

Il n'existe pas de durée minimale ou maximale concernant l'accompagnement, nous l'effectuons tant que le jeune nous sollicite.

La prise en charge du jeune par la Prévention Spécialisée prend fin si :

- les objectifs d'accompagnement sont atteints et que le jeune a acquis l'autonomie nécessaire pour avancer,
- le jeune le décide, que sa situation ait évoluée ou non,
- l'âge limite de 25 ans est atteint. Dans ce cas, nous faisons l'orientation nécessaire pour que le jeune puisse continuer d'être accompagné par les professionnels adéquats.

4.1.3.2. Des parents

En prenant en compte les difficultés mais aussi les ressources des populations et des territoires d'intervention, la Prévention Spécialisée s'attache, par des actions individuelles ou collectives, à permettre aux parents d'exercer leur fonction éducative.

Actions individuelles :

- Etre à l'écoute des parents au quotidien pour établir une relation de confiance.
- Faciliter le dialogue, désamorcer les tensions et dédramatiser les situations en aidant à leur compréhension.
- Permettre une médiation pour éviter les ruptures parents/enfants et faciliter la mise en lien avec les adultes du quartier (voisinage, maison de quartier, écoles, collèges...).

Actions collectives :

- Inviter les parents à participer à la vie du quartier et à ses manifestations.
- Imaginer des actions pour développer la responsabilité et soutenir les engagements.
- Mettre en place ou participer à des groupes de réflexion sur les questions d'éducation et de parentalité.

4.1.4. Les actions collectives

4.1.4.1. L'Espace Intergénérationnel « La Pépinière » (Fiche action n°3.1)

Le projet est centré et mené avec les habitants du quartier. C'est une démarche participative où les habitants sont vecteurs de la réussite du projet. L'objectif est que cette action devienne une pépinière d'idées amenées et portées par les bénéficiaires.

Une action qui serait pilotée et animée par les habitants du quartier des Escanaux et mise à disposition des habitants de la cité avec l'aide de professionnels. Le projet se fixe l'objectif ambitieux de changer l'image des quartiers dits « sensibles » en l'ouvrant sur la cité et en provoquant des rencontres et des échanges entre les habitants (quartiers sensibles et les autres quartiers).

Le projet est multi-générationnel car il s'adresse tant aux enfants qu'aux adultes (parents, grands-parents...). Il favorise ainsi les rencontres et les débats entre les générations. Il s'appuie sur l'outil numérique et vise à réduire la fracture.

OBJECTIF GENERAUX

- Valoriser et accompagner les valeurs républicaines (laïcité, égalité, fraternité, solidarité...);
- Favoriser l'engagement citoyen (notamment la construction de parcours citoyens par des actions favorisant l'engagement des jeunes, la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes aux usages et aux risques des réseaux sociaux en rendant l'utilisation du net plus citoyenne);
- Prévenir la radicalisation;
- Porter des valeurs de tolérance, de fraternité, d'égalité entre les femmes et les hommes, de mixité;
- Encourager le débat entre les habitants concernés.

OBJECTIF SPECIFIQUES

- Mettre à disposition des habitants un espace de rencontre pour travailler les objectifs généraux.
- Utiliser le support informatique (espace multimédia) pour créer le lien entre les habitants.
- Travailler sur l'ouverture des quartiers prioritaires aux habitants de la ville de Bagnols-sur-Cèze et ainsi participer à l'image qu'a, en général, la population des quartiers sensibles.
- Construire et conduire le projet avec les habitants des quartiers prioritaires pour favoriser l'engagement citoyen, encourager les débats...
- Accompagner l'autonomisation des jeunes et moins jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.
- Travailler sur l'intergénérationnel et le lien enfant/parents afin de prévenir les actes d'incivilité et de délinquance (radicalisation, utilisation illégale d'Internet et des réseaux sociaux).
- Favoriser les valeurs de tolérance et la place des femmes en impulsant des débats avec des intervenants extérieurs (Maison de la Justice, association bénévoles de quartiers, Imam...).

Le lieu propose diverses activités pédagogiques sollicitées par les bénéficiaires et s'adressant tant aux adultes qu'aux jeunes. Ces activités sont évolutives en fonction des souhaits des bénéficiaires.

4.1.4.2. L'Atelier Multimédia (Fiche action n°3.2)

L'action se déroule en plusieurs étapes :

- Réflexion, avec les jeunes porteurs du projet, autour du thème à aborder pour la réalisation du court-métrage (drogues, harcèlement, sexualité...).
- Réflexion sur l'histoire qui amènera le sujet à aborder tout en étant au plus près de la réalité.
- Recherche des acteurs (jeunes) ainsi que des partenaires qui peuvent être ressources pour la réalisation du film.
- Réalisation du tournage sur plusieurs demi-journées en fonction des disponibilités des jeunes. Il est parfois compliqué de réunir tous les jeunes, alors nous adaptons les scènes en fonction des jeunes présents et nous faisons en sorte que chacun des jeunes volontaires puisse participer au mieux.
- Interventions dans différents établissements scolaires autour de certains sujets avec le film en support. Nous intervenons avec les jeunes qui portent le projet.
- L'action s'effectue en partenariat avec l'association « Beautiful Freaks Pictures », les partenaires compétents en fonction des thèmes abordés, les collèges et les lycées...

Les objectifs généraux sont de :

- Favoriser l'autonomie des jeunes participants au projet en leur permettant de concevoir et de diffuser une vidéo.
- Travailler dans une démarche collective de groupe afin de susciter les initiatives des jeunes en favorisant la prise de responsabilité et l'apprentissage de la vie sociale.
- Rendre les jeunes acteurs de leur territoire et surtout de leur vie en réfléchissant et analysant pour retransmettre différentes problématiques inhérentes à la jeunesse telles "l'usage de drogue".

Les objectifs opérationnels sont en fonction des thèmes abordés dans les court-métrages.

Pour exemple, le film « Fume pas ta liberté » avait comme objectifs spécifiques :

- Pouvoir aborder le thème du cannabis, avec des jeunes collégiens et lycéens à l'aide du support vidéo.
- Sensibiliser les jeunes sur le sujet (cannabis).
- Prévenir des risques provoqués par les consommations de cannabis.

4.1.4.3. Les chantiers loisirs (fiche action n°3.3)

Les chantiers loisirs s'adressent aux jeunes de 14 à 21 ans (exceptionnellement aux 22-25 ans) en difficulté familiale, sociale, économique, éducative, résidant dans les quartiers du contrat de ville et/ou suivis par les structures socio-éducatives ou les associations de Prévention Spécialisée et la Mission Locale.

Le chantier se déroule sur une période d'un an à compter de septembre 2016 en partenariat avec Habitat du Gard. Ils ont lieu les mercredis et samedis.

Les **objectifs éducatifs** de cette action concernent tous les acteurs et sont multiples :

Pour le jeune :

- Acquérir de l'autonomie.
- Recevoir une gratification.
- Transformer son énergie en expérience « positive ».
- Donner une image positive de soi.
- Découvrir ses capacités.
- Se situer dans le temps (respecter des horaires, acquérir une régularité dans le travail).
- Comprendre les consignes.
- Prendre des responsabilités.
- Apprendre le rapport à l'autorité.
- Apprendre des savoir-faire.
- Apprendre à travailler ensemble.
- Savoir écouter et se faire comprendre des autres.
- Découvrir un milieu professionnel.

Pour l'équipe éducative :

- Mesurer la motivation du jeune à effectuer un travail.
- Objectiver les savoirs, savoirs faire et les savoirs être des jeunes.
- Confronter les jeunes avec un objectif de réalisation.

Pour les quartiers :

- Encourager des comportements basés sur le civisme et la citoyenneté.
- Donner une image positive du quartier.
- Créer du lien social.

Le jeune en chantier loisirs n'est ni salarié, ni stagiaire de la formation professionnelle. En ce sens, les activités assimilées à un travail d'intérêt général mises en œuvre par les jeunes (en particuliers pour les moins de 18 ans) sont proportionnées et équilibrées dans le temps et, à tout le moins respecter les règles de référence du Code du travail en matière de durée du travail des enfants. Le nombre de jours concernés ne peut excéder 5 jours par an. Le jeune est soumis à des horaires liés à sa seule présence dans la structure et à l'organisation de son activité temporaire. Il peut être mis fin à sa présence dans la structure en raison de sa conduite et de son comportement.

Il n'y a aucune obligation de productivité ou de rendement dans la mise en œuvre des activités qui peuvent combiner des moments basés sur des activités d'utilité sociale et des temps d'activités de loisirs. Le jeune est présent principalement pour son intérêt personnel : Il s'informe, se forme, apprend, observe, reçoit une formation ou se documente. S'il produit un travail, à titre principal, c'est donc pour son profit : acquisition de savoir ou d'une technique.

Le jeune perçoit une gratification de 15 € par demi-journée de présence ainsi qu'une place de cinéma. Une convention d'engagement est établie entre l'Association, le jeune (et ses parents dans le cas des mineurs), celle-ci formalisant la nature et la durée de l'activité, l'encadrement, la gratification accordée ainsi que les dispositions prises en ce qui concerne les assurances.

Les supports au chantier sont fournis par les partenaires. Une convention a été signée dans ce sens avec Habitat du Gard pour intervenir sur les immeubles du quartier des Escanaux (peinture). Les supports doivent être de tâche aisée et sans danger pour la sécurité des jeunes. Les travaux doivent être adaptés aux âges des bénéficiaires.

4.1.4.4. Les Chantiers associatifs (fiche action n°3.4)

Nous organisons des chantiers que nous nommons « associatifs » pour les jeunes de 18 à 25 ans, notamment pour l'Association RIPOSTE. Les autres services de notre Association ont pu faire appel à ce dispositif afin d'effectuer des chantiers de rénovation pour de nouveaux locaux. Ces chantiers s'organisent sur une durée prédéfinie à l'avance et sur lesquels nous positionnons des jeunes en situation difficile. Nous travaillons en partenariat avec la Mission Locale qui nous envoie des CV de jeunes qu'ils suivent. Ces chantiers permettent aux jeunes d'appréhender le monde du travail sur une courte durée et de commencer leurs expériences. De notre côté, ils nous permettent de rencontrer des jeunes que nous ne connaissons pas et d'établir une relation de confiance pour, par la suite, pouvoir les accompagner en fonction de leurs demandes.

Dans le cadre de ces chantiers nous nous fixons plusieurs objectifs :

- Privilégier la réinsertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion sociale et/ou de précarité, en privilégiant ces chantiers associatifs à l'intervention d'entreprise qualifiée pour tout ce qui concerne les travaux d'entretien des établissements de l'association.
- Amener des personnes à s'inscrire à l'association Intermédiaire afin de les raccrocher à une vie professionnelle. Le lien que nous entretenons avec l'agence nous permet de leur faire des retours sur les personnes afin qu'ils puissent leur confier des missions par la suite les plus adaptées à leur situation, voire à leur autonomie.
- Permettre au jeune d'avoir un contrat d'intérim et un salaire durant sa mission.

Les bénéficiaires sont salariés de l'association Intermédiaire "AIRELLE".

4.1.5. Les actions en milieu scolaire (fiches actions n°3.5, n°3.6 et n°3.7)

La Prévention Spécialisée a plusieurs lignes directrices. L'une d'elle vient cibler le travail avec les établissements scolaires. Cela peut se décliner de plusieurs manières, interventions ponctuelles, interventions régulières, travail dans l'établissement, travail hors de l'établissement...

Si les actions peuvent être différentes en fonction des collèges et lycées, notre méthodologie est la suivante :

- **La rencontre avec un établissement scolaire**

Dans un premier temps, il s'agit de rencontrer les professionnels. En effet, le travail entre l'éducation nationale et des partenaires éducatifs n'est pas naturel, pour les uns et pour les autres. Ce travail laisse souvent penser que l'intervention des uns mettrait seulement en relief l'incompétence des autres. Il est bien évident que dans la réalité il n'existe rien de cet ordre. Il s'agit juste d'une complémentarité et de possibilité de prise en charge complètement différente. C'est dans cet état d'esprit que nous rentrons en lien avec les établissements scolaires. Nous ne nous présentons pas comme des « sauveurs » mais plutôt comme un outil supplémentaire à leur disposition. Il est important de ne pas être intrusif dans les différentes institutions. Ainsi une rencontre avec le principal et les CPE permettent un premier contact et une présentation aux effectifs par la suite lorsque c'est possible permet d'être repéré par chacun.

Ces rencontres peuvent être provoquées par les éducateurs, le CLSPD ou à la demande des établissements dans la majorité des cas. Une fois la rencontre effectuée l'étape qui suit est le lien de confiance qui va se créer.

- **Instauration d'une relation de la confiance**

Dans toute relation, que ce soit avec les jeunes ou avec les partenaires, il est question de confiance. C'est une confiance réciproque dans le travail qui nous permet par la suite de travailler ensemble. Il est plus facile de rentrer en lien à travers un premier projet, une première action. Chacun progresse alors prudemment et c'est la coordination des actions, la communication régulière qui vont permettre ensuite de créer ce lien de part et d'autre.

Il est important de prendre le temps de faire connaissance. Les éducateurs de la Prévention Spécialisée se doivent de respecter les modes de fonctionnement des établissements. C'est bien nous qui nous adaptons aux établissements et non l'inverse.

- **Pérennisation du travail**

A force de nous voir rentrer dans les établissements, mener des projets, nous avons fait le constat que notre présence n'est plus sujette aux regards curieux ou parfois inquiets.

Rapidement le travail peut évoluer, en effet, la multiplication de nos interventions permet la multiplication des temps informels, nous sommes alors de plus en plus disponibles pour le personnel de l'établissement.

Prenons l'exemple d'un professeur en difficulté avec un élève ou simplement inquiet. Souvent les professeurs se sentent « impuissants » face à des situations qu'ils ne maîtrisent pas, est-ce qu'un jeune a des soucis en dehors de l'établissement ? Qu'est ce qu'il va devenir s'il se fait mettre dehors en tous lieux ? Nous pouvons parfois apporté des réponses car nos compétences nous permettent de travailler au-delà de l'établissement et nous avons un réseau très développé sur la ville.

Nous ne sommes bien entendu pas une alternative aux assistantes sociales des établissements scolaires, mais bien un complément comme un outil supplémentaire auquel on peut faire appel.

Nous avons ainsi pu intervenir de plusieurs manières au fur et à mesure que nous progressons dans notre travail partenarial. Nous avons pu par exemple être appelés par la CPE d'un lycée pour rencontrer un jeune afin de rassurer sa mère. Cette rencontre a été relayée au service de la PJJ qui a été mandaté pour suivre ce jeune. Ainsi un début de travail partenarial a rapidement vu le jour pour accompagner au mieux le jeune et rassurer sa mère.

Les appels que nous recevons des établissements scolaires pour rencontrer des jeunes sont pour nous le reflet d'un travail que nous avons mis en place au fil des années.

Ce partenariat fonctionne à double sens. Ainsi nous faisons également appel aux établissements scolaires pour mettre des projets en place, demander des conseils pour des jeunes qui souhaitent réintégrer le système scolaire.

- **Critère d'évaluation**

Nous évaluons le travail avec les établissements scolaires à travers les liens que nous avons, le nombre de sollicitations, les projets que nous avons en commun. Chaque projet mené par la suite à ses propres critères d'évaluation.

Le fait que nous suivions des jeunes qui ont été rencontrés en amont par le biais des collèges et lycées est un vrai reflet de l'importance du travail mené.

Enfin les liens étroits qui sont liés, font que certains responsables d'établissements se permettent de nous avertir lorsqu'un jeune change de comportement. Nous pouvons ainsi intervenir rapidement avant que les situations se dégradent.

En 2016, nous menons les actions suivantes qui font l'objet d'une fiche descriptive en annexe :

- Le groupe d'expression libre (fiche action n°3.5)
- L'atelier vidéo (fiche action n°3.2)
- L'intervention dans les classes relais (fiche action n°3.7)

4.1.6. L'intervention dans le CLSPD "L'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus" (fiche action n°3.6)

Afin de répondre au problème du décrochage scolaire nous avons mis en place le dispositif ACTE. Ce dispositif est destiné aux établissements de la ville de Bagnols-sur-Cèze depuis 2015. Le dispositif ACTE a été pensé pour les jeunes exclus temporairement des établissements scolaires de la ville de Bagnols-sur-Cèze. Le dispositif consiste à prendre en charge un élève, dans le cadre d'une exclusion de l'établissement scolaire, en lui proposant, à lui ainsi qu'à sa famille, un programme adapté à sa situation.

Nous suivons un protocole qui a été élaboré et amélioré en partenariat avec le CLSPD et la PRE (Programme de Réussite Educative) avec qui nous sommes partenaires pour cette action et l'établissement scolaire.

Afin de répondre au problème du décrochage scolaire, nous avons mis en place deux projets, les ateliers éducatifs et les actions éducatives. Les ateliers éducatifs ont été pensés pour les jeunes exclus temporairement des établissements scolaires de la ville de Bagnols-sur-Cèze. Nous prenons en charge les jeunes sur une durée de trois jours afin de les encadrer sur des petits chantiers bénévoles, dans le cadre d'une sanction, pour des associations, amicales, services publics... Sur ces chantiers, des temps individuels seront prévus afin de revenir sur les jours de chantier et, éventuellement, rencontrer les familles. Ces ateliers éducatifs concerneront quatre jeunes par session. La pertinence, le déroulement et la fréquence de ces ateliers feront l'objet d'une évaluation de notre part afin de les reconduire ou non.

Dans un premier temps, ce travail se fera en partenariat avec le lycée Sainte Marie. Nous verrons, par la suite, pour les étendre à d'autres établissements.

En parallèle, nous mettons en place, avec le collège du Bosquet, des actions éducatives. Celles-ci consistent également à prendre en charge un à quatre jeunes, exclus temporairement de l'établissement, une à trois demi-journées en fonction du temps d'exclusion. Durant le temps de prise en charge, nous proposons de leur présenter des lieux ou des personnes en fonction des objectifs que nous fixerons à l'avance avec l'établissement scolaire.

Les objectifs de ces temps sont :

- La découverte de différents métiers
- La connaissance des formations diverses
- La découverte des lieux d'animations
- La découverte du monde associatif et/ou caritatif
- La médiation animale
- Le partage d'expérience

Nous avons décidé de mettre ces actions en place afin de pouvoir travailler en étroite collaboration avec l'Education Nationale et de pouvoir apporter nos compétences aux différents établissements scolaires de la ville.

4.1.7. Les actions dans le cadre partenariale

4.1.7.1. La Commission Inter partenariale

- **La Commission Inter partenariale Jeune (CIPJ)**

La CIPJ est organisée à raison d'une fois par mois par le Service Social et Territorial du GARD RHODANIEN situé au Centre Médico-Social de Bagnols-sur-Cèze.

Cette commission réunit différents partenaires tels que le SST, les CCAS de Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit, la Mission Locale Jeunes, l'ASE, le STI, la PJJ, l'association Pluriels, le CPEAGL, la Prévention Spécialisée. C'est une réunion de 2h au cours de laquelle nous évoquons les situations de jeunes en grande difficulté et pour lesquels nous cherchons des solutions d'accompagnement. Une fiche de prescription, signée par le jeune, est préalablement transmise au secrétariat du SST.

- **Le CLSPD**

L'association est membre du CLSPD, participation fixée par arrêté (annexe n°1.8). L'association participe aux réunions organisées par le CLSPD et participe aux divers travaux de ce comité et à la mise en œuvre des actions de prévention de la délinquance sur le territoire. Le président et le directeur de RIPOSTE sont membres de ce comité.

- **Le Groupe de « suivi individualisé » dans le cadre du CLSPD**

Le groupe de travail est constitué de professionnels de l'action sociale et se réunit tous les deux mois. La composition de chaque groupe de travail et d'échange d'information fait l'objet d'une liste nominative fixée par le CLSPD. Représentant son service ou son institution, chaque personne y figurant doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des propositions aux problèmes exposés. Une charte de confidentialité est signée pour adhésion, par les institutions représentées.

L'échange porte sur « les faits et informations à caractère confidentiel », à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de **l'article 226-13** du code pénal. Ces faits et informations à caractère confidentiel dans le cadre des groupes ne peuvent être communiqués à des tiers.

La Chef de Service éducatif est membre de cette commission.

- **L'analyse de pratique inter-institutionnelle**

L'analyse des pratiques inter-institutionnelles est effectuée dans le cadre du CLSPD. Il a lieu 1 fois par mois. Ces rencontres sont animées par la psychologue de la Mission Locale GARD RHODANIEN.

Les professionnels conviés à cette instance sont :

- Le Centre Ados de l'Agglomération du GARD RHODANIEN
- La travailleuse sociale du Commissariat de Bagnols-sur-Cèze
- Les Médiateurs de la commune de Bagnols-sur-Cèze
- Une conseillère de la Mission Locale
- Les assistantes sociales des établissements scolaires
- Le travailleur social du CCAS de Bagnols-sur-Cèze
- Le CPEAGL
- L'association « Pluriels »
- La Prévention Spécialisée de RIPOSTE

Le groupe travaille sur l'analyse des situations communes et des pratiques professionnelles engagées.

4.1.7.2. Les chantiers éducatifs

Les chantiers éducatifs sont portés par le CLSPD dans le cadre d'un financement FIPD. Ils permettent à des jeunes, âgés de 17 à 25 ans, encore loin de l'emploi de travailler dans un cadre spécifique, avec une personne qui encadre 4 jeunes. Ceux-ci travaillent à temps partiel (24 heures par semaines), durant 3 semaines afin de leur permettre d'avoir une expérience dans le monde du travail.

Le service participe à la réunion plénière organisée par le CLSPD pour la sélection des candidats. L'association « Le Passe-Muraille » porte ces chantiers éducatifs. Le service de Prévention Spécialisée est un partenaire prescripteur et à ce titre propose différents jeunes correspondant au profil demandé. Il accompagne les jeunes qu'il a orientés durant toute la durée du chantier éducatif. L'équipe de chantier oriente les jeunes qu'elle estime être du ressort du Service de Prévention Spécialisée qui engage un accompagnement à la demande du jeune. Durant tout le chantier éducatif, le Service de Prévention Spécialisée, au même titre que les autres partenaires, sont en lien étroit avec l'opérateur afin de suivre le bon déroulement du chantier pour chacun des jeunes.

La Prévention Spécialisée s'attache dans le cadre de son action à :

- l'engagement des jeunes sur 3 semaines et leur capacité à aller jusqu'au bout de son contrat,
- la qualité du travail en partenariat et des échanges sur les différentes situations avec des points réguliers,
- le repérage du service par les jeunes dans une approche complémentaire des deux associations,
- l'évolution de la situation des jeunes suite au chantier éducatif.

4.1.7.3. Les actions du Centre Ados du GARD RHODANIEN

Le service intervient sur les temps de loisirs organisés par l'ALSH de l'Agglomération GARD RHODANIEN qui fonctionne durant les vacances scolaires. La présence d'un éducateur est programmé avec le Centre Ados tant sur les activités organisés à la journée que sur les séjours.

Cette mutualisation permet pour les éducateurs spécialisés de rentrer en lien avec des jeunes qui ne s'adressent pas au service. Ces moments sont des temps :

- d'observation et de repérage des situations à risques,
- de construction d'une relation de confiance et d'accroche des jeunes à risque auprès de la Prévention Spécialisée,
- d'échange et de mise en commun des compétences des professionnels des deux structures dans l'intérêt du jeune,
- d'orientation des jeunes de la Prévention Spécialisée vers les activités de loisirs proposées par le Centre Ados, activités permettant au jeune de se socialiser, de se construire et de s'ouvrir au monde.

Cette mutualisation permet également à des jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement d'intégrer les séjours organisés par le Centre Ados, participation rendue possible par la présence d'un éducateur du Service de Prévention Spécialisée.

Ce partenariat est formalisé par un écrit intitulé « **PROJETS PARTENARIAUX ENTRE LE CENTRE ADOS DE BAGNOLS-SUR-CEZE ET LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE** » (Cf. annexe n° 3.8)

4.1.8. La concertation et la participation des bénéficiaires

Si la loi n'oblige pas les services de Prévention Spécialisée a disposé d'un livret d'accueil permettant aux jeunes d'être informés sur les objectifs, les actions et les méthodes de prise en charge du service, une plaquette est à leur disposition.

Si un Conseil de Vie Sociale n'est pas mis en place, le service privilégie l'implication des jeunes dans certains projets. Les jeunes peuvent être sollicités pour représenter, à leur niveau, l'association dans certaines réunions et instances locales, départementales, régionales voire nationales.

4.1.8.1. Le questionnaire qualité

Le service de Prévention Spécialisé a mis en œuvre un questionnaire qualité. Nous menons une enquête continue (questionnaire à disposition toute l'année). L'étude des questionnaires s'effectue une fois par an de mai à juin et fait l'objet d'une analyse et de plan d'action d'amélioration de la qualité des actions engagées. L'analyse et le plan d'action sont réalisés durant l'été pour permettre, si nécessaire, d'intégrer les améliorations dans la demande budgétaire à déposer avant le 30 octobre.

4.1.8.2. La boîte à idées

Cette boîte est également un outil d'amélioration de la qualité et de la prise en compte des demandes des usagers. Ce support est moins contraignant pour les usagers que les questionnaires et permet de manière anonyme d'exprimer ses idées.

Les idées seront étudiées lors de la réunion avec les usagers.

4.1.8.3. Les réunions

Dans les mesures du possible, le service associe les bénéficiaires en les associant aux diverses réunions où ils peuvent avoir intérêt à être représentés. Des réunions de projet et aussi de bilan associent les jeunes et leurs parents.

4.1.9. La coopération avec les autres structures

Le travail en partenariat s'inscrit dans le cadre des missions de la Prévention Spécialisée dans la mesure où il n'est pas possible pour nous, éducateurs, d'agir seuls. Nous devons travailler en réseau et en complémentarité avec d'autres intervenants sociaux, d'autres professionnels.

En tant qu'éducateurs au sein de la Prévention Spécialisée, nous n'avons ni la mission, ni les moyens de nous substituer aux réponses existantes. En revanche, nous œuvrons à réconcilier les jeunes avec ces réponses faites par les structures qu'ils ont (souvent) déjà fréquentées. Nous les aidons à préparer une demande claire et adaptée au service.

L'action éducative nécessite que les compétences des différents partenaires soient fédérées de manière à prévenir la marginalisation, faciliter la promotion et l'insertion sociale des jeunes et des familles.

La Prévention Spécialisée se doit donc d'être au contact des partenaires sociaux, socio-éducatifs et culturels pour faciliter son action et celle des institutions liées aux quartiers.

4.2. L'organisation

4.2.1. Le cadre de vie, les locaux et les équipements

L'équipe de Prévention Spécialisée dispose d'un local, en centre ville. Le local d'une surface de 20m² ne permet pas un travail dans l'intimité des personnes. Le local est exigu et pas adapté à l'activité. Les sanitaires sont communs à l'accueil de jour pour les personnes sans logement et le CAARUD. Ce mélange de population n'est pas souhaitable pour ces jeunes. Un projet de déménagement est en cours. Un espace de travail, permettant de ranger les dossiers et documents divers, avec un ordinateur et une imprimante a pu être aménagé au fond du local mais de manière insatisfaisante. Le service devrait quitter ce lieu dès 2018. Une recherche est en cours dans le cadre du partenariat avec Habitat du GARD.

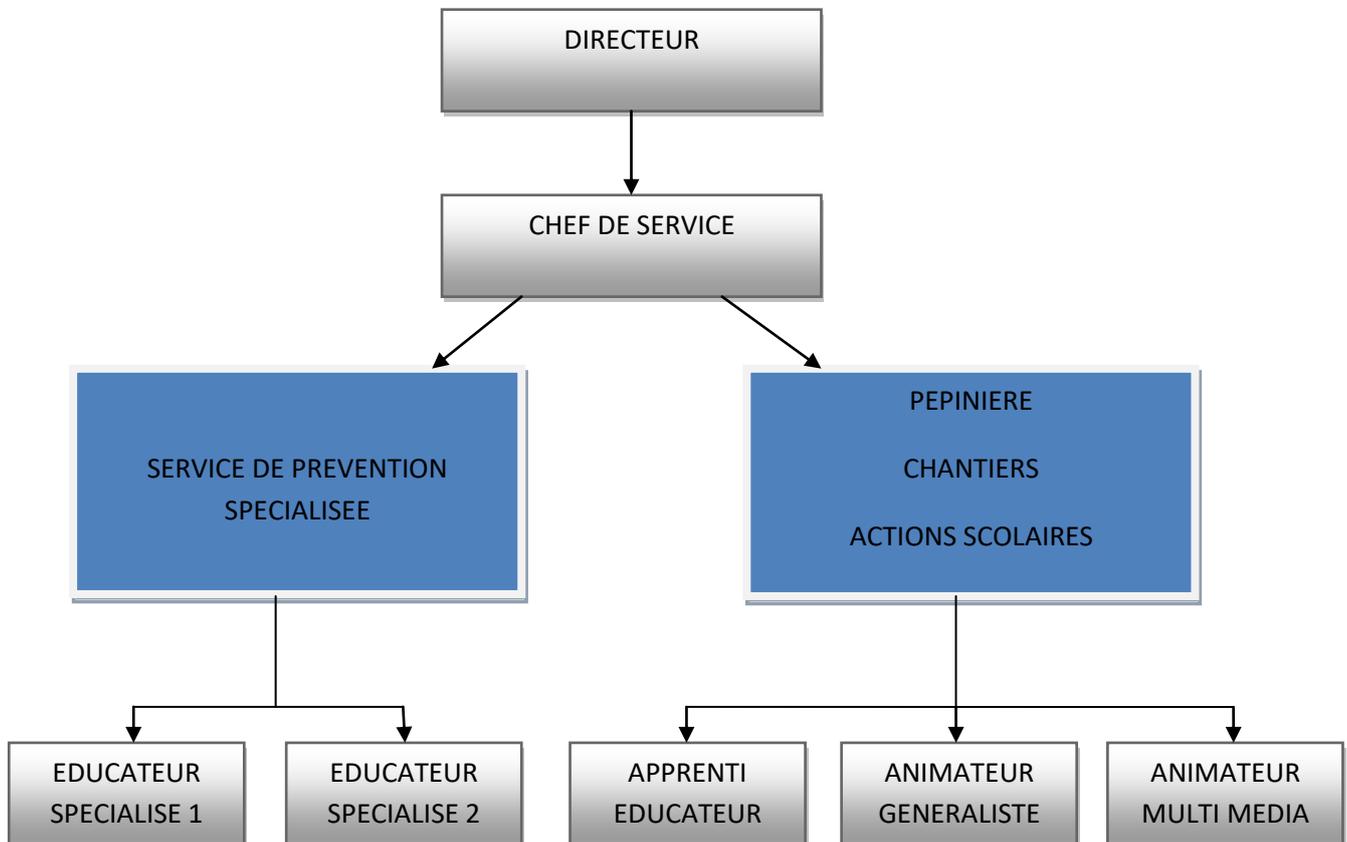
Un local, également présent dans le quartier des Escanaux, a été nouvellement rénové dans le cadre d'un chantier loisirs. D'une surface de 60m², il dispose d'une grande salle composée d'un espace informatique (3 ordinateurs en réseau et une imprimante), d'un espace détente (canapé, fauteuil, table de salon). Un bureau permet des entretiens individualisés respectant l'intimité. Les sanitaires complètent cet espace.

Le véhicule de l'association est disponible pour le déroulement des activités ou l'accompagnement des jeunes.

Un budget « activités » permet la mise en œuvre de l'action éducative et l'acquisition du matériel nécessaire à sa réalisation.

4.2.2. Les ressources humaines

4.2.2.1. L'organigramme



4.2.2.2. L'effectif

Le Pôle Jeunesse est composé de 7 professionnels répartis en trois catégories, le personnel éducatif, le personnel administratif et l'encadrement.

- Encadrement :
 - 1 directeur (0.15 ETP)
 - 1 chef de service (0.20 ETP)
- Personnel administratif et services généraux :
 - 1 comptable (0.24 ETP)
 - 1 secrétaire (0.21 ETP)
 - 1 agent d'entretien (0.07 ETP)
- Personnel éducatif :
 - 2 éducateurs spécialisés (2 ETP)
 - 1 apprenti éducateur spécialisé
- Personnel animateur :
 - 1 animateur généraliste (CUI CAE)

- 1 animateur multimédia (CUE CAE)

4.2.2.3. Le plan de formation

Les contributions versées par les entreprises de moins de 10 salariés sont mutualisées. L'Association verse sa participation à un fond commun disponible pour l'ensemble de la profession. C'est ainsi qu'UNIFAF peut apporter des soutiens financiers indépendants des versements annuels des entreprises. L'Association en 2017 atteindra un effectif supérieur à 10 salariés et ne pourra plus bénéficier des fonds communs.

L'évaluation interne a permis de prioriser les besoins de formation des différents salariés pour une adaptation à leur poste de travail et à la mise en œuvre des actions qui s'y rapportent. La fixation du plan de formation s'inscrit dans le cadre des différentes étapes fixées par le code du Travail :

- Fixation des grands axes de la formation en septembre par la direction
- Dépôts des demandes des salariés avant fin octobre
- Discussion et réalisation d'un plan projet de plan annuel
- Présentation pour avis aux délégués du personnel et adoption d'un plan définitif en décembre
- Transmission à l'organisme collecteur avant le 31 décembre

A noter que dans une perspective d'amélioration de la gestion des emplois et des compétences, un entretien annuel est organisé depuis 2015, avec chaque salarié pour évaluer son travail, l'atteinte des objectifs fixés lors du précédent entretien, ses points forts et ses axes d'amélioration. Une fiche action prévoit la création d'une grille d'entretien annuel. A noter que dans le cadre de cette création de service, il semble nécessaire et indispensable de former l'ensemble du personnel à la réduction des risques.

4.2.3. L'organisation de l'activité

4.2.3.1. Le règlement fonctionnement

Un règlement de fonctionnement vise à régir l'utilisation du local de l'espace Intergénérationnel « La Pépinière », où s'effectuent les actions collectives. Il se veut être souple et a été négocié avec les utilisateurs. Il peut être renégocié si nécessaire dans une dynamique de responsabilisation et d'autonomisation des jeunes.

4.2.3.2. La communication

En fonction des lieux des tableaux d'affichage sont présents dans les espaces d'accueil où sont disposés les divers outils de la **loi 2002.2** (Règlement de fonctionnement, Charte des droits et libertés, Protocole de signalement de la maltraitance...).

Des documentations à destination des jeunes sont également présents et à disposition des usagers.

Le service possède une page Facebook qui permet des échanges avec les jeunes, informe des actualités du service. Un site internet associatif sera réalisé d'ici la fin 2017.

4.2.3.3. Les horaires d'ouverture de l'établissement

Les Educateurs Spécialisés

Les horaires sont proposés par les éducateurs du service et validés par la chef de service, en fonction des besoins.

Un roulement sur 3 semaines (cf. annexe n°2.3) est actuellement en place permettant de couvrir des plages horaires allant de 9h à 19h.

Les éducateurs du service travaillent généralement en binôme. Ils se séparent pour des raisons d'organisation si deux choses sont prévues en même temps ou, parfois, lors de rendez-vous avec les partenaires pour échanger sur un jeune.

Les temps de soirée sont prévus en partie pour le travail de rue afin d'aller vers les jeunes qui se retrouvent généralement en groupe au sein des quartiers ou dans le centre ville. Ces moments permettent de rentrer en lien avec eux, sans qu'ils se sentent surveillés. Les éducateurs trouvent le travail plus efficace en soirée qu'en journée car la plupart des jeunes sont scolarisés et n'errant donc pas en journée. Cependant, du travail de rue est tout de même effectué en journée. Ces temps ne sont pas définis à l'avance.

Les animateurs

Les horaires s'adaptent aux besoins des publics cibles. Ainsi des temps en journée sont consacrés aux parents et d'autres, en soirée (après l'école) et le samedi, s'adressent aux jeunes.

La Pépinière est ouverte :

JOUR	HORAIRES D'OUVERTURE	
MARDI	10h00 - 12h00	17h00 – 18h00
MERCREDI		14h00 – 19h00
JEUDI		14h00 - 19h00
VENDREDI		14h00 – 19h00
1 SAMEDI SUR 2	10h00 - 12h00	14h00 – 18h00

Les animateurs sont en réunion d'équipe les mardis de 14h00 à 17h00.

4.2.3.4. Les horaires des intervenants extérieurs

L'association « L'écrivain public » intervient les lundis après-midi de 14 heures à 17 heures et mène un atelier « DECLIC ».

L'intervenant social du commissariat intervient le 1^{er} mardi de chaque mois sur une permanence de 2 heures.

4.2.3.5. Les réunions d'équipe

Des réunions internes encadrent également le bon fonctionnement du service :

➤ Réunion institutionnelle :

Lors de cette réunion, animée par le directeur une fois par trimestre, tous les salariés sont présents. Ce temps permet de connaître les informations générales concernant l'Association et de faire remonter des éléments en terme de politique ressources humaines, financière, projet, organisation générale.

➤ Réunion organisationnelle :

Une réunion organisationnelle est animée par le directeur une fois par mois. Seuls les salariés éducatifs sont présents. Elle permet une réflexion sur l'organisation du travail, sur la politique des ressources humaines, les investissements, les développements et l'adaptation des actions. Elle permet également de faire le lien entre les services éducatifs et les services logistique et administratifs.

➤ Réunion pédagogique :

Ces réunions sont pilotées par la chef de service éducatif.

La réunion de service hebdomadaire

Elle réunit les deux éducateurs spécialisés, l'éducateur spécialisé en apprentissage, les deux animateurs de l'espace interactif et la chef de service éducatif.

Il s'agit dans un premier temps de voir les aspects organisationnels en fonction des interventions prévues et de faire un point sur les actions en cours.

Un second temps prévoit l'analyse de situation d'un jeune. Les éducateurs recueillent la parole du jeune, prennent en compte la demande exprimée, évaluent la situation sociale, psychologique et sanitaire. Le diagnostic posé, des objectifs et démarches d'intervention estimés nécessaires par l'équipe seront mis en œuvre sans omettre les orientations vers nos partenaires.

Une troisième phase est centrée sur les changements d'attitude et de comportement, sur les changements éventuels repérés.

Après analyse des effets de l'intervention éducative et de ses résultats, de nouveaux objectifs sont éventuellement projetés.

La réunion interservices

Cette réunion d'une heure est hebdomadaire et rassemble l'ensemble des services de l'association. Il est question des usagers suivis en commun et de l'organisation générale de l'institution.

Les réunions à thème

Chaque trimestre une réunion à thème est organisée avec l'ensemble des salariés ainsi que les membres du CA constituant le bureau.

Les deux thèmes déjà abordés ont gravité autour des valeurs associatives et de l'accueil de l'utilisateur, une troisième prévoit une instance de travail collective autour du « secret professionnel ».

- Les éducateurs ont également un temps de régulation mensuel avec la psychologue et l'ensemble du personnel éducatif de l'association. Ces temps ont lieu une fois par mois sur une durée de 2 heures.

4.3. La gestion des paradoxes

4.3.1. Le secret partagé

Le terme de « *secret partagé* » est utilisé couramment pour désigner une disposition de **la loi du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance :

Art. L. 226-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Par exception à l'article 226-13 du code pénal, les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L.112-3 ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier.*

Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance.

Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant. »

Dans le cadre du CLSPD et dans cette dynamique, une charte a été réalisée et signée par les différents acteurs de la prévention de la délinquance auprès de jeunes de Bagnols-sur-Cèze.

4.3.2. Dossier de jeune et anonymat

S'il n'est pas rendu obligatoire par la **loi 2002.2**, un unique dossier de l'utilisateur peut être à construire, avec « une organisation devant prendre en compte les règles du secret professionnel et de conservation ». Ce dossier peut être rendu nécessaire :

- A la demande du jeune qui souhaite nous confier des documents administratifs
- Pour permettre une prise de note utile lors des synthèses
- Pour suivre l'évolution du jeune et les démarches entreprises
- Pour mettre en place un projet individuel
- Pour faciliter le travail d'équipe

Les raisons pour constituer un dossier du jeune peuvent être multiples et le service a choisi de le faire en accord avec le jeune et en lui proposant, s'il le souhaite, de l'anonymiser en ne portant sur le dossier que ses initiales.

Il est à noter que toute synthèse interne ou externe n'est tenue sans l'accord du jeune. Dans la mesure du possible et en fonction des partenaires la présence du jeune et/ou de sa famille est privilégiée

4.3.3. Anonymat et domiciliation

L'organisation de l'élection de domicile est fixée par **l'arrêté préfectoral du GARD N°30-2017-01-10-002** fixant le cahier des charges opposable aux organismes désirant assumer une mission de domiciliation des personnes sans domicile stable.

L'établissement doit tenir un registre des domiciliations. Dans le cadre du service de Prévention Spécialisée, l'élection concerne les 18–25 ans. Les jeunes sont orientés vers le Service d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement du GARD RHODANIEN, service géré par l'Association, pour effectuer cette domiciliation. Le règlement intérieur de « domiciliation » est remis au bénéficiaire.

4.3.4. Sécurité et Education

Le Service de Prévention Spécialisée est membre du CLSPD. Avec l'avènement de la sécurité comme nouveau paradigme des politiques publiques, et après la signature de plusieurs centaines de contrats qui mobilisent des coalitions locales autour des élus et des services de l'Etat, la question sort du seul débat d'idées. Ainsi la Prévention Spécialisée doit trouver sa place dans la politique publique de prévention de la délinquance, dans le cadre de la protection de l'enfance, aux cotés des politiques sociales, de la politique éducative, de l'insertion professionnelle, de la politique de la ville, de la politique de sécurité publique et de la protection judiciaire de la jeunesse. Sur le terrain, l'inscription de la Prévention Spécialisée dans ces dynamiques locales peut être difficile. Elle constitue fréquemment une source de tension, voire de conflit. Conscient de ces difficultés, l'Association revendique la place spécifique mais s'inscrit dans une volonté d'un large partenariat. Pour faciliter cette intégration, en fonction des types d'instances, les professionnels présents (directeur, chef de service éducatif, éducateur spécialisé) seront différents. Cette désignation se réfléchit, certes en interne mais également au sein du CLSPD.

5. PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL PREVISIONNELS

5.1. L'évaluation des services rendus

L'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), prévue à **l'article L.312-8** du code de l'action sociale et des familles (CASF) et introduite dans ce code par la **loi n° 2002-2** du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, contribue à la mise en œuvre effective du droit de l'usager à une prise en charge et à un accompagnement de qualité, adaptés à ses besoins (**article L. 311-3**, 3° du CASF).

L'évaluation interne s'effectue tous les 5 ans. Elle sera effectuée en 2017 avec 2 ans de retard. Elle devra être effectuée à nouveau avant le 1^{er} novembre 2021.

Concernant l'évaluation externe, le régime de droit commun des évaluations de la qualité pour les ESSMS visés à **l'article L.312-1** du CASF précise qu'ils sont tenus de procéder à deux évaluations externes réalisées, pour la première, au plus tard 7 ans après la date de leur autorisation et, pour la

seconde, au plus tard 2 ans avant la date de renouvellement de leur autorisation. La première évaluation interne interviendra en 2018 avec 1 an de retard. L'évaluation externe interviendra à nouveau avant le 1^{er} novembre 2022.

L'objectif de la démarche est multiple, voici les principaux enjeux que nous avons identifiés auxquels l'évaluation interne devra permettre de répondre :

- **Questionner** la cohérence des pratiques professionnelles avec la philosophie d'action.
- **Valoriser** l'activité du Service de Prévention Spécialisée (missions, activités spécifiques, innovations).
- **Quantifier** l'activité pour rendre lisibles les évolutions d'une évaluation interne à l'autre (évaluer les modalités d'enregistrement des activités du Service de Prévention Spécialisée).
- **Montrer** (démontrer) ce qui fonctionne.
- **Identifier** les freins, les limites des activités.
- **Dégager** des pistes d'améliorations (suggestions de l'équipe et des usagers).
- **Mettre en perspective** le projet d'établissement (ce qui est conservé, ce qui est modifié, ce qui est retiré, ce qu'il faut mettre en place de nouveau).
- **Evaluer** le bon fonctionnement de l'équipe, la répartition des rôles, l'adéquation des compétences et des missions, la transmission des principes aux fondements du travail au contact des usagers (RH, formations, recrutements, départs).
- **Confronter**, pour chaque critère évalué, l'état actuel (observé) à un objectif idéal (ce qui devrait être, l'état de la recherche : référentiel issu des recommandations de bonnes pratiques, des Guides...).
- **S'adapter** aux évolutions sociales (territoriales, démographiques, sanitaires...).

Ce projet de service met en perspective les missions et les actions qui en découlent et qui devront être évaluées chaque année (outil : annexe n°1.11)

5.2. Politique d'investissement et d'entretien du patrimoine

Le patrimoine est entretenu de manière régulière pour permettre la sécurité et le confort des locaux. Cependant, dans un contexte d'évolution associatif, un audit du patrimoine a été effectué et un plan à cinq ans envisagé pour adapter au mieux les locaux à l'activité de l'Association et par conséquent au Service de Prévention Spécialisée. Il est à noter que l'Association étant locataire de ses locaux, l'impact d'une stratégie d'évolution est moins important que si elle en était propriétaire. Il est à noter que les locaux actuels du Service de Prévention Spécialisée sont inadaptés à l'activité et un déménagement devra être envisagé dans un délai de 3 ans.

5.3. Les plans d'actions et l'échéancier de réalisation

5.3.1. Prise en charge médico-sociale

N°	INTITULE	OBJECTIF	DATE DEBUT	DATE FIN
1	Le travail avec parent	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le Jeune dans son insertion sociale et professionnelle. - Permettre aux parents de soutenir son enfant dans sa construction. - Prévenir la délinquance, les ruptures scolaires. - Eviter les ruptures familiales et soutenir les parents dans leur fonction parentale. - Adaptation du service aux besoins des publics. 	2017	2020
2	L'activité multimédia	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennisation de l'Action 	2017	2018
3	L'atelier Théâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des supports à la relation • Travailler l'intégration sociale par le biais du théâtre qui permet de travailler : <ul style="list-style-type: none"> - la place du jeune dans un groupe et donc dans la société, - le développement personnel (ouverture culturelle, autonomie, découverte de soi, introspection, moyen de redynamisation notamment vers l'emploi...), - le corps (acceptation et réconciliation avec son corps, affirmer sa gestuelle – posture, démarche, geste, regard..), - la confiance en soi (franchir sa timidité, prendre la parole en public, pouvoir exprimer ses émotions et dépasser sa gêne et sa pudeur, positionner son rapport à soi même, mieux se connaître...), - la confiance en l'autre (développer la notion de partage et de don, acceptation de l'autorité et des règles car transmises dans un contexte ludique...), - l'apprentissage du français, de l'expression orale et phonétique, - l'apprentissage en général, - le plaisir et le jeu. 	2018	2019

5.3.1. Prise en charge médico-sociale (suite)

4	L'atelier Petits Débrouillards	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives des partenaires. - Faire de l'Espace Intergénérationnel « La Pépinière » un lieu multiservices pour les habitants du quartier. - Permettre des mutualisations inter associatives. - Réduction des coûts permettant de consacrer les moyens financiers aux actions auprès des publics. - Partage d'expérience et de savoir permettant de mieux répondre aux besoins des usagers. - Mise en œuvre de synergies. 	2018	2019
5	La participation des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les actions et les niveaux de la participation des usagers au sein du Service de Prévention Spécialisée de RIPOSTE et de manière générale au sein de l'association. • La fiche action doit permettre de déterminer les places de chacun (Administrateurs, Professionnels, Usagers). La participation doit pouvoir s'imaginer en terme de : <ul style="list-style-type: none"> - Expression - Consultation - Co-décision • L'objectif visé est la démarche d'insertion de ces « non forces » sociales au sein de la communauté. La participation a le sens d'une recherche d'insertion, d'implication dans la société à laquelle les usagers apparaissent étrangère. La microsociété qu'est le service et/ou l'association doivent être des lieux d'apprentissage de la citoyenneté. 	2018	2020
6	Mise en place d'un partenariat avec l'EHPAD BONNEFON D dans une démarche de citoyenneté intergénérationnelle	<p>Généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des personnes âgées. - Monter un projet d'éducation intergénérationnelle. - Partager des activités intergénérationnelles. - S'engager dans une solidarité de proximité. <p>Pour les jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une socialisation des jeunes (faire acquérir des savoirs relatifs à la vie en société et, d'autre part apprendre à travailler en équipe, en tant que groupe social humain structuré : savoir-être, travail en équipe, respect de l'autre, respect des consignes, compte-rendu de travail. - Permettre l'acquisition de compétences organisationnelles : observation, sens de l'organisation, prise de responsabilité, autonomie, initiative dans le travail. <p>Pour nos aînés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficier du dynamisme de nos jeunes, de leur proximité, de leur «souplesse» et surtout de leur soutien. Mettre à leur service des savoirs, savoir-être et savoir-faire pour répondre au mieux à leurs besoins et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. 	2019	2020

5.3.1. Prise en charge médico-sociale (suite 2)

7	La plaquette / Livret d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une meilleure lisibilité et connaissance de l'Association. - Mieux présenter les actions mise en œuvre. - Informer les usagers des cadres d'intervention. - Informer les usagers des méthodologies d'action et des possibilités de recours en cas de difficulté rencontrées avec le service. - Mobiliser davantage les parents par une meilleure information de ceux-ci. 	2020	2021
---	---------------------------------	--	------	------

5.3.2. Organisationnel

N°	INTITULE	OBJECTIF	DATE DEBUT	DATE FIN
8	Créer un Manuel d'Organisation Général (MOG)	- Mettre en œuvre / et optimiser les procédés permettant de répondre à divers domaines de la gestion associative (sociale, ressources humaines, financières, architecturales...)	2018	2020
9	Création d'indicateurs de performance	- Amélioration de l'accompagnement	2020	2021

5.3.3. Ressources humaines

N°	INTITULE	OBJECTIF	DATE DEBUT	DATE FIN
10	Réaliser le Document Unique de Délégation	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux obligations législatives - Déterminer les délégations (Conseil d'Administration, Membre du Bureau, Directeur, Cadre) 	2017	2018
11	Réaliser un règlement intérieur	- Rendre lisible et calibrer les relations employeurs/salariés	2017	2018
12	Réaliser une grille d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'entretien annuel - Le rendre lisible par tous 	2019	2020

5.3.4. Associatif

N°	INTITULE	OBJECTIF	DATE DEBUT	DATE FIN
13	Créer une stratégie et des outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une meilleure lisibilité et connaissance de l'Association. - Mobiliser (sympathisants, adhérents, salariés, bénévoles, usagers). - Informer et promouvoir l'association. - Recherche de fonds (dons...). 	2018	2021
14	Réaliser le projet associatif	- Donner les orientations générales et philosophiques du Conseil d'Administration aux équipes opérationnelles.	2019	2021

5.3.5. Architectural/Matériel

N°	INTITULE	OBJECTIF	DATE DEBUT	DATE FIN
15	Rechercher des nouveaux locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter des locaux à l'activité. - Répondre aux obligations d'accès du service aux personnes à mobilité réduite. 	2018	2019

5.3.6. Financier

N°	INTITULE	OBJECTIF	DATE DEBUT	DATE FIN
16	Réaliser un audit des fournisseurs	- Réduction des coûts et optimisation des moyens	2017	2018

D. TABLE DES SIGLES

ACTE	Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus du système scolaire
AHI	Accueil Hébergement Insertion
AJM	Allocation Jeune Majeur
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de Drogues
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CASF	Code de l'Action Sociale et de la Famille
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIPJ	Commission Inter Partenariale Jeune
CLSPD	Contrat Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPEA	Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE	Conseiller Principal d'Education
CPEAGL	Comité Protection Enfance et Adolescence Gard Lozère
CUI / CAE	Contrat Unique d'Insertion / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CV	Curriculum Vitae
AVENIR	Adolescents Vulnérables et Nouvelles Interventions en Réseau
ESSMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FIPF	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds Solidarité pour le Logement
MLJ	Mission Locale Jeunes
MOG	Manuel Général d'Organisation
MPDH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
NAC	Nouveaux Animaux de Compagnie
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PDAHI	Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PFIDDAS	Programme en Faveur de l'Accès aux Soins et à la Santé
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PRE	Programme de Réussite Educative
PSPH	Participant au Service Public Hospitalier
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAOA	Service d'Accueil, d'Orientation et d'Accompagnement
SPIP	Service Pénitentiaire Insertion et Probation
SST	Service Social Territorial
STI	Service Territorial d'Insertion
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

ANNEXES

1. SOCIALES

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

ANNEXE 1.1

Les partenaires



Les contacts, les adresses

La Prévention Spécialisée

2, rue Juiverie - 30200 BAGNOLS SUR CEZE

Tél : 04 30 39 81 13

Email : prevention.specialisee@asso-riposte.fr

La Pépinière

Quartier des Escanoux

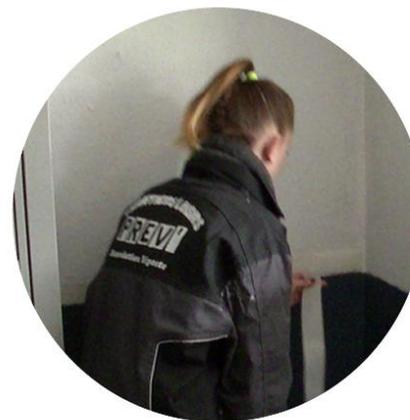
4, allée des Thuyas - 30200 BAGNOLS SUR CEZE

Tél : 04 30 39 81 15

Email : pepiniere@asso-riposte.fr

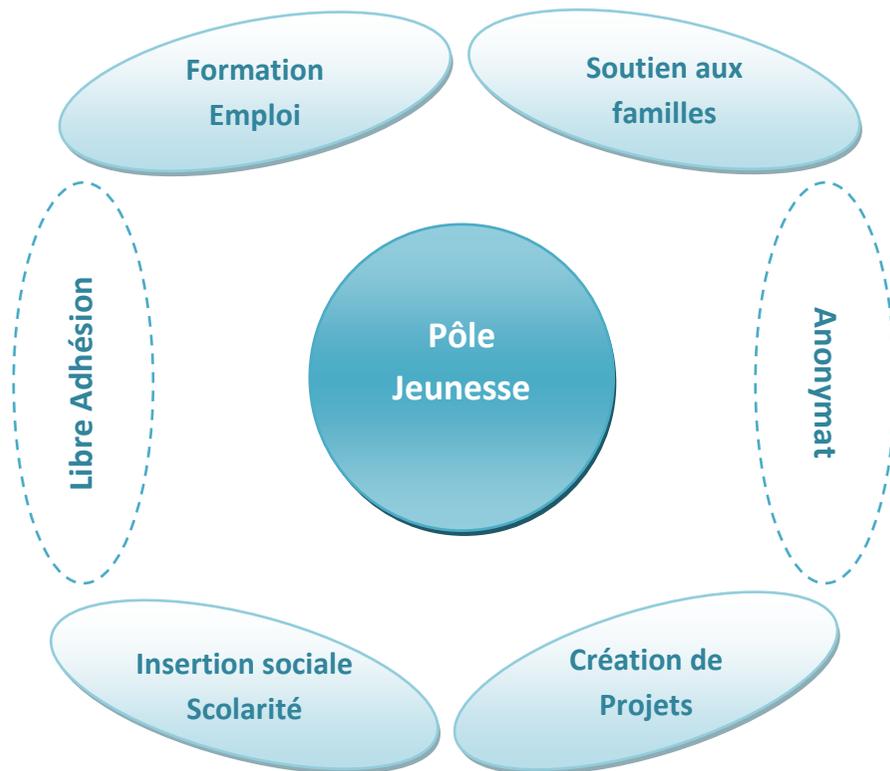
RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale



Pôle Jeunesse



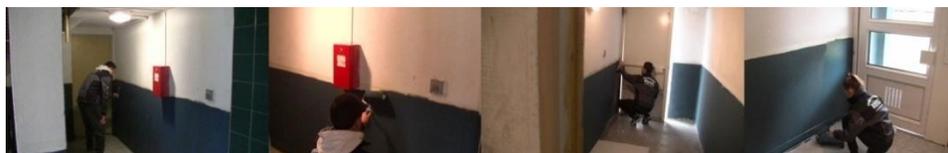


Courts métrages

En collaboration avec une équipe de tournage, les jeunes sont associés à ces **films à caractère pédagogique**.



Chantiers Loisirs



Peinture des halls d'immeubles

Ils sont proposés à des jeunes volontaires qui reçoivent en contrepartie une rétribution et une place de cinéma.

Le **Pôle Jeunesse** a pour mission la présence sociale, qui fonde l'intervention. Aujourd'hui elle est très diversifiée, ce qui permet aux équipes d'être en contact avec l'ensemble des jeunes et des habitants d'un territoire, et pas uniquement avec ceux qui sont dans l'espace public :

- Créer du lien social
- Favoriser la mixité sociale
- Réduire la fracture numérique
- Lien partenarial
- Rencontre des jeunes (collège, structure d'animation)

Cette mission **est au carrefour de nombreuses politiques publiques** :

- Protection de l'enfance
- Animation, insertion, scolarité
- Prévention de la délinquance, lutte contre les dépendances

Une équipe, un local

L'espace **La Pépinière**, situé au cœur du quartier des Escanaux, est ouvert aussi bien aux jeunes qu'aux adultes. Il offre un **accès Internet** et des outils bureautiques grâce aux **trois ordinateurs**.

Deux éducateurs travaillent en synergie avec les **deux animateurs** qui animent ce lieu. Cette équipe complémentaire est au cœur du Pôle Jeunesse

Informatique

Des aides ponctuelles en informatique/bureautique (*recherche d'emploi, CV, lettres de motivation, démarches administratives, photocopies, numérisation de documents, ...*), ainsi qu'un suivi par cours personnalisé si nécessaire, sont proposés à la Pépinière.

Futsal

En partenariat avec le club de foot Franco-Algérie, un créneau horaire du vendredi de 18h à 20h, à la salle Saint-Exupéry, où **des tournois** sont organisés **avec différentes équipes de la ville**.

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

RÈGLEMENT INTERNE DE LA PÉPINIÈRE

Règles légales de l'association

- La fréquentation du local est limitée à 12 usagers simultanés.
- Les lieux sont réservés aux 12 ans et plus.

Règles communes

Ne pas taper	Ne pas crier ou faire trop de bruit	Ne pas insulter
Ne pas parler arabe	Ne pas jurer	Eviter les gros mots
Respecter les règles des jeux	Les jeux ne sortent pas de la pépinière	Ne pas éteindre les ordinateurs
Respecter le matériel	3 personnes max pour boire	Ne pas se jeter sur le canapé
Essuyer ses chaussures	Dire bonjour / au revoir/ stp / merci	Jeter les déchets à la poubelle
Consommation interdite de produits addictifs	Ne pas décrocher les radiateurs	Partir à l'heure

Comportements souhaités

Monter des projets	Faire du travail scolaire	Discuter
Jouer dans les horaires prévus	Aller sur les PC	Bonne humeur

Horaires des jeux

Les mercredis de 17h à 19h	Les vendredis de 17h à 19h
----------------------------	----------------------------

Foot

Les mercredis de 15h à 17h

Sanctions

Individuelles		Collectives	
Sur le comportement général ou pendant les jeux		Sur le comportement général ou pendant les jeux	
Après 2 rappels oraux	Exclusion 3 jours	En présence d'autres personnes calmes	Le groupe qui perturbe est exclu deux jours immédiatement
1 ^{ère} Récidive	Exclusion 1 à 2 semaines selon le cas	Toutes les personnes sont concernées	Le groupe qui perturbe est exclu immédiatement et le local est fermé pendant deux jours
2 ^{ème} Récidive	Entretien avec le directeur de l'association		

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Article 1er

Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3

Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers oeuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;

2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5

Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

Article 6

Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7

Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8

Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effet, et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9

Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11

Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

<u>Informations jeune :</u>	
Date et lieu de la première rencontre :	
Nom ou Surnom :	
Prénom :	
Numéro de téléphone :	
Date de naissance/Âge :	
Adresse/ Domiciliation :	
Niveau scolaire :	
Orienté par :	
Suivi par (MLJ, CCAS, CMS...):	
<u>Problématique(s) du jeune :</u>	
<input type="checkbox"/> Accès aux droits <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Logement <input type="checkbox"/> Mobilité <input type="checkbox"/> Précarité financière	<input type="checkbox"/> Problème(s) de santé <input type="checkbox"/> Rupture d'hébergement <input type="checkbox"/> Rupture familiale <input type="checkbox"/> Autre :
<u>Éléments importants de l'histoire :</u>	
<u>Pistes de travail, orientations possibles :</u>	

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

PROTOCOLE PORTANT SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

REFERENCES

Loi du 2 janvier 2002 rénovant les institutions sociales et médico-sociales **Circulaire N° 2002/265** du 30 avril 2002 relative au renforcement des procédures traitement des signalements de maltraitance et d'abus sexuels envers les enfants et les adultes vulnérables accueillis dans les structures sociales et médico-sociales.

Circulaire n° 2002/280 du 3 mai 2002 relative à la prévention et à la lutte contre la maltraitance envers les adultes vulnérables, et notamment les personnes âgées.

Les projets d'établissement des différents services de l'association RIPOSTE disposent de ce type de protocole.

DIVERSITE DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

La prise en charge de personnes en difficulté sanitaire et sociale, souvent en situation d'exclusion, impose des comportements adéquats des salariés de l'association RIPOSTE en raison de leur vulnérabilité. Il est nécessaire de s'adapter à chaque personne en fonction de ses besoins et de ses demandes.

L'établissement Service de Prévention Spécialisée RIPOSTE favorise le respect et l'intégrité de la personne telle qu'elle est. La maltraitance ne pourrait y avoir sa place, sous quelque forme que ce soit.

La maltraitance a des aspects multiformes. Elle ne porte pas uniquement sur ses aspects les plus visibles comme les violences physiques ou sexuelles. La maltraitance s'apparente aussi au non respect de la personne humaine.

Elle porte aussi sur les mauvais traitements, qui sont par exemple : la privation alimentaire, de soins, de loisirs ou le non respect de l'intimité de la personne. Les dérapages verbaux sous la forme de moqueries, vexations, brimades voire d'insultes, ou de réprimandes non justifiées ou non proportionnées à l'état de la personne, les violences verbales, le ton non approprié à la pathologie de l'usager peuvent être assimilés à de la maltraitance.

LA PREVENTION

Sont directement concernés par les actions de prévention de la maltraitance le directeur et l'encadrement, qui sont garants de la politique interne de prévention des risques.

L'organisation et les méthodes de travail favorisent la prévention des situations de maltraitance, avec :

- Le suivi des prises en charge et la supervision par le directeur
- La mise en place de groupes de parole des usagers plusieurs fois par an
- Les réunions d'équipe des travailleurs sociaux et des animateurs
- La sensibilisation de l'ensemble des salariés sur ce thème

D'autres moyens sont mis en place afin de prévenir les situations de maltraitance :

- La participation des salariés à des formations sur ce sujet
- Une vigilance sur les recrutements
- La mise en place d'un binôme d'accompagnement social, lorsque cela s'avère nécessaire
- L'organisation d'un entretien particulier avec le directeur de toutes personnes pouvant rencontrer des difficultés en matière de maltraitance et la mise en place d'un accompagnement tenant compte de la situation

LA GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

✓ **Les signalements**

- Tout usager ayant connaissance d'une situation de maltraitance doit en informer le directeur et/ou en prenant directement contact avec lui. Celui-ci informera le président de l'Association.
- Tout autre moyen de communication peut être utilisé pour « alerter » et « signaler » une situation de maltraitance

✓ **La gestion immédiate des signalements**

- Selon la gravité de la maltraitance, après vérification des informations, elle est directement gérée par la direction et/ou fait l'objet d'un signalement au Conseil Départemental et au procureur de la République si les actes sont graves.
- Le directeur pourra prendre, selon la gravité des actes, des mesures à titre conservatoire.
- Selon le cas, le directeur peut porter plainte contre l'auteur des actes de maltraitance et se constituer partie civile.

✓ **La prise en charge des victimes, nécessitant des soins médicaux**

- Selon la situation, il est fait appel à un médecin de ville ou des urgences
- Des informations juridiques sont données à la victime
- Un soutien psychologique est aussi organisé, si la situation le nécessite

✓ **Les actes de maltraitance font l'objet d'un travail d'étude et d'analyse en interne**

- En réunion d'encadrement, afin de tirer des enseignements et de mettre en place si nécessaire des méthodes et une organisation du travail différentes
- En réunion d'équipe des salariés

✓ **La protection juridique des personnes**

Celle-ci concerne aussi bien :

- les personnes qui procèdent à des signalements que les personnes ayant fait l'objet d'accusations sans fondement.

L'EVALUATION des actions de prévention et des interventions en cas de maltraitance avérée

Elle est organisée chaque année, sous la forme :

- D'un bilan sur les actions réalisées et les difficultés rencontrées. Le bilan est formalisé et une copie est adressée au Conseil d'administration de l'association.

Par contact direct, téléphone, courrier, ainsi que par la boîte aux lettres « de libre expression », auprès du directeur,

Monsieur Yvan ROZEC

Numéro de téléphone de Monsieur Yvan ROZEC : 04 66 89 65 98

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Le directeur, Monsieur Yvan ROZEC

RIPOSTE

Réseau Interprofessionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

LE LIEU D'ACCUEIL

1. Comment as-tu connu la Prévention Spécialisée ?

- Par la bouche à oreille Par l'intermédiaire d'une autre structure
 En les croisant dans la rue Par l'intermédiaire d'une connaissance
 Autre :

2. Tu fréquentes la Prévention Spécialisée...

- Plusieurs fois par semaine Environ une fois par semaine Plusieurs fois par mois
 Une fois au moins par mois Tous les jours

3. Sollicites-tu d'autres établissements pour t'aider dans tes démarches ?

- Oui Non

Si oui lesquels :

4. Connais-tu les services suivants ?

Établissements	Oui	Oui mais je ne le fréquente pas	je le fréquente	Non
ASE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CMS (SST)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CCAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MLJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Les locaux sont-ils agréables ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

6. Connais-tu les horaires de la Prévention Spécialisée ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

7. L'ambiance à la Prévention Spécialisée est :

- Bonne Convenable Mauvaise

8. A la Prévention Spécialisée les conditions d'hygiène et de sécurité sont (propreté des locaux...)

- Bonnes Convenables Mauvaises

VOTRE PRISE EN CHARGE

9. Avais-tu des demandes précises lors de ton premier entretien avec le(s) éducateur(s) ?

- Oui, une Oui, plusieurs Non, aucune Je ne me rappelle pas

9 bis. Si oui, lesquelles ?

.....
.....

10. As-tu accès à ton dossier et à toutes les informations qui te concernent ?

- Oui Non Je n'ai jamais demandé

11. As-tu le sentiment d'avoir été écouté par le professionnel qui t'a reçu la première fois ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non Je ne me rappelle pas

12. Les conseils des éducateurs sont-ils importants dans tes décisions ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

13. Pourquoi viens-tu à la Prévention Spécialisée ?

Plusieurs réponses possibles

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Pour parler | <input type="checkbox"/> Pour faire des démarches administratives |
| <input type="checkbox"/> Pour la convivialité | <input type="checkbox"/> Pour participer à des actions (chantier loisirs, projets divers) |
| <input type="checkbox"/> Pour me détendre, me reposer | <input type="checkbox"/> Pour utiliser internet et téléphone |
| <input type="checkbox"/> Pour m'informer | <input type="checkbox"/> Pour boire un thé, un café |
| <input type="checkbox"/> Autre : | |

14. Selon toi, les éducateurs spécialisés de la Prévention Spécialisée sont...

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Accueillants ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Disponibles ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respectueux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ton écoute ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Capables de répondre à tes demandes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUALITE DES PRESTATIONS

15. As-tu le sentiment que la confidentialité est respectée (dans le local, pour ton dossier...) ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

16. La prévention Spécialisée trouve-t-elle des solutions pour t'aider dans...

	Oui	Plutôt oui	Plutôt non	Non
Ton accès à l'hébergement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tes démarches d'aides l'emploi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tes démarches administratives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17. As-tu été orienté vers d'autres structures ou partenaires ?

- Oui, j'ai été orienté vers :
- Non

18. Les éducateurs te proposent-ils de t'accompagner pour tes démarches à l'extérieur du local ?

- Oui Non

CONCLUSION

19. Les services proposés par la Prévention Spécialisée répondent-ils à tes besoins ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

20. L'accompagnement fait par les éducateurs te permet-il de trouver des solutions ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

21. Les conseils et le soutien de l'équipe te permettent-ils d'améliorer ta vie quotidienne ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

22. Qu'apprécies-tu le plus à la Prévention Spécialisée ?

.....

.....

23. Qu'est-ce qui, au contraire, te gêne ou te déplaît ?

.....

.....

24. La Prévention Spécialisée te permet-elle de créer des liens, de faire des rencontres ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

25. Finalement, quelle note globale entre 0 et 3 donnerais-tu à la qualité de ton accompagnement par la Prévention Spécialisée ?

- 0 1 2 3



RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

L'association fonctionne avec une éthique régie par une Charte.

Charte du Réseau RIPOSTE

RIPOSTE est un réseau de soins :

- Un réseau a pour objet, dans une zone géographique donnée, d'organiser la mise en complémentarité, la coordination et l'implication des acteurs sanitaires et sociaux dans le but d'améliorer la santé d'une population cible.
- Un réseau a une approche multidisciplinaire aux problèmes : par la mise en synergie des pratiques des différents professionnels situés sur l'itinéraire de soins d'une personne. Parmi ces professionnels, on peut citer : Médecins, Pharmaciens, Infirmiers, Psychologues, Assistantes Sociales, Educateurs, animateurs, etc.
- Un réseau prend toute sa pertinence devant l'émergence des problèmes de santé chez les personnes en prise à des situations sociales préoccupantes.
- Un réseau doit permettre à la population concernée de bénéficier de toutes les compétences et dispositifs existants tout en préservant la liberté et l'autonomie de la personne.
- Un réseau exclu toute hiérarchie.
- Un réseau accepte le principe de l'évaluation de son action.

La dynamique ainsi créée fait de chacun l'acteur d'une évolution sociale et économique dans le respect de la personne. Ainsi, la santé est plus qu'une finalité, *la santé est porteuse de changement social.*

Le Réseau RIPOSTE :

- Il a pour objet d'améliorer l'état de santé de personnes en prise avec une addiction.
- Il est un lieu de formation, de réflexion et d'échange d'expériences sur le thème des conduites addictives.
- Il propose une coordination de diverses compétences afin d'optimiser les soins et l'accompagnement.
- Il considère que prévention, réduction des risques, accès aux soins et aide à l'insertion sont à des places différentes, tout aussi indispensables les unes et les autres, qui doivent être coordonnées et renforcées.

J'adhère à cette charte et à l'association RIPOSTE

Nom : **Prénom :** **Téléphone :**

Adresse :

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Signature

- J'accepte de recevoir les informations concernant votre association
- Adresse mail :

ARRÊTÉ n° / 2016

Objet : Fixation de la composition du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune de BAGNOLS-SUR-CEZE

Le maire de la commune de Bagnols-sur-Cèze

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifiée,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil local et au Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,

Vu le plan national de prévention de la délinquance adopté le 2 octobre 2009 par le Comité Interministériel de prévention de la délinquance présidé par le Premier Ministre,

Vu l'arrêté municipal n°210/2011 en date du 4 mai 2011 fixant la composition du CLSPD de la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Considérant que la réforme générale des politiques publiques a modifié l'organisation des services déconcentrés de l'État dans le département du Gard depuis le 1^{er} janvier 2010,

Considérant que Monsieur le Préfet a désigné des représentants des services de l'État, conformément à l'article 1^{er} du décret précité (art D2211-2 du CGCT),

Considérant que le maire, en tant que président du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, peut désigner des représentants d'associations, établissements ou organismes oeuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques pour siéger au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant la nécessité de modifier la liste des membres composant le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune de Bagnols-sur-Cèze,

ARRETE

Article 1 : L'arrêté municipal n°210/2011 en date du 4 mai 2011 est abrogé.

Article 2 : Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la commune de Bagnols-sur-Cèze est composé comme suit :

➤ Président :

- Monsieur le Maire ou son représentant

➤ Les membres de droit :

- Monsieur le Préfet du Gard ou son représentant
- Madame la Procureure de la République près le TGI de Nîmes ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil départemental du Gard ou son représentant

➤ Les représentants des services de l'Etat :

- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Gard ou son représentant,
- le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale ou son représentant,
- la Directrice Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou son représentant,
- le Directeur Gard-Lozère du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant,
- le Directeur de l'Unité Territoriale du Gard de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Languedoc-Roussillon (DIRECCTE – LR) ou son représentant,
- le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard, ou son représentant.

➤ Les élus de la commune désignés par le maire :

- Monsieur Jean-Yves CHAPELET, adjoint au maire
- Monsieur Maxime COUSTON, adjoint au maire
- Madame Emmanuelle CREPIEUX, adjointe au maire
- Monsieur Michel CEGIELSKI, adjoint au maire
- Monsieur Vincent POUTIER, adjoint au maire
- Madame Monique GRAZIANO-BAYLE, adjointe au maire
- Monsieur Rémy SALGUES, adjoint au maire
- Monsieur Denis RIEU, conseiller municipal
- Madame Ghislaine PAGES, conseillère municipale
- Monsieur Ali OUATIZERGA, conseiller municipal
- Madame Christine MUCCIO, conseillère municipale
- Monsieur Philippe BERTHOMIEU, conseiller municipal
- Madame Murielle ISNARD, conseillère municipale
- Monsieur Anthony CELLIER, conseiller municipal

➤ les représentants d'associations, établissements ou organismes oeuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques sont les suivants :

- La Directrice Générale des Services de la commune de Bagnols-sur-Cèze
- Le Directeur de Cabinet de la commune de Bagnols-sur-Cèze
- La Directrice des Solidarités et de la Cohésion Sociale de la commune de Bagnols-sur-Cèze

- La Directrice de l'Éducation, Jeunesse, Sport et Culture de la commune de Bagnols-sur-Cèze
- Le Chef de service de la Police Municipale
- Le Chargé de Mission Politique de la Ville de la Ville de Bagnols-sur-Cèze
- Le Chargé de Mission Politique de la Ville de l'Agglomération du Gard rhodanien
- Le Coordonnateur de la Maison de Justice et du Droit
- La Présidente de la Mission Locale Jeunesse
- Le Directeur de la Mission Locale Jeunesse
- Le Président d'Habitat du Gard
- Le Président de Grand Delta Habitat
- Le Président de Logis Cévenols
- Le Président de la CCI du Gard
- Le Président du CPEAG
- Le Président de l'Association ABC
- Le Président de l'Association AACCB
- Le Président de l'Association Mosaïque en Cèze
- Le Président de l'Association RiPOSTE
- Le Directeur de l'Association RiPOSTE
- La Directrice du CIO
- Le Proviseur du Lycée Albert-Einstein
- La Principale du Collège Bernard de Ventadour
- Le Principal du Collège Jean-Moulin
- Le Principal du Collège Gérard-Philippe
- Le Directeur du Lycée Sainte-Marie
- La Directrice du Collège Saint-Jean
- La Présidente de la FCPE de Bagnols-sur-Cèze
- Le Président de la PEEP de Bagnols-sur-Cèze
- Le Directeur des Autocars FAURE
- Les conseillers du SPIP
- Le responsable du CMP de Bagnols-sur-Cèze
- Le Président de l'ADATEEP du Gard
- Le Directeur Départemental de la Prévention Routière du Gard

En application de l'article D132-8 du code de la sécurité intérieure, alinéa 5, en tant que de besoin et selon les particularités locales, des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux du conseil.

Article 3 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le

Et publication ou notification,

Le

Le

Le Maire

Jean Christian REY

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

ANNEXE 1.9

ASSOCIATIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DU GARD

CHARTRE

Les associations signataires de cette charte s'engagent à :

1/ Parler d'une seule voix avec les institutions départementales

- Pour que ce Réseau soit reconnu comme interlocuteur privilégié par le Conseil Général et les institutions régionales (préfecture, région, académie...) pour les questions qui relèvent de la Prévention Spécialisée.

2/ Constituer une force de proposition pour le développement de la Prévention Spécialisée dans le cadre d'une politique cohérente de la jeunesse

- Le réseau impulse une réflexion partenariale, sur les politiques de la jeunesse dans le département, du point de vue de l'éducation, de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance et sur la place particulière de la Prévention Spécialisée dans cette politique.
- Il élabore des propositions communes pour le développement de la Prévention Spécialisée, du point de vue des compétences, des publics et des territoires.
- Il favorise le travail de partenariat avec le Conseil Général et les associations ou structures qui interviennent sur le même territoire.

3/ Renforcer chaque association

- Le réseau renforce chaque association en faisant connaître et rendre plus lisible l'action de la Prévention Spécialisée par une communication commune.
- Il soutient les associations partenaires en difficulté structurelle ou politique.

4/ Mettre en cohérence les pratiques

- Par l'élaboration et la mise en œuvre de procédures communes d'intervention et d'évaluation.
- Par une réflexion commune des équipes sur leur pratique.
- Par des formations communes.

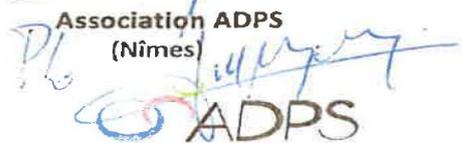
5/ Mutualiser les moyens et les expériences

- Par la mise en place d'outils éducatifs communs.
- Par la mise en commun de services et de matériels.

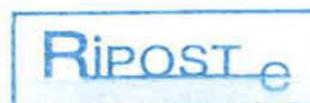
Association Avenir Jeunesse
(Alès, La Grand-Combe)



Association ADPS
(Nîmes)

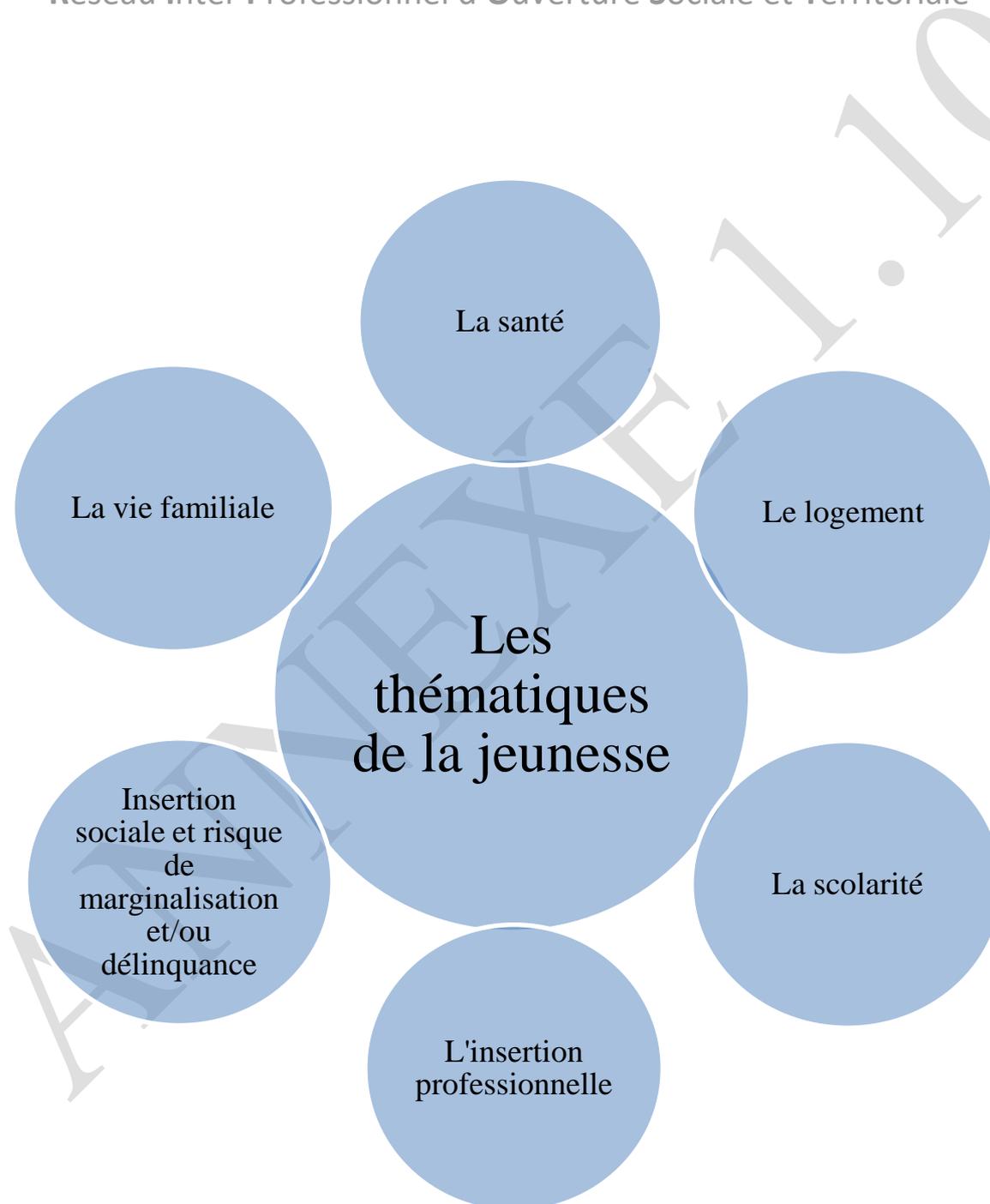


Association Riposte
(Bagnols sur Cèze)



Association Samuel Vincent
(Vauvert, St Gilles, Marguerittes, Beaucaire)





Le logement

L'absence de logement

- Pas de structures d'accueil pour les 18-25 ans (FJT, résidences sociales, CHRS spécialisés...)
- Dispositifs logement adaptés aux spécificités de la jeunesse
- Manque d'autonomie pour se maintenir dans le logement
- Manque de ressources permettant l'accès au logement
- Troubles du comportement, pathologies et caractéristiques du jeune
- Absence ou instabilité du projet du jeune (adolescence)
- Séparation/vie affective/experimentation de la vie affective

Le mal logement de la famille

- Perte ou manque d'intimité du jeune (suroccupation)/besoin d'isolement
- Insalubrité-santé-estime de soi-hygiène
- Difficultés pour recevoir ses amis
- Risques d'accidents ménagers
- Manque de confort
- Difficultés dans les différentes factures

Le mal logement du jeune

- Squat et ses risques
- Hébergement par un tiers (risque de prostitution, intimité...)
- Insalubrité
- Logement avec le minimum de confort
- Difficulté de vivre seul

La scolarité

La déscolarisation

- Le nomadisme scolaire
- Risque de marginalisation et/ou délinquance, errance, addiction
- Perte de niveau d'apprentissage
- Conflits familiaux
- Perte de repères, sens, projet
- Isolement
- Sentiment de toute puissance
- Rupture avec le système scolaire (spirale)

L'échec scolaire

- Perte de confiance, dévalorisation
- Stigmatisation de l'élève (caïd, nul de la classe...)
- Troubles du comportement
- Conflits familiaux, difficulté de la place dans la famille
- Isolement
- Absentéisme
- Système scolaire inadapté à certains profils

L'exclusion

- Oisiveté, errance, risque de délinquance, mauvaises rencontres
- Pas de dispositifs relais à la scolarité
- Conflits familiaux
- Manque d'analyse des paramètres extérieurs permettant d'analyser le pourquoi des comportements pour les prendre en compte

La violence institutionnelle

- Manque d'adaptation, compétitivité
- Difficulté avec la gestion du groupe
- Règles rigides et non expliquées (recherche de sens)
- Stigmatisation de l'élève
- Discrimination

La violence entre les jeunes

- Phénomène de groupe
- Système sociale (bande)
- Radicalisation
- Réseaux sociaux (moyen de communication)
- La société (violence de celle-ci)
- La famille
- Manque de régulation des groupes
- PJC, jeux
- Racket : inégalité sociale, place dans la société

La violence de l'environnement

- Violence intrafamiliale
- Pression des parents/culture de la réussite
- TV/média/Internet
- Problèmes de règles dans la famille
- Place des parents, incohérences familiales
- Discrimination

La santé

Le mal-être et le suicide des jeunes

- Effet de groupe
- Dépression/pathologie
- Déception amoureuse/apprentissage
- Isolement
- Pressions familiales/scolaires/amicales
- Difficultés à grandir
- Image de soi/besoin d'être rassuré/identification
- Prise de risque (toute puissance, non appréciation de soi)
- Recherche de limites/expérimentation
- Education
- Conflits familiaux
- Echec
- Les addictions
- Cumul de difficultés
- Appel au secours
- Rivalités fraternelles
- Sexualité (recherche d'identité)
- Croyances, identités culturelles (sectes)

Les addictions

- Mal-être
- Expérience
- Identification au groupe
- Transgression de l'interdit
- Reproduction
- Banalisation
- Isolement/refermement
- Pas d'appartenance à un groupe
- Recherche de passage à l'âge adulte

Vie affective et sexuelle

- Information MST/grossesse/contraception
- Distribution de matériels et prévention des risques
- Education à la sexualité
- Réseaux sociaux (mauvaises informations, déficits, images, mauvaises rencontres)
- Homosexualité
- Modèle familial
- Déception amoureuse (dépression, suicide)
- Mélange ethnique (différence de cultures, de religions), place de la femme
- Non prise en compte de la vie affective et sexuelle dans les institutions

La nutrition

- Obésité (éducation à la santé)
- Mal nutrition (notamment pour les personnes à faibles revenus), absence d'un ou plusieurs repas

La santé (suite)

Les risques auditifs

- Milieux festifs (festival, teuf, concert...)
- Boîtes de nuit
- Casque/enceinte

Le handicap

- Discrimination des personnes handicapées (école, société, accès handicapé)
- Exclusion
- Accès handicapé
- Non acceptation du handicap dans la famille
- Handicap léger/boarder line
- Troubles du comportement
- Différenciation et problèmes psychologiques et psychiatriques
- Isolement
- Regard de la société sur le handicap

L'insertion professionnelle

L'accompagnement au projet professionnel et l'intégration dans le monde professionnel

- Niveau de formation (souvent faible)
- Pas d'école de la seconde chance
- Marché de l'emploi limité
- Mobilité
- Manque de continuité
- Accompagnement socioprofessionnel
- Effets du mal/non logement, pauvreté
- Apprentissage limité
- Lien entre les différents dispositifs
- Modèle familiale
- Image que renvoie le jeune (tatouages, piercings, coupe de cheveux...)

La formation

- Problème sur les différents types de formations non qualifiantes
- Cumul de formations non incluses dans le projet global du métier du jeune
- Aptation des formations au monde du travail
- Manque d'inclusion en milieu professionnel, organisme de placement en entreprise (C2DI93)
- Limites intellectuelles

L'apprentissage

- Manque d'entreprises d'accueil
- Accompagnement en entreprise spécialisée pour les jeunes qui ont des problèmes de comportements, sociaux,...

Les contrats spécifiques (CAE/CUI, alternance)

- Pas de possibilités de CDI après CDD
- Cumul de contrats
- Pas forcément de rapport avec le projet professionnel du jeune : non adaptation de l'offre à la demande
- Secteurs d'activités pas assez variés (surtout bâtiment, espace vert...)
- Précarité des contrats
- Salaires peu motivants
- Manque quantitatif et qualitatif

Le chômage et l'aide à la recherche d'emploi

- Chômage non rémunéré
- Manque d'accompagnement (immersion, place en entreprise)
- Manque d'informations sur les dispositifs
- Parcours du combattant (complexité du système, manque de référent unique)
- Peu d'offres : beaucoup de concurrence
- Manque de mobilité (offres emploi excentrées)

La mobilité

- Enclavement
- Pas d'accès rapides aux grandes villes (train)
- Très peu de cars ou horaires non adaptés
- Difficultés pour passer le permis (cher, beaucoup d'attente)
- Pas de location de 50 cm³
- Difficultés pour payer voiture, assurance,...

La vie familiale

Les particularités familiales

- Difficulté de dialogue
- La crise d'adolescence
- L'histoire familiale (reproduction)/ le modèle parental
- La séparation/décès/recomposition familiale/famille monoparentale
- Carences éducatives, affectives
- La précarité familiale/ pauvreté
- Mesure de placements et mesures éducatives
- La violence intrafamiliale
- Le handicap/déficience/pathologie

Précarité familiale

- Dettes : surendettement
- Manque de confort du logement (internet, espace, intimité,...)
- Suroccupation des logements
- Cohabitation intergénérationnelle
- Quartiers (stigmatisation)

L'accompagnement spécialisé au sein de la famille

- Mesures sociales (FSL, AS, Locpass, MASP,...)
- Cumul de mesures (sociales, individuelles (parent ou enfant))
- Absence de mesures collectives pour les enfants

Le placement

- Manque de structure d'accueil notamment pour les 18/25 ans
- Refus de placement
- Placement/place des parents
- Proximité des lieux de placement
- Travail avec les familles
- Parcours dans le placement
- Problème avec le placement (passage de relais)
- Immaturité/non préparation de la vie seul en logement
- Logement lié à la mesure donc si la mesure s'arrête, tout s'arrête
- Structure d'accueil pour les personnes handicapées, déficientes avec cumul de pathologies (handicap/social)

Insertion sociale et
risque de
marginalisation et/
ou délinquance

la délinquance

- La radicalisation
- Les incivilités
- La méconnaissance et le non respect des lois, normes et valeurs
- Le trafic

comportements à risques

- Risque de radicalisation et comportements sectaires
- Consumérisme
- La notion de plaisir et de désir (loisirs)
- La méconnaissance des nouvelles technologies

exclusion sociale / difficulté
d'inclusion sociale

- Discrimination
- Marginalisation
- Difficulté d'assumer ses spécificités (handicap, Homosexualité, bisexualité, transexualité, surpoids...)
- Les avancées technologiques
- Difficultés d'intégration
- Vie affective (sexualité, relations amoureuses)
- La connaissance de la langue française
- Le contexte migratoire des jeunes
- La difficulté face à la mixité (âge, sexe...)

les savoirs de base

- Acquisition de la citoyenneté
- Valeurs républicaines
- Laïcité
- Règles de la société
- Savoirs "être", "vivre" et "faire"
- Vivre ensemble
- Respect
- Solidarité

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

OUTILS D'EVALUATION

Missions	Actions	Evaluation et axes de progrès
Le soutien aux jeunes en difficulté dans le parcours scolaire, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école	<p>La Présence Sociale</p> <ul style="list-style-type: none">• Le flochage• Le travail avec les partenaires• La présence sociale ponctuelle• La sollicitation des collègues pour la sortie des cours• Le travail avec les médiateurs de la ville <p>L'accompagnement individuel</p> <ul style="list-style-type: none">• Le premier accueil• L'évaluation• Le plan d'accompagnement<ul style="list-style-type: none">➤ <i>L'orientation</i>➤ <i>Le soutien psycho – affectif</i>➤ <i>L'aide à la définition d'un projet de vie</i>➤ <i>L'aide au plan relationnel</i>➤ <i>La Commission Inter partenariale Jeune</i> <p>Le travail en milieu scolaire</p> <ul style="list-style-type: none">• Les rencontres et sollicitations des établissements• Instauration d'une relation de confiance• Pérennisation du travail• Les actions menées<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Le groupe d'expression libre</i>➤ <i>L'atelier vidéo</i>➤ <i>L'intervention dans les classes relais</i>➤ <i>Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté</i> <p>L'Accompagnement des collégiens temporairement exclus (ACTE)</p>	
Le soutien aux parents en difficulté dans la prise en charge éducative de leur(s) enfant(s)	<p>L'Atelier multimédia et l'Espace Intergénérationnel « La Pépinière »</p> <p>Rencontres individuelles avec la famille</p>	

<p>L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, autonomie, logement, droits sociaux, loisirs et vie sociale</p>	<p>L'accompagnement individuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier accueil • L'évaluation • Le plan d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>L'orientation</i> ➤ <i>Le soutien psycho – affectif</i> ➤ <i>L'aide à la définition d'un projet de vie</i> ➤ <i>L'aide au plan relationnel</i> ➤ <i>L'aide aux démarches</i> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>L'accès aux droits</i> ▪ <i>Le logement</i> ▪ <i>La santé</i> ▪ <i>L'emploi / La formation</i> ▪ <i>La vie sociale</i> ▪ <i>L'accompagnement vers un contrat jeune majeur</i> ➤ <i>La mise en place d'un accompagnement spécifique</i> <p>Les chantiers associatifs Les chantiers loisirs L'Espace Intergénérationnel « La Pépinière » Les actions partenariales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les chantiers éducatifs • Les Actions du Centre Ado du Gard Rhodanien 	
<p>La prévention des conduites à risque, qu'il s'agisse plus particulièrement des conduites addictives ou plus globalement, de toute conduite de mise en « danger »</p>	<p>Le comité stratégique du CLSPD Le Groupe de « suivi individualisé » dans le cadre du CLSPD La Commission Inter partenariale Jeune L'atelier vidéo en milieu scolaire</p>	
<p>Le soutien aux initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement</p>	<p>L'Espace Intergénérationnel « La Pépinière » L'écrivain public et l'atelier DECLIC Les chantiers loisirs sur le quartier des Escanaux</p>	

2. RESSOURCES HUMAINES

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

ETAT DU PERSONNEL PRESENT ET A RECRUTER

PREVENTION SPECIALISEE

FONCTIONS	NOM - PRENOM	ETAT
Directeur	Yvan ROZEC	Présent
Chef de service	MA. SALARINO	Présente
Comptable	Dominique LOPEZ	Présente
Secrétaire	Dominique LAMOTTE	Présente
Agent d'entretien	Patrick CAZELLE	Présent
Educateur Spécialisé	Antoine PASSERAT	Présent
Educatrice Spécialisée	Laurène MOULY	Présente

AUTRES AGENTS DU PÔLE JEUNESSE

FONCTIONS	NOM - PRENOM	ETAT
Apprenti Educateur Spécialisé	Antoine CHALIER	Présent
Animateur (CUI/CAE)		A recruter
Animateur Multimédia (CUI/CAE)	Jean Luc VARENNES	Présent
Service civique	Timothé SOREZE	Présent

2.2. FICHES DE POSTE

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE DE POSTE DE DIRECTION

Préambule

La fonction de Directeur de RIPOSTE relève d'une classification de la convention 66 de la classe 1 niveau 1.

Ce type de personnel dispose d'un statut de cadre et d'une délégation permanente de responsabilités. L'autonomie laissée au salarié implique que le contrôle par l'employeur s'appuie notamment sur une évaluation des écarts entre les objectifs et les résultats et ce à posteriori.

Le salarié cadre assume la responsabilité de la mise en œuvre des orientations ou des objectifs définis par les instances statutaires de l'association. Il engage sa responsabilité sur les prévisions et les décisions qu'il est amené à formuler dans le cadre de sa mission.

Le directeur doit disposer de délégations du Conseil d'Administration de RIPOSTE, ces délégations doivent strictement respecter le niveau de responsabilité défini par la convention 66 et peuvent aller au-delà de ce qui est défini ci-dessous :

1. Représentations institutionnelles
2. Gestion du personnel
3. Gestion administrative, budgétaire, comptable et financière de tous les services
4. Sécurité des personnes et des biens en établissement recevant du public

1) Représentations institutionnelles

- Les rencontres avec les élus politiques territoriaux sont assurées par le président qui peut se faire accompagner du directeur pour appui technique et partage des enjeux.
- Les rencontres de type technique avec les partenaires (par exemple : associations, établissements administratifs...) sont assumées par le directeur.
- Les courriers à destination des élus politiques territoriaux sont signés par le président néanmoins la direction peut concourir à leur préparation. Les courriers destinés aux autres partenaires sont signés par le directeur.
- Le directeur dispose d'une délégation de représentation de l'association à l'extérieur avec capacité d'engagement.

2) Gestion du personnel

- Délégation est donnée au directeur pour la gestion du personnel permanent de RIPOSTE. Le directeur remplit les fonctions de chef du personnel et en assume les responsabilités. A ce titre, il peut prendre toutes mesures conservatoires en attendant une décision du Conseil d'Administration. Il est l'interface entre le personnel et le Conseil d'Administration.
- Il a délégation pour recruter le personnel en contrat à durée déterminée ainsi que pour l'embauche et la gestion des contrats de travail du personnel en contrat de travail aidé par l'état.
- Pour le recrutement en CDI un jury d'embauche, comprenant des administrateurs et le directeur, sera constitué et les contrats de travail seront signés par le président.

- Les décisions de revalorisation indiciaires et salariales (au-delà des dispositions légales régies par le droit du travail et la convention collective de l'association) sont du ressort du président en lien avec le Conseil d'Administration.
- Délégation est donnée au directeur pour la notification de sanctions "mineures". Les sanctions "graves" pour le personnel permanent sont du ressort du président en lien avec le Conseil d'Administration.

3) Gestion administrative, budgétaire, comptable et financière de tous les services

- Le directeur a la délégation du courrier arrivé et la responsabilité du courrier départ (en son absence le chef de service prend le relais).
- Le directeur a délégation pour élaborer les budgets de tous les services de l'Association. Il participe avec voix consultative au Conseil d'Administration qui valide les propositions budgétaires.
- Le directeur a délégation totale dans l'exécution des budgets. Il est chargé de contrôler les charges et les produits liés à ces budgets.
- Le directeur est responsable de la comptabilité, la vérification des factures de tous les services, l'établissement des situations financières à la demande du Conseil d'Administration, l'établissement des comptes annuels en liaison avec le commissaire aux comptes.
- Le directeur a délégation pour la signature des bons de commande liés à l'exécution du budget de fonctionnement et du budget d'investissements.
- Le directeur peut réaliser un engagement de dépenses non budgétisées avec l'accord du président ou du trésorier, en utilisant le compte de l'association, dont il a la signature.
- Le directeur est responsable des caisses. Si la gestion d'une caisse est déléguée à un salarié de RIPOSTE, les modalités de contrôle, la périodicité de vérification, les modalités d'enregistrement des écritures sur le cahier de caisse et les responsabilités en cas d'excédent ou de perte sont définies au préalable dans le cadre d'une procédure écrite

4) Sécurité des personnes et des bien en établissement recevant du public

- Le président de l'association mandate le directeur qui est nommé chef d'établissement au titre des Etablissements Recevant du Public et au titre du code du travail. Il assure la sécurité du personnel et des publics qui sont accueillis dans les différents locaux de l'association.
- Le directeur déclare connaître les textes, règlements et consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement dont il a la charge. Il est tenu de les faire respecter à la fois par son personnel et par le public accueilli.
- En toutes circonstances, l'occupation des lieux doit s'exercer sous la surveillance et le contrôle du directeur ou toute personne désignée par ses soins.
- Le directeur doit tenir à jour un registre de sécurité et doit faire effectuer les règles de sécurité, les exercices périodiques de sécurité incendie.
- Les plans d'intervention et les consignes de sécurité doivent être affichés.
- Les prestations de maintenance des équipements liés à la sécurité des personnes (alarmes incendie, extincteurs, éclairage de sécurité...) sont assurées par des professionnels compétents.
- Les contrôles réglementaires qui sont nécessaires (contrôle des installations électriques, des systèmes de sécurité incendie...) sont assurés par des professionnels compétents.
- Ces dispositions ne soustraient pas l'occupant à sa responsabilité de surveillance du bon fonctionnement de ces équipements et d'information, dans les meilleurs délais au propriétaire des locaux en cas de dysfonctionnement.
- Ainsi le directeur en tant qu'utilisateur du bâtiment veille à l'exécution de toutes les prestations liées à la sécurité des personnes et leur inscription dans le registre de sécurité.

- Le directeur participe aux visites de la Commission de sécurité s'il y a lieu ou de tout autre institution habilitée à visiter les lieux le cas échéant.
- Il est rappelé que l'occupant des locaux a l'entière responsabilité du respect des règlements d'hygiène et de sécurité au regard du Code du travail.

5) Suivi et évaluation des délégations

- La gestion du personnel fait l'objet d'un compte-rendu à la demande du Bureau par le directeur et un compte-rendu annuel pour le Conseil d'Administration.
- La gestion budgétaire et financière fait l'objet d'un compte-rendu trimestriel au bureau ou au Conseil d'Administration par le directeur.
- Le président accompagné d'un ou plusieurs membres du Bureau et du Directeur procèdent à une évaluation annuelle de l'ensemble de ces délégations.

6) Clause générale

- S'il apparaissait à Monsieur le Directeur ROZEC Yvan, que les moyens lui font défaut pour assurer les délégations, il devra en avvertir immédiatement le président ou tout membre du bureau en cas d'absence de celui-ci.
- La présente délégation de pouvoir sera portée à la connaissance des salariés.
- M. ROZEC Yvan, déclare accepter expressément la délégation de pouvoirs qui lui est confié, en toute connaissance de cause. Il déclare être informé que sa responsabilité civile et pénale peut être mise en cause en cas de faute de sa part dans l'exercice de ses fonctions.
- La présente délégation de pouvoirs est établie pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction après évaluation.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,
Le

Le salarié

Le président

FICHE DE POSTE CHEF DE SERVICE EDUCATIF

Le Chef de Service Educatif effectue son travail sous la responsabilité du directeur.

Les missions et tâches confiées au Chef de Service Educatif sont susceptibles d'évolutions; en ce sens, cette fiche de poste ne saurait être considérée comme un cadre strict et exhaustif.

Le chef de Service Educatif doit exercer son activité en conformité avec les valeurs de l'Association (Projet Associatif), les fondements relationnels.

Objectifs généraux :

- + Elaborer/concevoir le projet de service
- + Assurer l'organisation et le fonctionnement du service
- + S'assurer de l'application de la législation, de la réglementation et des règles de sécurité
- + Gérer les ressources humaines du service
- + Participer à l'élaboration de la politique institutionnelle de prise en charge et d'accompagnement de l'utilisateur
- + Garantir la prise en charge de l'utilisateur en fonction du projet de service
- + Participer à la continuité de l'encadrement
- + Représenter l'institution auprès des partenaires

Activités :

- + **Elaborer/concevoir le Projet de service**
 - Mener une réflexion sur les enjeux de prise en charge en lien avec les missions du service.
 - Définir les orientations éducatives du projet de service et les proposer au directeur.
 - Décliner les orientations éducatives du projet de service en objectifs de travail de terrain.
 - Rédiger le projet de service selon les références institutionnelles.
- + **Assurer l'organisation et le fonctionnement du service**
 - Définir l'organisation du service à partir des orientations éducatives du projet de service et s'assurer de son fonctionnement.
 - S'assurer de la mise en œuvre des orientations éducatives par l'équipe.
 - Planifier et coordonner les interventions des membres de l'équipe pluridisciplinaire.
 - Analyser les pratiques des professionnels afin de les harmoniser.
 - Mettre en place et être garant des outils de transmission de l'information au sein du service afin d'en garantir la continuité.
 - Transmettre à l'équipe les informations à caractère institutionnel.
 - Identifier et informer le directeur de l'évolution des besoins (humains, matériels, et de formation).
 - Assurer la gestion du budget éducatif alloué au service et la tenue des dépenses.

- Organiser le fonctionnement administratif du service.
 - Suivre l'activité du service, l'analyser et le transcrire dans un rapport d'activité annuel.
- ✚ **S'assurer de l'application de la législation, de la réglementation et des règles de sécurité**
- S'informer du cadre légal et des règles institutionnelles s'appliquant au service.
 - Garantir l'application du cadre légal et institutionnel par la mise en place de procédures adaptées au service afin d'être en conformité.
 - Vérifier l'application de la réglementation et des règles institutionnelles par les équipes.
 - Etre vigilant et alerter sur les conditions de sécurité des usagers, des personnels et des locaux.
- ✚ **Gérer les ressources humaines du service**
- Planifier l'organisation du temps de travail sur le service et en vérifier la réalisation.
 - Procéder à l'entretien professionnel d'appréciation.
 - Identifier et recueillir les besoins individuels et collectifs de formation et planifier les demandes.
 - Participer au recrutement et accueillir les nouveaux salariés sur le service.
- ✚ **Participer à l'élaboration de la politique institutionnelle de prise en charge et d'accompagnement de l'utilisateur**
- Participer aux instances de réflexion institutionnelle.
 - Identifier et développer des actions transversales entre les services.
 - S'informer de l'évolution du secteur professionnel.
- ✚ **Garantir la prise en charge de l'utilisateur en fonction du projet de service**
- Réaliser les admissions selon les modalités institutionnelles.
 - Organiser l'accueil et le séjour.
 - Coordonner la gestion des dossiers des usagers en référence au cadre légal et aux règles institutionnelles.
 - Coordonner les relations avec les familles.
- ✚ **Participer à la continuité de l'encadrement**
- Assurer le fonctionnement et l'organisation des services en l'absence du directeur.
- ✚ **Représenter l'institution auprès des partenaires**
- Assurer la transmission de l'information avec la direction.
 - Participer aux instances extérieures partenariales.
 - Participer et/ou animer les partenariats.

Niveau d'autonomie :

✚ **Définition conventionnelle**

Sous l'autorité du directeur, le Chef de Service Educatif assume l'organisation et le fonctionnement des services éducatifs. Il est chargé de la responsabilité et de la coordination des membres de l'équipe éducative. Le Chef de Service Educatif est un cadre de classe 2 ayant une mission de responsabilité et un degré d'autonomie dans la décision. Il est classés en trois catégories en fonction de leur niveau de qualification 1, 2, 3 (en référence à la Convention Collective du 15 mars 1966).

Positionnement institutionnel

Le Chef de Service Educatif est le remplaçant permanent du directeur. Il est membre de l'équipe de direction.

Compétences :

Niveau de qualification

Educateur Spécialisé, Assistante Sociale avec une expérience de plus de cinq ans. Une formation de niveau II de cadre intermédiaire est souhaitée.

Savoir être

- Etre rigoureux, discret et organisé.
- Etre disponible et réactif.
- Faire preuve de loyauté.
- Sens des relations humaines et du travail en équipe
- Avoir la volonté affirmée d'un investissement personnel dans le management d'une équipe.
- Etre dynamique, force de proposition et développer de réelles capacités d'encadrement, d'écoute et de dialogue.
- Savoir travailler en équipe, échanger au quotidien et en concertation avec le directeur et faire remonter toute difficulté rencontrée sur le terrain.

ANNEXE 2

RIPOSTE

Réseau Interprofessionnel de Prévention et d'Organisation des Soins aux Toxicomanes

FICHE DE POSTE EDUCATEUR SPECIALISE PÔLE JEUNESSE RIPOSTE

L'Educateur Spécialisé assure ses missions sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'Association.

Les missions et tâches confiées à l'Educateur Spécialisé sont susceptibles d'évolutions; en ce sens, cette fiche de poste ne saurait être considérée comme un cadre strict et exhaustif.

L'Educateur Spécialisé doit exercer son activité en conformité avec les valeurs de l'Association, les fondements relationnels et le projet d'établissement. Il est tenu à une discrétion professionnelle.

MISSIONS :

La mission est définie conformément au projet de service de l'équipe de Prévention Spécialisée, validé par l'Association, et s'inscrit dans le cadre contractuel entre l'Association et le Conseil Départemental

Elles se résument par

- Action éducative et sociale en faveur d'un public de jeunes en difficulté, en souffrance, en rupture de dialogue avec les adultes et les institutions (jeunes en errance, scolaires, jeunes habitants) et âgés de 12 à 25 ans.
- La Prévention Spécialisée mène des actions à partir d'un territoire validé par le président du Conseil Départemental.
- L'intervention se caractérise par l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion des jeunes, le respect de leur anonymat, la non institutionnalisation des activités. Elle vise à instaurer une relation de confiance avec le jeune afin d'amorcer un accompagnement éducatif et social individualisé.
- Les objectifs cadres de l'action définissent les objectifs opérationnels. Ils sont formulés comme suit :
 - le soutien aux jeunes en difficulté dans le parcours scolaires, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école et ainsi lutter contre la déscolarisation et contre l'exclusion scolaire,
 - favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, autonomie, logement, droits sociaux, loisirs et vie sociale...
 - soutenir l'exercice de la parentalité,
 - prévenir les conduites à risques, qu'il s'agisse plus particulièrement des conduites addictives ou plus globalement, de toute conduite de mise en « danger »,
 - soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement,
 - poursuivre les actions de Développement Social Local.

MODES D'ACTION :

L'Educateur Spécialisé

- Réalise sa mission à partir du travail de rue, d'actions individuelles et collectives, d'actions en partenariat avec les établissements scolaires, les partenaires associatifs et tout lieu retenu comme pertinent dans le cadre du projet du service.
- Développe un réseau de partenaires de proximité, en fonction des projets et des accompagnements individualisés ; il s'inscrit notamment dans le partenariat privilégié développé au sein de l'association.

- Participe au recueil des éléments nécessaires aux diagnostics et évaluation du territoire et des actions réalisées.
- Participe à diverses tâches d'ordre général pouvant être demandées en lien avec le fonctionnement de l'établissement et les priorités ou urgences définies par le chef de service et/ou le directeur.

Il s'inscrit dans la démarche qualité de l'établissement :

- Evaluation des besoins usagers et des actions mises en œuvre pour y répondre, évaluation interne...
- Développements de nouveaux outils et/ou projet.

Ces diverses missions sont décrites de manière opérationnelle (tâches; modes opératoires, philosophie...) dans le projet d'établissement. L'éducateur doit les mettre en œuvre mais également être force de proposition auprès de sa hiérarchie pour faire évaluer les modes opératoires.

L'éducateur intègre une équipe pluridisciplinaire et doit exercer ses missions dans une démarche collective du Pôle Enfance au profit des usagers.

COMPETENCE ET SAVOIRS-FAIRE

- Conception du projet éducatif et de l'intervention socio-éducative collective :
 - Savoir poser des actions éducatives en fonction d'un constat
 - Savoir formaliser les étapes et les objectifs d'un projet
 - Savoir participer à l'évaluation
- Mise en œuvre de l'accompagnement individualisé :
 - Comprendre et identifier la demande de la personne
 - Savoir élaborer et rédiger tout document en lien avec le suivi individuel (rapport social, bilan)
- Participe à la vie/organisation de l'équipe :
 - Etre en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.
 - Utiliser les outils informatiques : traitement de texte, Internet

SAVOIR ETRE

- Aptitude à l'écoute, à la relation d'aide, à l'animation,
- Capacité d'écoute d'empathie et de non jugement, capacité de recul
- A un degré d'autonomie et de responsabilité suffisant dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés aux usagers visés dans le projet
- Esprit d'ouverture et d'équipe
- Rigueur et capacité d'initiative

PROFIL ET CONDITION D'EMPLOI :

Educateur Spécialisé diplômé d'Etat

Lieu : GARD RHODANIEN

Positionnement Conventionnelle du 15 mars 1966

Durée du travail : 35h

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE DE POSTE MONITEUR ADJOINT D'ACTIVITES

MISSIONS :

Le moniteur adjoint d'activités assure ses missions sous la responsabilité hiérarchique du Chef de Service Educatif. Il a une formation de base en travail dans le social ou l'animation.

Les missions et tâches confiées au moniteur adjoint d'activités sont susceptibles d'évolutions, en ce sens, cette fiche de poste ne saurait être considérée comme un cadre strict et exhaustif.

Le moniteur adjoint d'activités doit exercer son activité en conformité avec les valeurs associatives, les fondements relationnels et le projet d'établissement. Ils sont tenus à une discrétion professionnelle.

Les missions du moniteur adjoint d'activités sont les suivantes :

- Anime, régule et encadre le lieu et s'assure d'une ambiance conviviale et sécurisé
- Collabore à l'organisation des lieux
- En relation avec l'éducateur, il facilite le lien et la médiation avec les habitants
- Organise et met en œuvre les activités en lien avec l'animateur multimédia
- Gère l'intendance
- Planifie et programme l'accès aux postes multimédias dans un souci d'équité
- Participe aux réunions
- Ecoute, dialogue avec les bénéficiaires, les aide avec un souci de rester dans le cadre de ses compétences de moniteur adjoint d'activités.

COMPETENCES ET SAVOIRS-FAIRE

- Conception du projet éducatif et de l'intervention socio-éducative collective :
 - Savoir poser des actions éducatives en fonction d'un constat
 - Savoir formaliser les étapes et les objectifs d'un projet
 - Savoir participer à l'évaluation
- Participe à la vie/organisation de l'équipe :
 - Etre en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.
 - Utiliser les outils informatiques : traitement de texte, Internet

SAVOIR ETRE

- Aptitude à l'écoute, à la relation d'aide, à l'animation
- Capacité d'écoute d'empathie et de non jugement, capacité de recul
- A un degré d'autonomie et de responsabilité suffisant dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets aux usagers visés dans le projet de service
- Esprit d'ouverture et d'équipe
- Rigueur et capacité d'initiative

PROFIL ET CONDITION D'EMPLOI :

Moniteur Adjoint d'Activité

Lieu : GARD RHODANIEN

Positionnement Conventiennelle du 15 mars 1966

Durée du travail : 24h

Bagnols-sur-Cèze, le

Le salarié

ANNEXE 2.2

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE DE POSTE ANIMATEUR MULTIMEDIA (ANIMATEUR DUT)

L'animateur multimédia a pour mission de faire découvrir et partager les **connaissances** et les **pratiques numériques** pour faciliter l'accès de tous aux **services et aux innovations de l'Internet et des Nouvelles Technologies de l'information et de la communication (TIC)**.

MISSIONS :

Elles sont :

- Assurer l'accueil et l'information du public, analyser ses demandes et ses besoins
- Etablir un programme d'animation et d'action à visées pédagogiques ou de développement local.
- Concevoir des scénarios d'animation d'ateliers, d'événements, de projets et des méthodes pédagogiques autour de la culture numérique et de l'usage des TIC en fonction des besoins des publics, des objectifs définis avec la collectivité ou l'organisme de tutelle, des spécificités de l'environnement local social, culturel, éducatif, économique.
- Organiser et conduire des actions d'animation, d'accompagnement de projets, d'initiations et de formation, individuels ou collectifs (ateliers, événements, projets locaux) pour expliquer le fonctionnement et le maniement des matériels et des outils, rendre intelligible les processus technologiques sous-jacents aux équipements matériels et immatériels (informatisation, programmation, mises en ligne, miniaturisation, électronique... dans un souci d'éducation citoyenne, scientifique et technique, présenter les principaux services de l'Internet, développer les capacités à les utiliser en autonomie, sensibiliser aux règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.
- Assurer l'assistance technique du public.
- Gérer les équipements et assurer la maintenance de premier niveau des postes informatiques et de l'ensemble des moyens technologiques nécessaires aux activités.
- Adapter l'utilisation de l'outil multimédia aux projets et aux publics, en veillant à la sécurité des utilisateurs et à la protection des mineurs.
- Création du site Internet et d'outils de communication de RIPOSTE.
- Suivi et maintenance informatique de RIPOSTE ainsi que du site.

COMPETENCE ET SAVOIRS-FAIRE

- Conception du projet éducatif et de l'intervention socio-éducative collective :
 - Savoir poser des actions éducatives en fonction d'un constat
 - Savoir formaliser les étapes et les objectifs d'un projet
 - Savoir participer à l'évaluation

- Connaissance informatique et des nouvelles techniques de communication
 - Capacité à accompagner les usagers dans la découverte des nouvelles technologies d'information (site internet, outils WEB...)
 - Capacité à concevoir des outils de communication à partir du support des multimédias
- Capacité technique pour la maintenance informatique

SAVOIR ETRE

- Aptitude à l'écoute, à la relation d'aide, à l'animation
- Capacité d'écoute d'empathie et de non jugement, capacité de recul
- A un degré d'autonomie et de responsabilité suffisant dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés aux usagers visés dans le projet
- Esprit d'ouverture et d'équipe
- Rigueur et capacité d'initiative

PROFIL ET CONDITION D'EMPLOI :

Moniteur adjoint d'activité

Lieu : GARD RHODANIEN

Positionnement Conventiennelle du 15 mars 1966

Durée du travail : 24h

Bagnols-sur-Cèze, le

Le salarié

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE DE POSTE COMPTABLE UNIQUE

La comptable assure ses missions sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'Association.

Les missions et tâches confiées à la comptable sont susceptibles d'évolution. En ce sens, cette fiche de poste ne saurait être considérée comme un cadre strict et exhaustif.

La comptable doit exercer son activité en conformité avec les valeurs de l'Association, les fondements relationnels. Elle est tenue à une discrétion professionnelle.

MISSION PRINCIPALE

- Gestion comptable (générale et analytique)

Vous assurez :

- La saisie comptable courante
 - Les encaissements des chèques en banque
 - Le suivi de la comptabilité analytique de l'activité de chaque service
 - La saisie des immobilisations
 - Le suivi de la comptabilité analytique
 - L'établissement de la paye et des cotisations sociales afférentes
 - La facturation des comptes « client » son suivi et ses relances éventuelles
- Gestion financière
 - Vous réaliserez le suivi budgétaire et analyserez périodiquement la situation comptable et financière
 - Vous suivrez la trésorerie
 - Vous réalisez les tableaux de bord de suivi mensuel de l'activité dans le cadre du contrôle du suivi budgétaire
 - Préparation, analyse et élaboration du budget prévisionnel (sous l'autorité et la responsabilité du directeur)
 - Préparation et élaboration du compte administratif et des comptes consolidés (sous l'autorité et la responsabilité du directeur)
 - Gestion des dossiers administratifs de l'établissement et du personnel.
 - Vous aiderez au montage des dossiers de demandes de subventions et/ou de financement, ainsi qu'à la présentation périodique de rapports d'activités et de résultats liés à ces subventions et/ou de financement.

MISSION SECONDAIRE

- Développement des outils nécessaires à l'analyse des différents comptes.
- Elaboration de la partie financière des projets en lien avec le directeur.
- Vous préconiserez des orientations d'amélioration de service comptable.
- Vous réaliserez des tâches de secrétariat pendant les périodes d'absence de la secrétaire.

La comptable intègre une équipe pluridisciplinaire et doit exercer ses missions dans une démarche collective du CAARUD RIPOSTE au profit des usagers.

PROFIL

Qualités relationnelles :

- Sens de l'écoute, diplomatie, psychologie, patience
- Anticipation, organisation, respect des délais, sens des priorités, discernement
- Respect des procédures et des normes
- Réactivité, initiative, capacité à argumenter des décisions
- Confidentialité, discrétion
- Rigueur, esprit d'équipe, autonomie

Brevet de technicien supérieur « comptabilité et gestion » ou baccalauréat « comptabilité » avec 5 ans d'expérience avec une connaissance informatique (logiciel comptabilité, RH, organisation).

Le salaire est sur la base de la Convention Collective du 15 mars 1966

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE DE POSTE SECRETARIAT ASSOCIATIF

La secrétaire associatif assure ses missions sous la responsabilité hiérarchique du directeur de l'Association.

Les missions et tâches confiées à la secrétaire associatif sont susceptibles d'évolutions; en ce sens, cette fiche de poste ne saurait être considérée comme un cadre strict et exhaustif.

La secrétaire associatif doit exercer son activité en conformité avec les valeurs de l'Association, les fondements relationnels. Elle est tenue à une discrétion professionnelle.

DONNÉES GÉNÉRALES DU POSTE

L'emploi de secrétaire associatif est lié directement à la fonction et à la responsabilité du président et du directeur auquel est rattachée. Son poste se décline en 3 axes :

- Assistance : Assure entre la direction et les différents services la diffusion de directives et la collation des informations nécessaires au suivi des activités des services
- Secrétariat : Emploi d'exécution d'opérations administratives étroitement lié à la fonction des services
- Assistant de projet : relais opérationnel du directeur sur les projets dont il assure le pilotage

TÂCHES

Elle assure le **secrétariat associatif** et ainsi planifie et organise avec le directeur :

- Les divers travaux du Conseil d'Administration et du Bureau
- Le suivi des décisions prise par les instances associatives
- Les séances du bureau et du Conseil d'Administration
- Les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires les séances

Elle assure la **circulation de l'information** entre la direction et les différents services, ainsi qu'avec les membres du Conseil d'Administration

- Diffuse des notes de service : rédige les notes de services internes à partir d'instructions orales ou manuscrites, les soumet au contrôle et à la signature du directeur, les reproduit et les diffuse.
- Classe et archive les documents de la direction et de l'Association.

Elle prend en charge l'**organisation matérielle des diverses relations** qu'entretient la direction avec les services internes et organismes externes :

- Assure le planning des rendez-vous et des réunions de travail.
- Prépare et organise les différentes réunions institutionnelles : convocations, préparation des dossiers préalables...
- Réalise et/ou centralise les comptes-rendus. (Prise de notes dans certaines réunions en accompagnement du directeur.

- Assure, en tant que collaboratrice du directeur, son secrétariat personnel classique :
 - Gestion des agendas et des plannings, filtrage des informations et des appels, organisation, suivi et compte-rendu, des réunions. Préparation et organisation des déplacements. l'affectation du courrier, préparation des éléments de réponse, rédaction de correspondance.
 - Assure des fonctions d'assistante qui impliquent de palier dans une certaine mesure aux absences du directeur : gestion et suivi de certains dossiers, rédaction de notes à partir de consignes, gestion de mailings.

Elle assiste le directeur et le bureau de l'Association dans **la conduite des projets** :

- Participation en qualité de « cheville ouvrière » à toutes les phases d'un projet (initialisation, préparation, réalisation, clôture);
- Surveillance de la conformité de la réalisation avec le cahier des charges, suivi et mise à jour des plannings opérationnels, gestion quotidienne des relations avec les prestataires, participation à la mise en œuvre de plans d'exécution, élaboration d'outils de suivi.

Elle assure un soutien au directeur dans la **gestion des ressources humaines** :

- Recrutement :
 - Annonce
 - Préparation entretiens
 - Réponses
- Gestion des salariés :
 - DUE / Visite médicale
 - Contrat Mutuelle/Prévoyance
 - Constitution du dossier personnel
 - Vie des contrats (discipline, courrier...)
 - Entretiens annuels et mise en œuvre du plan de formation
 - Discipline

Veille Ressources Humaines/ Administrative / Juridique

Elle soutient la direction dans le **suivi et contrôle comptable** :

- Réception factures
 - Classement
 - Codification
- Suivis des caisses et vérification
- Traitement des notes de frais
- Paiement factures (chèques)

PROFIL

Qualités relationnelles :

- Sens de l'écoute, diplomatie, psychologie, patience
- Anticipation, organisation, respect des délais, sens des priorités, discernement
- Respect des procédures et des normes
- Réactivité, initiative, capacité à argumenter des décisions
- Confidentialité, discrétion
- Esprit d'analyse et de synthèse

Brevet de technicien supérieur « secrétariat » ou baccalauréat « secrétariat » avec 5 ans d'expérience avec une connaissance informatique (logiciel comptabilité, RH, organisation).

Le salaire est sur la base de la Convention Collective du 15 mars 1966

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE DE POSTE AGENT DE SERVICE

L'agent de service effectue son travail sous la responsabilité du directeur.

Les missions et tâches confiées à l'agent de service sont susceptibles d'évolutions. En ce sens, cette fiche de poste ne saurait être considérée comme un cadre strict et exhaustif.

L'agent de service doit exercer son activité en conformité avec les valeurs de l'Association, les fondements relationnels. Il est tenu à une discrétion professionnelle.

L'agent de service effectue son travail suivant un planning qui lui est fourni.

Les tâches confiées à l'agent de service se découlent comme suit :

LOCAUX RIPOSTE :

- Nettoyer les sols, le mobilier, les éviers, les sanitaires et vider les poubelles
- Conserver en état de propreté, portes, murs, plafonds, cloisons, luminaires...
- Epousseter les divers objets et meubles y compris le matériel informatique
- Entretien la vitrerie ainsi que les rebords de fenêtre
- Arroser les plantes
- Effectuer divers travaux de maintenance (petit bricolage)

MAISON RELAIS :

- Remise en état de propreté des chambres au départ des résidents
- Entretien des espaces verts (jardinage)
- Effectuer divers travaux de maintenance (petit bricolage)
- Ménage du bureau et des sanitaires du personnel

LOCAL PREVENTION SPECIALISEE :

- Nettoyer les sols, le mobilier, les éviers, les sanitaires et vider les poubelles chaque lendemain d'ouverture
- Conserver en état de propreté : portes, murs, plafonds, cloisons, luminaires...
- Epousseter les divers objets et meubles y compris le matériel informatique
- Entretien la vitrerie ainsi que les rebords de fenêtre
- Effectuer divers travaux de maintenance (petit bricolage)

L'agent de service doit effectuer ces tâches dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

CYCLE HORAIRE DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

semaine 1	lundi	Nbr H	mardi	Nbr H	mercredi	Nbr H	Jeu.di	Nbr H	vendredi	Nbr H	total semaine
horaire prev'	9h/12h30 13h30/18h		9h/19h		8h30/12h30 13h30/18h		9h/19h		9h/12h30 13h30/17h		
horaire Laurène	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/18h	9	9h/12h30 13h30/17h	7	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/15h	5	38
horaire Antoine P.	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/19h	9	JNT	0	34
horaire Antoine C.	JNT	0	9h/19h	10	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/17h	7	34

semaine 2	lundi	Nbr H	mardi	Nbr H	mercredi	Nbr H	jeudi	Nbr H	vendredi	Nbr H	total semaine
horaire prev'	9h/12h30 13h30/18h		9h/19h		8h30/12h30 13h30/18h		9h/19h		9h/12h30 13h30/17h		
horaire Laurène	9h/12h30 13h30/18h	8	9h19h	10	9h/12h30 13h30/17h	7	9h/12h30 13h30/18h	8	JNT	0	33
horaire Antoine P.	JNT	0	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/17h	7	33
horaire Antoine C.	13h30/18h	4,5	9h/19h	10	9h/12h30 13h30/18h30	8,5	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/15h	5	37

CYCLE HORAIRE DU SERVICE SPEIALISEE (suite)

semaine 3	lundi	Nbr H	mardi	Nbr H	mercredi	Nbr H	jeudi	Nbr H	vendredi	Nbr H	total semaine
horaire prev'	9h/12h30 13h30/18h		9h/19h		8h30/12h30 13h30/18h		9h/19h		9h/12h30 13h30/17h		
horaire Laurène	JNT	0	9h/19h	10	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/17h	7	34
horaire Antoine P.	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/19h	9	9h/12h30 13h30/15h	5	38
horaire Antoine C.	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/19h	10	9h/12h30 13h30/18h	8	9h/12h30 13h30/18h	8	JNT	0	34
TOTAL CYCLE LA PREVENTION SPECIALISEE											105 H

CYCLE HORAIRE DES ANIMATEURS DE LA PEPINIERE

Semaine 1	Lundi	Nbr H	Mardi	Nbr H	Mercredi	Nbr H	Jeudi	Nbr H	Vendredi	Nbr H	Samedi	Nbr H	Total semaine
Horaire Pépinière	JNT	0	10h-12H 14h-18h	6	14h-19h	5	14h-19h	5	14h-19h	5	RH		21
Horaire Jean Luc V.	JNT	0	10h-12h 14h-18h	6	14h-19h	5	14h-19h	5	14h-19h	5	RH		21
Horaire Mohamed Z.	JNT	0	10h-12h 14h-18h	6	14h-19h	5	14h-19h	5	14h-19h	5	RH		21

Semaine 2	Lundi	Nbr H	Mardi	Nbr H	Mercredi	Nbr H	Jeudi	Nbr H	Vendredi	Nbr H	Samedi	Nbr H	Total semaine
Horaire Pépinière	JNT	0	10h-12H 14h-18h	6	14h-19h	5	14h-19h	5	14h-19h	5	10h-12h 14h-18h	6	27
Horaire Jean Luc V.	JNT	0	10h-12h 14h-18h	6	14h-19h	5	14h-19h	5	14h-19h	5	10h-12h 14h-18h	6	27
Horaire Mohamed Z.	JNT	0	10h-12h 14h-18h	6	14h-19h	5	14h-19h	5	14h-19h	5	10h-12h 14h-18h	5	27
TOTAL CYCLE LA PEPINIERE													48H

3. FICHES ACTION PEDAGOGIQUE

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	ESPACE INTERGENERATIONNEL « LA PEPINIÈRE »
NOM DU REFERENT	Mohamed ZOUAOUI, Jean Luc VARENNE
OBJECTIFS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none">- Valoriser et accompagner les valeurs républicaines (laïcité, égalité, fraternité, solidarité...).- Favoriser l'engagement citoyen (notamment la construction de parcours citoyens par des actions favorisant l'engagement des jeunes, la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes aux usages et aux risques des réseaux sociaux en rendant l'utilisation du net plus citoyenne).- Prévenir la radicalisation.- Porter des valeurs de tolérance, de fraternité, d'égalité entre les femmes et les hommes, de mixité).- Encourager le débat entre les habitants concernés.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none">- Mettre à disposition des habitants un espace de rencontre pour travailler les objectifs généraux.- Utiliser le support informatique (espace multimédia) pour créer le lien entre les habitants.- Travailler sur l'ouverture des quartiers prioritaires aux habitants de la ville de Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint Esprit et ainsi participer à l'image qu'à, en général, la population sur les quartiers sensibles.- Construire et conduire le projet avec les habitants des quartiers prioritaire pour favoriser l'engagement citoyen, encourager les débats...- Accompagner l'autonomisation des jeunes et moins jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle.- Travailler sur l'intergénérationnel et le lien enfant/parent afin de prévenir les actes d'incivilité et de délinquance (radicalisation, utilisation illégale d'internet et des réseaux sociaux).- Favoriser les valeurs de tolérance et la place des femmes en impulsant des débats avec des intervenants extérieurs (Maison de la Justice, association bénévoles de quartiers, Imam...).
PUBLIC	Personnes à partir de 12 ans, prioritairement issues des quartiers prioritaires de Bagnols-sur-Cèze
TERRITOIRE	Bagnols-sur-Cèze

INTITULE	ESPACE INTERGENERATIONNEL « LA PEPINIÈRE » (suite)
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Cet espace, situé au cœur du quartier des Escanaux, est ouvert au public à partir de 12 ans. C'est un lieu intergénérationnel. Destiné aussi bien aux jeunes qu'aux adultes, il offre aux usagers un accès Internet et des outils bureautiques grâce aux trois ordinateurs, ainsi qu'un hotspot Wi-Fi pour les ordinateurs portables et les Smartphones. Deux animateurs sont en charge de cet espace, dont un dédié à l'informatique et le multimédia, l'autre prenant en charge les activités culturelles.</p> <p>Ce lieu permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'apprentissage de l'outil informatique à partir des besoins des usagers (rédaction de CV, de courrier...) et ainsi prévenir la fracture numérique. ○ L'apprentissage de l'outil Internet (utilisation, utilité, danger et risque). <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de compte (Facebook, Twitter, LinkedIn, Google, Youtube, Dailymotion...) ▪ Recherche (Offre d'emploi ; de produits, et l'achat internet ; de sujets et de thème spécifiques...) et risques encourus ▪ Recherche d'information sur des thèmes précis pour préparer des réunions à thème ▪ Création de blogs, de sites Internet et de page Facebook (savoirs, savoirs faire et savoirs être) ▪ Création de plaquettes, flyers, affiches (invitation des habitants aux rencontres) ○ L'apprentissage de logiciel (Photoshop, PAO/DO, Word, Excel...). <p>ADULTES</p> <p>Les actions sont menées en direction des adultes sous forme d'aide personnalisée à la bureautique et à l'initiation à l'utilisation de l'ordinateur. Une assistance aux démarches administratives et à la recherche d'emploi est également proposée (cette aide se situe dans le cadre de l'utilisation de l'outil informatique et Internet).</p> <p>La première action consiste à les écouter et à bien comprendre leur situation afin d'apporter un conseil pertinent et personnalisé. Ensuite, une aide à la rédaction et à la mise en page leur est prodiguée, avant de leur fournir l'impression des documents ainsi réalisés.</p> <p>D'autres services leur sont aussi rendus comme la numérisation de documents, les conseils d'utilisation de l'ordinateur et sur les bonnes pratiques (déconnexion, copier/coller, etc.) ou une assistance technique de dépannage informatique (diagnostics...).</p> <p>Des cours personnalisés sont aussi proposés de façon régulière et sur rendez-vous. Il s'agit de s'adapter précisément au niveau de ces personnes qui peuvent présenter de grandes disparités dans leur expérience de l'ordinateur, des moyens de communication actuels (email, Facebook...) et des plates-formes du web (magasins, administrations...). Souvent, ces personnes ont exprimé n'avoir pas eu satisfaction dans des ateliers collectifs. A titre d'exception, un cours avancé sur les technologies du web et de l'utilisation d'un système de gestion de contenu (Wordpress) peut être donné.</p> <p>ENFANTS</p> <p>Les jeunes sont acceptés à la condition qu'ils aient au minimum 12 ans. Aucune cotisation n'est demandée, mais juste une inscription avec les renseignements d'usage et sur leurs parents. Un règlement intérieur a été écrit en collaboration avec les jeunes afin qu'ils soient partie prenante sur l'établissement des règles de vie à adopter dans le lieu, les familiarisant avec les principes de citoyenneté et du vivre ensemble.</p> <p>« La Pépinière » est un lieu pouvant accueillir environ 12 personnes maximum par rapport à la sécurité de ce lieu et au nombre d'animateurs présents.</p> <p>Les animateurs les accompagnent dans de diverses actions courantes (devoirs, rapports de stages, CV et lettre de motivation pour les plus âgés).</p>

INTITULE	ESPACE INTERGENERATIONNEL « LA PEPINIERE (suite)
DESCRIPTION DE L'ACTION (suite)	<p>Des activités futures sont envisagées ou en cours d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier Site web - Atelier construction jeu vidéo - Atelier décoration du lieu avec intervenant graphiste extérieur - Atelier remontage d'ordinateur - Création association de jeunes pour enregistrement musical <p>Partenariat avec « les Petits Débrouillards », une association d'éducation populaire dans le champ de la culture scientifique, animation, formations, débat.</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	<ul style="list-style-type: none"> - MLI/CIO - Secteur Ado de Bagnols-sur-Cèze - Association Mosaïque - CLSP - Conseil Départemental - Service de Prévention Spécialisé de RIPOSTE
MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUE	<p>Un local dans le quartier des Escanaux à Bagnols-sur-Cèze composée d'une salle multi-activité, un bureau, un WC et une cuisine</p> <p>4 ordinateurs en réseau, une imprimante, un rétroprojecteur, 2 lignes téléphoniques et un accès à l'internet.</p> <p>Le lieu se veut convivial et est aménagé avec une table de réunions et des chaises, un salon et des fauteuils</p> <p>L'espace est encadré par 1 animateur généraliste et 1 animateur multimédia</p>
CRITERES D'EVALUATION	<p>Un comité de pilotage serait mis en œuvre pour suivre la réalisation du projet tant en terme qualitatif que qualitatif.</p> <p>Il serait composé du</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un membre de la municipalité de Bagnols-sur-Cèze - Un membre du service de l'Etat - Un membre du Conseil Départemental - Un membre de RIPOSTE - 6 habitants des quartiers des 3 générations concernées (2 jeunes, 2 parents, 2 grands parents) <p>Des données chiffrées sont recueillies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux journalier de fréquentation - Typologie des utilisateurs (âge, sexe, quartiers e résidences...) - Nombre de groupes échanges et nombre de participants <p>Les réalisations sont mises en évidence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de blogs, site Internet... - Nombre d'affiches, de flyers... <p>Un questionnaire réalisé avec les utilisateurs permet une enquête annuelle de satisfaction.</p>

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	CREATION MULTI MEDIA
NOM DU REFERENT	Laurène MOULY
OBJECTIFS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'autonomie des jeunes participants au projet en leur permettant de concevoir et de diffuser une vidéo.- Travailler dans une démarche collective de groupe afin de susciter les initiatives des jeunes en favorisant la prise de responsabilité et l'apprentissage de la vie sociale.- Rendre les jeunes acteurs de leur territoire et surtout de leur vie en réfléchissant et analysant pour retransmettre différentes problématiques inhérentes à la jeunesse telles "l'usage de drogues".
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>Les objectifs spécifiques sont en fonction des thèmes abordés dans les court-métrages. Pour exemple, le film « Fume pas ta liberté » avait comme objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pouvoir aborder le thème du cannabis... avec des jeunes collégiens et lycéens à l'aide du support vidéo.- Sensibiliser les jeunes sur le sujet (cannabis).- La prévention des risques provoqués par les consommations de cannabis.
TERRITOIRE	BAGNOLS-SUR-CEZE
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>L'action se déroule en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réflexion, avec les jeunes porteurs du projet, autour du thème à aborder pour la réalisation du court-métrage (drogues, harcèlement, sexualité...).- Réflexion sur l'histoire qui amènera le sujet à aborder tout en étant au plus près de la réalité.- Recherche des acteurs (jeunes) ainsi que des partenaires qui peuvent être ressources pour la réalisation du film.- Réalisation du tournage sur plusieurs demi-journées en fonction des disponibilités des jeunes. Il est parfois compliqué de réunir tous les jeunes, alors nous adaptons les scènes en fonction des jeunes présents et nous faisons en sorte que chacun des jeunes volontaires puissent participer au mieux.- Montage du film : c'est le réalisateur qui l'effectue actuellement.- Interventions dans différents établissements scolaires autour de certains sujets avec le film en support. Nous intervenons avec les jeunes qui portent le projet.

INTITULE	CREATION MULTI MEDIA (suite)
PARTENAIRES ASSOCIES	Association Beautiful Freaks Pictures, Partenaires compétents en fonction des thèmes abordés, Collèges et Lycées
MOYENS (HUMAINS, LOGISTIQUE)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Educateur Spécialisé + 1 adulte compétent dans la vidéo (association en cours de création pilotée par 3 jeunes ayant déjà réalisé une WEB série) ; - 2 jeunes qui portent le projet (avec le soutien de l'éducateur) et qui participent à la vidéo ; - 8 à 10 jeunes qui participent à la réalisation de la vidéo ; - appareil photographie professionnel, ordinateur et logiciels pour créer le son musical et la vidéo, microphone, carte son, CD et DVD vierges ; - matériel pour créer des flyers et affiches ou mise en relation avec une imprimerie.
CRITERES D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - L'investissement des jeunes dans la réalisation des court-métrages ; - La revalorisation des jeunes qui sont porteurs du projet ; - La revalorisation des jeunes qui participent, même ponctuellement au projet ; - L'investissement des jeunes sur la durée (c'est-à-dire sur plusieurs court-métrages, la pérennité du groupe) ; - Le travail partenarial ; - L'autonomie des jeunes porteurs du projet et leur investissement ; - L'intérêt que portent les établissements scolaires aux différents sujets abordés ; - L'impact des thèmes abordés auprès des jeunes collégiens/lycéens dans les établissements où nous intervenons.

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	CHANTIERS LOISIRS
NOM DU RESPONSABLE	Antoine PASSERAT, Mohamed ZOUAOUI
OBJECTIFS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none">• Prévention de la marginalisation• Préparation de l'insertion sociale et professionnelle du jeune• Prévention de la délinquance• Renforcer le lien social• Réhabilitée l'image des quartiers dits « sensibles »
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<p>Les objectifs éducatifs de cette action concernent tous les acteurs et sont multiples :</p> <p>Pour le jeune :</p> <ul style="list-style-type: none">• Acquérir de l'autonomie• Recevoir une gratification• Transformer son énergie en expérience « positive »• Donner une image positive de soi• Découvrir ses capacités• Se situer dans le temps (respecter des horaires, acquérir une régularité dans le travail)• Comprendre les consignes• Prendre des responsabilités• Apprendre le rapport à l'autorité• Apprendre des savoir-faire• Apprendre à travailler ensemble• Savoir écouter et se faire comprendre des autres• Découvrir un milieu professionnel <p>Pour l'équipe éducative :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mesurer la motivation du jeune à effectuer un travail ;• Objectiver les savoirs, savoirs faire et les savoirs être des jeunes ;• Confronter les jeunes avec un objectif de réalisation. <p>Pour les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none">• Encourager des comportements basés sur le civisme et la citoyenneté ;• Donner une image positive du quartier ;• Créer du lien social
PUBLIC	Jeunes de 14 à 25 ans avec une priorisation de 14 -21 ans
TERRITOIRE	Bagnols-sur-Cèze

INTITULE	CHANTIERS LOISIRS (suite)
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Le chantier à lieu tous les mercredis après-midi ainsi qu'un samedi après-midi sur deux. Il est encadré par un éducateur ou un animateur du Pôle Jeunesse. Quatre jeunes sont présents à chaque demi-journée de chantier. En général, il y a deux majeurs et deux mineurs afin d'avoir une équipe hétérogène et où les plus grands peuvent apporter leur aide au plus petit.</p> <p>Le statut du jeune A chaque demi-journée de chantier, l'encadrant pose des objectifs de réalisation. L'idée n'étant pas de faire travailler les jeunes le plus possible mais de leur permettre de se donner un objectif et de le réaliser dans un temps imparti. Les travaux effectués sont essentiellement de la peinture sur le quartier prioritaire des Escanaux à Bagnols-sur-Cèze.</p> <p>Le statut du jeune Le jeune en chantier éducatif n'est ni salarié, ni stagiaire de la formation professionnelle.</p> <p>En ce sens, les activités assimilées à un travail d'intérêt général mises en œuvre par les jeunes (en particuliers pour les moins de 18 ans) sont proportionnées et équilibrés dans le temps et, à tout le moins respecter les règles de référence du Code du travail en matière de durée du travail des enfants. Le nombre de jours concernés ne peut excéder 5 jours par an. Le jeune est soumis à des horaires liés à sa seule présence dans la structure et à l'organisation de son activité temporaire. Il peut être mis fin à sa présence dans la structure en raison de sa conduite et de son comportement.</p> <p>Il n'y a aucune obligation de productivité ou de rendement dans la mise en œuvre des activités qui peuvent combiner des moments basés sur des activités d'utilité sociale et des temps d'activités de loisirs. Le jeune est présent principalement pour son intérêt personnel : il s'informe, se forme, apprend, observe, reçoit une formation ou se documente. S'il produit un travail, à titre principal, c'est donc pour son profit : acquisition de savoir ou d'une technique.</p> <p>L'inscription Le jeune vient s'inscrire auprès de l'éducateur du Service de Prévention Spécialisé. L'éducateur présente l'action, son cadre et son déroulement. Une fiche d'inscription est réalisée. Pour les mineurs une autorisation parentale est nécessaire.</p> <p>Le jeune est alors inscrit sur la liste d'attente et sera appelé en fonction de sa place sur celle-ci.</p> <p>La participation au chantier Le jeune se présente sur le service. Une convention d'engagement est établi entre l'Association, le jeune (et ses parents dans le cas des mineurs), celle-ci formalisant la nature et la durée de l'activité, l'encadrement, la gratification accordée ainsi que les dispositions prises en ce qui concerne les assurances. Le service fournit une tenue de travail floqué « Chantiers loisirs RIPOSTE ».</p> <p>L'encadrant fixe les objectifs de la journée pour le groupe.</p> <p>Le bilan Un bilan de la journée est effectué dans le local de «La Pépinière » en fin de séance autour d'une collation.</p> <p>Le pécule Le lendemain de l'action, le jeune reçoit contre signature d'un reçu les 15 € et une place de cinéma auprès de l'encadrant.</p>

INTITULE	CHANTIERS LOISIRS (suite)
PARTENAIRES ASSOCIES	Mission Locale Habitat du GARD
MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUE	1 encadrant par session Le matériel et les consommables sont fournis par Habitat du GARD
CRITERES D'EVALUATION	<p>Afin de pouvoir évaluer l'intérêt de cette action, nous fixons plusieurs critères d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'inscrits pour participer aux futurs chantiers ✓ Assiduité des jeunes ✓ Travaux accomplis ✓ Retour et adhésion des parents ✓ Retour et adhésion des habitants du quartier ✓ Retour des partenaires ✓ Effets positifs sur le quartier

ANNEXE 3

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	CHANTIERS ASSOCIATIF
NOM DU REFERENT	Antoine PASSERAT
OBJECTIFS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none">• Insertion professionnelle
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none">• Le principal objectif est de privilégier la réinsertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion sociale et/ou de précarité. Cela en privilégiant ces chantiers associatifs à l'intervention d'entreprise qualifiée pour tout ce qui concerne les travaux d'entretien qui concernent la vie de l'institution.• Un autre objectif est d'amener des personnes à s'inscrire à l'association d'intérim afin de les raccrocher à une vie professionnelle. Le lien que nous entretenons avec l'agence nous permet de leur faire des retours sur les personnes afin qu'ils puissent leur confier des missions par la suite le plus adaptée à leur situation, voir à leur autonomie.
PUBLIC	Jeune de 18 à 25 ans
TERRITOIRE	GARD RHODANIEN
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none">• Recrutement : Lorsque l'Association doit entreprendre des travaux, de peinture, petite rénovation, ou encore de manutention, nous avons pris l'habitude de faire appel à des jeunes suivis par la prévention spécialisée ou la Mission Locale du GARD RHODANIEN. Dans un premier temps nous choisissons des personnes plutôt inconnues de nos services pour rencontrer des personnes pouvant avoir besoin de la Prévention Spécialisée. Nous avons rapidement fait le constat qu'un travail ne découlait pas automatiquement de ces chantiers. Nous avons alors précisé nos critères de sélection. Actuellement nous faisons appel à des jeunes mais également à des personnes suivis par les autres services de l'Association. L'idée étant d'être dans une démarche d'insertion en donnant accès à quelques heures de travail à des personnes dans des situations souvent très précaires. Nous faisons appel à des personnes étant en capacité de travailler avec un éducateur, animateur, ou encore l'ouvrier d'entretien de RIPOSTE.• Association Airelle : Dans le cadre de ces chantiers, nous faisons appel à l'association d'insertion Airelle. Cela permet qu'il soit rémunéré dans le cadre d'un contrat. L'objectif étant simplement de conserver une différence entre le professionnel de l'association qui encadre, et, les personnes rémunérées par Airelles à qui nous faisons un appel. Le lien entre l'association Airelle et l'Association RIPOSTE s'est consolidé au fil des années grâce à des rencontres régulières et une présentation d'Airelles aux salariés de l'association RIPOSTE sur un temps de réunion.

INTITULE	CHANTIERS ASSOCIATIF (suite)
DESCRIPTION DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Déroulement des chantiers Il n'y a pas de déroulement type, cela dépend de la taille du chantier et de la nature des travaux. Pour des chantiers importants tels que des rénovations d'appartement, une équipe est montée avec plusieurs jeunes et une semaine de travail est organisée avec un éducateur de la Prévention Spécialisée qui encadre le chantier. Pour des interventions moins importantes, les « intérimaires » peuvent être encadrés par un animateur ou l'ouvrier d'entretien sur quelques heures. Le nombre de jeunes concernés est fonction de la taille du chantier • Le statut du jeune Il est salarié en CDD
PARTENAIRE ASSOCIE	Association Intermédiaire « Airelle »
MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUE	1 encadrant technique Matériel nécessaire à la rénovation Facturation des coûts au service demandeur
CRITERES D'EVALUATION	Dans le cadre de ces chantiers associatifs, nous les évaluons à travers plusieurs points : <ul style="list-style-type: none"> - Présence et ponctualité des intérimaires - Qualité du travail fourni - Bilan de l'encadrant

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	GROUPE D'EXPRESSION LIBRE
NON DU RESPONSABLE	Laurène MOULY
OBJECTIFS GENERAUX	Le soutien aux jeunes en difficulté dans le parcours scolaire, aux jeunes en rupture ou en voie de rupture avec l'école.
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none">• Création d'un lieu de parole à l'intérieur d'un établissement scolaire dans lequel la parole, encadrée par un binôme éducatif, est libre et anonyme.• Redonner confiance au jeune dans ses capacités en lui renvoyant une image positive de ce qu'il est ou de ce qu'il pourrait devenir,• Assurer une fonction de relais et de médiation entre les jeunes.
PUBLIC	Tous les collégiens et collégiennes de l'établissement sont concernés sans distinction de niveau, d'âge ou de classe.
TERRITOIRE	GARD RHODANIEN
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p><u>1 – Début de séance :</u> Les éducateurs attendent les jeunes et ferment la porte au 15ème (on ne peut pas réserver sa place). Après les salutations d'usage, il est, à chaque séance, rappelé les fondements du groupe de parole qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- la libre circulation de la parole- L'anonymat- La sécurisation de la parole par le fait que rien de ce qui sera dit en ces lieux ne sera répété au dehors (jeunes et éducateurs s'y engagent)- L'obligation faite de par la loi, de dénoncer toute suspicion de maltraitance rapportée dans la discussion <p><u>2 – Déroulement de la séance :</u> Tout sujet peut être abordé dans le respect d'autrui, de la vie privée et de la politesse. Ce n'est pas un lieu de règlement de compte et donc la courtoisie et la correction sont de rigueur. Les éducateurs sont garants de la sécurité du lieu, se doivent de protéger les individus et donc d'interrompre tout dysfonctionnement visant à mettre en difficulté une personne de ce groupe. La correction veut que l'endroit ne soit pas non plus le récipiendaire d'airs des récriminations systématiques contre le fonctionnement des professeurs ou des parents. Les éducateurs s'engagent à réguler toute exagération jusqu'à interrompre la séance s'il le faut.</p>

INTITULE	GROUPE D'EXPRESSION LIBRE (suite)
	<p><u>3 – Les contenus :</u> On peut parler de tout à condition de le faire avec respect et correction. Chaque séance est close et définitive pour préserver l'anonymat car les jeunes ne sont pas forcément les mêmes à chaque fois. De part notre formation et nos engagements professionnels, nous signalerons tout problème grave autour de la maltraitance et orienterons le plus souvent possible les jeunes vers les services scolaires tels que assistante sociale, infirmière, CPE ou extérieurs s'il en est besoin. Nous répondrons à toutes les questions qui nous seraient posées par la direction de l'établissement tout en tenant compte, évidemment, de l'anonymat des jeunes.</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	Collèges
MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUE	2 Educateurs Spécialisés 1 salle mis à disposition au sein du lycée ou collège
CRITERES D'EVALUATION	Cf rapport d'activités

ANNEXE 3

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS (ACTE)
NOM DU REFERENT	Antoine PASSERAT
OBJECTIFS GENERAUX	<ul style="list-style-type: none">• Remobilisation des jeunes perturbateurs en grave difficulté et nécessitant un soutien individualisé dans la durée• Prévention de la récidive à l'égard des primo-délinquants, et des incivilités en milieu scolaire• Médiation dans le champ scolaire
OBJECTIFS OPERATIONNELS	<ul style="list-style-type: none">• Faire du temps d'exclusion (8 jours maximum) un temps de prise de conscience par le jeune de la responsabilité de ses actes• Prévenir le décrochage scolaire• Éviter que les jeunes exclus temporairement soient dans la rue• Provoquer un lien avec le Service de Prévention Spécialisée dans un objectif d'accompagnement au-delà du temps de l'exclusion• Mobiliser les parents à travers le Programme de Réussite Éducative
TERRITOIRE	BAGNOLS SUR CEZE
STATUT	Convention précisant les niveaux et temps de responsabilité des divers intervenants (Prévention Spécialisé, Famille...)
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p><u>Protocole</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Proposition de prise en charge Le chef d'établissement ou un conseiller principal d'éducation contacte la Prévention Spécialisée et le service de la PRE afin de proposer une situation. Les élèves doivent être exclus temporairement. Nous sommes contactés si les professionnels estiment que notre intervention à un sens. Dans la mesure où la situation correspond au dispositif et que nous pouvons prendre en charge le jeune, un portait rapide du jeune ainsi qu'une description de la situation est faite à la Prévention Spécialisée afin d'élaborer un programme. Les éducateurs de la Prévention Spécialisée, les professionnels de la PRE et le collège se mettent en lien pour décider d'une date de rencontrer avec l'élève et la famille.▪ Présentation du dispositif aux parents de l'élève avec mise en place d'un programme spécifique de prise en charge Un temps est prévu dans l'établissement scolaire pour présenter les professionnels de la PRE et de la Prévention Spécialisée au jeune et à la famille. Une proposition de prise en charge est faite avec un programme provisoire à la famille. Nous proposons et n'imposons pas le dispositif afin que les familles puissent adhérer et afin de respecter la libre adhésion de la Prévention Spécialisée. S'ils adhèrent, une convention est signée afin de placer l'enfant sous la responsabilité des éducateurs pendant le temps de la prise en charge.

INTITULE	ACCOMPAGNEMENT DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS (ACTE) (suite)
DESCRIPTION DE L'ACTION (suite)	<p>Lors d'une prise en charge, l'élève passe une demi-journée à la PRE avec au moins un de ses deux parents pendant une heure. Il passe le reste du temps avec un éducateur. Plusieurs actions peuvent être proposées en fonction du profil de l'enfant. Les objectifs sont de ces temps de prise en charge sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La découverte de différents métiers - La connaissance des formations diverses - La découverte des lieux d'animations - La découverte du monde associatif et/ou caritatif - Le partage d'expérience avec d'autres jeunes plus âgés suivis par la Prévention Spécialisée <p>▪ Bilan Suite à la prise en charge, un temps de bilan est effectué au sein de l'établissement scolaire avec la famille où un bilan est fait par chaque partenaire. Le bilan fait par l'éducateur de la Prévention Spécialisée a été écrit en accord avec le jeune pendant le temps de prise en charge.</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	CLSPD, COLLEGES, PRE, CIO, POMPIERS,...
MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUE	<ul style="list-style-type: none"> - 0,50 ETP de travailleur social <p>Les frais liés à l'action seront portés par le budget du service de la Prévention Spécialisée ainsi les éducateurs disposeront de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un véhicule de service mutualisé - Matériel bureautique et de téléphonie
CRITERES D'EVALUATION	<p>Dans le cas d'ACTE, nous évaluons notre intervention avec plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Retour du collègue sur l'évolution du comportement de l'élève ✓ Liens créés avec la famille ✓ Liens créés avec le jeune, est-ce que nous le revoyons après la prise en charge ? ✓ Liens créés avec les établissements scolaires, est-ce que d'autres actions sont mises en place ? Comment se développe le partenariat ? <p>Les indicateurs sont entre autre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de jeunes pris en charge durant une période d'exclusion scolaire, - le nombre de liens tissés avec les jeunes suite aux actions menées, - le nombre d'accompagnements dans la durée engagé auprès des jeunes rencontrés lors de ces actions, - le nombre d'associations des parents dans le suivi du jeune, - les bilans effectués par les éducateurs à l'issue des périodes d'exclusion, - le retour des partenaires (Collèges, lycées, CLSPD) sur les actions engagées (questionnaires qualités) et les résultats obtenus (récidives ou non des collégiens exclus) - les comptes-rendus des bilans semestriels avec les partenaires sur les actions menées

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

INTITULE	DISPOSITIF RELAIS DU COLLEGE DU BOSQUET
NOM DES RESPONSABLES	Laurène MOULY et Antoine PASSERAT
OBJECTIFS GENERAUX	Remotiver l'élève en situation de décrochage scolaire et proposer un accompagnement personnalisé, conforter un choix d'orientation professionnelle
OBJECTIFS OPERATIONNELS	Favoriser et donner du sens aux acquisitions scolaires, redonner confiance et estime en soi, développer sa compétence à vivre avec les autres
PUBLIC	Collégiens du cycle 4 (5 ^{ème} à 3 ^{ème}) en situation de décrochage scolaire
TERRITOIRE	BAGNOLS-SUR-CEZE
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Situé au collège du Bosquet à Bagnols-sur-Cèze, ce dispositif accueille les élèves sur 2 sessions : 7 élèves en classe et 7 élèves en stage dans le milieu professionnel. L'admission se fait sur proposition de l'établissement scolaire d'origine et le dossier est défendu en commission par le référent scolaire.</p> <p>La prise en charge peut varier de quelques semaines à plusieurs mois.</p> <p>L'emploi du temps s'articule autour de 3 temps : accueil et bilans, parcours personnel avec différents supports : soutien individuel, méthodologie, ateliers, (communication, activités culturelles et sportives et d'expression artistiques)</p> <p>Un contrat pédagogique est signé avec l'élève, son représentant légal, son référent scolaire et l'équipe du dispositif relais.</p> <p>L'intervention des éducateurs de Prévention Spécialisée s'articule selon l'évaluation réalisée en amont par l'équipe du dispositif relais et à la demande de celui-ci. L'action peut s'orienter vers la diffusion du film fait par les jeunes pour la prévention du cannabis, des passages spontanés sur les lieux de stage en milieu professionnel, l'animation de groupes d'expression des jeunes ou d'accompagnement individualisé selon le besoin.</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	Collèges et Lycées, artisans, entreprises, associations sportives, artistiques
MOYENS HUMAINS, LOGISTIQUE	2 éducateurs Spécialisés assistent en alternance aux réunions de l'équipe pédagogique du collège en charge de l'action
CRITERES D'EVALUATION	- Bilan de l'action réalisé par l'équipe du dispositif relais avec évaluation d'un retour dans l'établissement scolaire à l'origine de la demande ou vers un apprentissage en milieu professionnel.

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

PROJETS PARTENARIAUX

ENTRE

LE CENTRE ADOS DE BAGNOLS SUR CEZE

ET

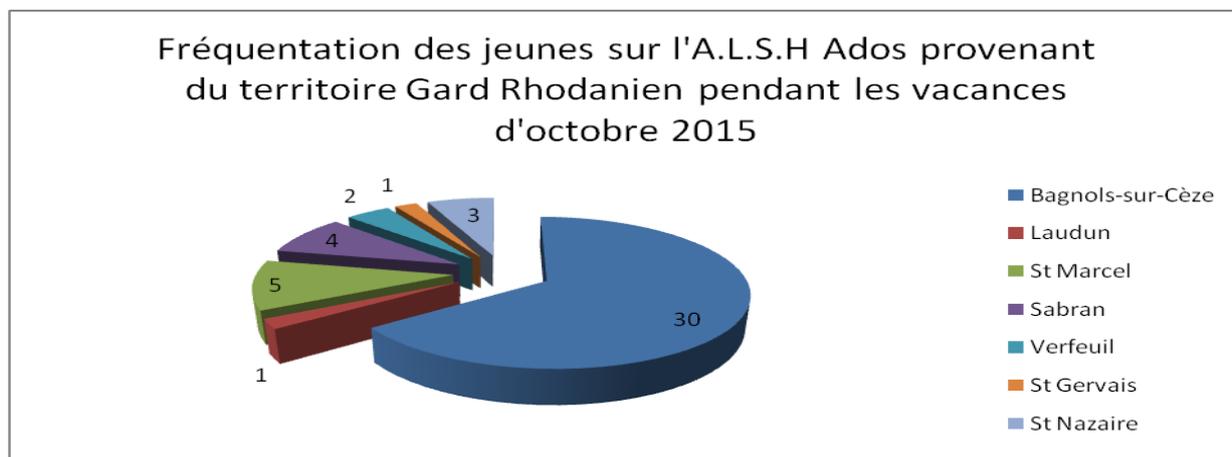
LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

2015-2016

Constat

Selon l'étude du sociologue Laurent MUCCHIELLI sur le territoire de Bagnols-sur-Cèze en 2013-2014, il en est ressorti un manque de travail partenarial entre les différents acteurs de la jeunesse.

A ce jour, au centre ados nous observons une véritable mixité avec 25 jeunes par jour lors des vacances scolaires et 10 jeunes en séjours selon les périodes.



Certaines familles ont quelques difficultés sur la plan financier (ex : selon la composition familiale avec plusieurs enfants, difficultés passagères du point de vue du budget...), d'autres sembleraient avoir besoin d'un soutien éducatif quant à la scolarité de leurs enfants et sur la notion de parentalité au moment de l'adolescence puis quelques-unes sont sans difficultés particulières.

Nous remarquons que sur les temps d'animation durant les périodes de vacances scolaires dans le cadre de l'A.L.S.H, le travail éducatif est important du début de l'activité jusqu'au retour des parents. Les adolescents ont besoin de repères, de cadre afin d'être rassurés. Nous notons que quelques jeunes ont de réelles difficultés de comportement lorsqu'ils se trouvent inscrits au sein d'un collectif. Un travail éducatif personnalisé peut s'avérer nécessaire pour ces derniers afin de les accompagner au mieux sur leur situation individuelle (manque de confiance en soi, estime de soi dégradée, comportements agressifs...). En effet, nous constatons que pour ces jeunes qui ont des difficultés de comportement, il n'est pas encore envisageable de pouvoir les accompagner en séjour tant pour leur sécurité que pour la sécurité du collectif.

Depuis trois années, les observations réalisées par l'équipe d'animation montrent que la première semaine des vacances est toujours identique. C'est-à-dire que les adolescents nous révèlent, par leurs comportements, le besoin de tester les limites des adultes et le cadre de l'A.L.S.H Ados. Peut-être que le cadre annuel familial et scolaire est difficile à supporter pour un bon nombre, ce qui peut les amener à vouloir souffler pour exprimer leurs tensions au Centre Ados. Une fois cette première semaine passée, les jeunes réintègrent les règles de vie en collectivité puis nous entrons davantage dans le travail de l'animation traditionnelle avec toujours un aspect éducatif important.

Ensuite, lors de certaines animations futsal réalisées en gymnase pendant les vacances, nous observons qu'une vingtaine de jeunes entre 10 et 18 ans ne sont pas inscrits à l'A.L.S.H Ados et souhaitent participer aux animations autour du football. Nous leurs proposons de venir participer à certains moments pour créer un lien de confiance et éventuellement les accompagner en fonction de leurs besoins. Ces temps d'animation doivent être très bien encadrés par les adultes (animateurs, éducateurs) pour garantir le bon déroulement de ces demi-journées et journées. Depuis deux ans, nous travaillons régulièrement avec ces jeunes qui ne font pas partis des dispositifs de droit commun.

Partenariat réalisé depuis 3 ans avec le service de prévention spécialisée

En effet, un travail partenarial se dessine sur le territoire avec les différents acteurs qui sont sur la jeunesse :

- Le secteur Jeunesse de l'association Mosaïque en Cèze maintenant rattaché à la communauté d'agglomération du GARD RHODANIEN.
- L'association RIPOSTE avec le service de Prévention Spécialisée de la ville.
- Le service Municipal de La Jeunesse (S.M.J)

Plusieurs projets ont eu lieu :

- La réalisation d'une mascotte pour le festival Arts de rue en 2013.
- La confection d'un rubik's cube géant (2 mètres carrés) destiné au festival Arts de rue en 2014.
- L'intervention d'un animateur du SMJ sur des activités pendant certaines périodes de vacances scolaires (activités manuelles et artistiques, activités futsal...) en 2015.

A ce jour, le Service de Prévention Spécialisée n'a pas une connaissance suffisante des jeunes qui fréquentent le Centre Ados de Bagnols-sur-Cèze et qui vivent sur la commune. Ils aimeraient tisser davantage de lien avec le public jeunes (11-17 ans) qui ne viennent pas les solliciter puis partager l'expérience des animateurs présents sur le Centre Ados sur l'année qui ont une bonne connaissance de ce public.

Au mois d'octobre 2015, le Centre Ados et la Prévention Spécialisée ont eu un projet expérimental commun, qui est d'inclure les éducateurs dans le fonctionnement de l'A.L.S.H Ados durant les vacances scolaires. L'expérience a été concluante pendant les vacances d'octobre 2015.

Personnel de RIPOSTE « Service de Prévention Spécialisée »

- Laurène MOULY (éducatrice spécialisée) référent sur le projet. Elle sera présente lors des périodes de vacances pendant les activités et sur certains séjours.
- Antoine PASSERAT (éducateur spécialisé) sera présent durant les vacances et sera positionné sur les séjours.

1) Objectif général :

Développer et consolider le partenariat entre l'ALSH Ados Bagnols-sur-Cèze et la Prévention Spécialisée.

Objectifs opérationnels

- a) Mettre en place des actions communes dans le cadre de l'A.L.S.H à travers des animations, projets et séjours pendant les vacances scolaires.
- b) Réaliser des animations de quartiers dans les différents espaces de la ville

2) Objectif général :

Proposer des accompagnements individuels aux adolescents en difficulté au Centre Ados en fonction des besoins dans le cadre de l'A.L.S.H et pour les séjours.

Objectifs opérationnels :

- a) Évaluer et accompagner les familles qui ont des difficultés pour financer le projet de loisir de leur adolescent.
- b) Proposer des places pour ceux qui bénéficient de l'accompagnement individualisé dans les séjours afin de valoriser le travail annuel des jeunes et des familles.

FICHE ACTION A.L.S.H

Objectif Général :	- Développer et consolider le partenariat entre l'ALSH Ados Bagnols - sur-Cèze et la Prévention Spécialisée.
Objectif Opérationnel :	- Mettre en place des actions communes dans le cadre de l'A.L.S.H à travers des animations, projets et séjours pendant les vacances scolaires.
Partenaires	- A.L.S.H Ados - Equipe de Prévention Spécialisée - A.L.S.H de la communauté d'Agglomération - Associations et structures du territoire - Parents
Période et lieux :	- Toutes les périodes de vacances scolaires sauf Noël et le mois d'août. - Infrastructures mises à disposition par les partenaires (Villa du Bosquet, Gymnases de Bagnols et Laudun, Dojo...)
Moyens Humains	L'équipe de l'A.L.S.H constituée : - Du directeur - De la secrétaire - Des animateurs permanents et vacataires - D'un éducateur spécialisé selon les activités et projets à hauteur de trois fois par semaine.
Moyens matériels	1) Transport : - Minibus de la communauté d'Agglomération si disponible - Minibus de location ou bus Faure - Véhicule de service de RIPOSTE uniquement pour les professionnels 2) Matériel pédagogique en fonction des activités. 3) Cahier de présence 4) Pharmacies
Moyens financiers	- Concernant l'équipe de prévention, les activités dans le cadre de l'A.L.S.H sont financées par leur service. - Participation des familles - Budget activité de l'A.L.S.H - Appel à projet C.A.F, Conseil Départemental
Evaluation quantitative	- Nombre de participants et mixité selon l'âge, la culture, la zone géographique - Nombre de familles - Nombre de réunions et bilans - Nombre d'activités
Evaluation qualitative	- La fréquentation - L'investissement des jeunes - La participation des familles et des partenaires - Les relations avec les familles - La communication des programmes - Le travail d'équipe - La réévaluation et cohérence du projet pédagogique - Le comportement des jeunes (nombre de sanctions et valorisations)
Outils d'évaluation	- Une réunion de travail pour la programmation annuelle au mois de septembre - Une réunion de préparation avant chaque session - Une réunion bilan après chaque session

FICHE ACTION Séjours

Objectif Général :	- Développer et consolider le partenariat entre l'ALSH Ados Bagnols-sur-Cèze-sur-Cèze et la Prévention Spécialisée.
Objectif Opérationnel	- Proposer des accompagnements individuels aux adolescents en difficultés et à leurs familles en fonction des situations.
Partenaires	- A.L.S.H Ados - Equipe de Prévention Spécialisée - Les A.L.S.H de la communauté d'Agglomération dans le cas de projets communs
Période et lieux :	- Définir une semaine d'intervention annuelle dans le cadre de l'A.L.S.H traditionnel (période de vacances) - Réaliser un séjour dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacances pendant la période d'été - Les lieux seront définis en fonction des projets
Moyens Humains	- Un directeur - Des animateurs - Un éducateur référent d'une situation individuelle d'un à trois jeunes faisant partie intégrante de l'équipe d'encadrement.
Moyens matériels	1) Transport : - Minibus de la communauté l'Agglomération si disponible - Minibus de location ou bus Faure - Véhicule de service de RIPOSTE uniquement pour les professionnels 2) Matériel pédagogique en fonction des activités. 3) Cahier de présence 4) Pharmacies
Moyens financiers	- Participation des familles - Appel à projet V.V.V - Budget activités de l'A.L.S.H - Actions d'autofinancements par les jeunes et les familles - Comme l'éducateur fait parti de l'équipe d'encadrement, il n'y a aucun frais pour la Prévention Spécialisée
Evaluation quantitative	- Nombre de participants et mixité selon l'âge, la culture, la zone géographique - Nombre de familles - Nombre de réunions et bilans - Nombre d'activités
Evaluation qualitative	- L'investissement des jeunes - La participation des familles et partenaires - Les relations avec les familles - Le Travail d'équipe - La réévaluation et cohérence du projet pédagogique - Le comportement des jeunes (nombre de sanctions et valorisations) - L'évolution des prises en charge individuelles
Outils d'évaluation	- Une réunion de présentation de l'équipe avec l'organisation - Des bilans intermédiaires pendant le séjour - Une réunion bilan après chaque session

FICHE ACTION

Animations de quartiers

Objectif Général	- Développer le lien social et créer une relation de confiance avec les jeunes et leurs familles.
Objectif Opérationnel	- Proposer des activités ponctuelles selon les périodes de l'année organisées dans les différents quartiers de la ville (Escanoux, Citadelle, Coronelle, Vigan Braquet, centre-ville).
Partenaires	- Centre Ados de Bagnols-sur-Cèze - Service de Prévention Spécialisée - Prestataires - Familles - Partenaires locaux
Période	Elles auront lieu un mercredi sur deux du mois d'octobre jusqu'à mi-décembre (avant les vacances de Noël) de 14h à 16h. Puis elles reprendront au mois d'avril jusqu'à mi-juin de 15h à 17h. Ces actions se dérouleront hors période de vacances scolaires.
Thématiques	- Propositions des jeunes - Actions citoyennes - Sensibilisation à l'environnement des quartiers - Tournois sportifs
Moyens Humains	Travail en équipe composée d'un animateur et d'un éducateur au minimum selon les actions et projets.
Moyens matériels	En fonction des activités le matériel peut varier : ballons de foot, ballons, raquettes de tennis et de ping-pong, bombes de graff, chasubles...
Moyens financiers	- Budget à prévoir pour les collations (après certaines animations spécifiques). - Budget à prévoir pour un repas (1 barbecue, 1 fois dans l'année mis en place avec les jeunes et les familles) avant la période d'été. - Budget à prévoir pour l'achat du matériel en fonction des activités mises en place.
Evaluation quantitative	- Nombre d'actions durant l'année - Nombre de participants en fonction des âges - Nombre de partenaires
Evaluation qualitative	- La fréquentation des jeunes - L'investissement et l'engagement des jeunes dans les actions - L'intérêt que les jeunes portent aux différents supports d'animation
Outils d'évaluation	- Réunion de préparation au mois de septembre (début du premier cycle d'animation) - Réunion de préparation au mois de mars (début du second cycle d'animation) - Réunion-bilan après chaque cycle - Réunions intermédiaires pendant les cycles

FICHE ACTION

Chantiers loisirs 14 -17 ans

Objectif Général	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux jeunes de plus de 14 ans de devenir acteurs et responsables de leurs loisirs en ayant la possibilité de pouvoir participer financièrement en soutien à leurs famille (exemple : règlement de l'adhésion ou de certaines activités durant l'année).
Objectif Opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Faire participer les jeunes du Centre Ados à des actions dans le cadre du chantier loisirs organisées par le Service de Prévention Spécialisée.
Partenaire	<ul style="list-style-type: none"> - Le Service de Prévention Spécialisée - Le Centre Ados
Période :	<ul style="list-style-type: none"> - Certains mercredis de l'année pour les jeunes du Centre Ados (sinon les actions des chantiers loisirs se déroulent tous les mercredis.) - Pas plus de 5 demi-journées de janvier à décembre.
Moyens Humains	<ul style="list-style-type: none"> - Un animateur du Centre Ados référent de l'action « chantiers loisirs »
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun
Evaluation quantitative	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes qui ont participé à l'action - Nombre de fois où des jeunes du centre ados étaient sur l'action - Nombre de participations par jeune
Evaluation qualitative	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'adhésions au total - Nombre de jeunes qui ont pu participer aux activités du Centre Ados grâce aux chantiers loisirs - Satisfaction des parents et des jeunes
Outils d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion en début d'année pour l'organisation générale - Point-bilan-observations après chaque action avec les jeunes du Centre Ados, l'animateur référent, l'éducateur et la famille (responsables légaux)

Transport :

Les éducateurs sont compris dans l'effectif lors des sorties grand bus. Et concernant les petits trajets avec des minibus (8 jeunes et 1 animateur) nous demandons aux éducateurs de prendre leur véhicule de fonction et ne pas faire monter de jeunes dans leur véhicule.

Point budget :

Lorsque les éducateurs interviennent dans le cadre de l'A.L.S.H dans les activités dites payantes, ils assurent eux-mêmes le règlement. Dans le cadre des séjours, comme l'éducateur fera parti intégrante de l'équipe d'encadrement, tout sera pris en charge par le Centre Ados.

Réservation :

Le directeur de l'ALSH se charge des réservations concernant les éducateurs dans les activités de l'A.L.S.H et des séjours.

Julien BROUSSOUS

Directeur du Centre Ados de Bagnols-sur-Cèze-

Laurène MOULY, Antoine PASSERAT
Antoine CHALIER (apprenti)

Le Service de Prévention Spécialisée
de Bagnols-sur-Cèze

4. FICHES ACTION STRATEGIQUE

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : DEVELOPPER LE TRAVAIL AVEC LES PARENTS DOMAINE : Prise en charge médico-sociale N° 1	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir le Jeune dans son insertion sociale et professionnelle- Permettre au parent de soutenir son enfant dans sa construction- Prévenir la délinquance, les ruptures scolaires- Eviter les ruptures familiales et soutenir les parents dans leur fonction parentale- Adaptation du service aux besoins des publics
GROUPE PROJET	Directeur, Chef de Service Educative, Equipe, CLSPD, Conseil Départemental
SOUS LA RESPONSABILITE	Chef de Service Educatif
PERSONNES / SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Définir un groupe projet associant les administrateurs, les équipes, les usagers (parents et enfants) et partenaires (CLSPD, PRE, Conseil Départemental, ASE)
ECHEANCIER	Début : septembre 2017 Fin : septembre 2020
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre d'actions innovantes

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : AUTONOMISATION DE L'ACTIVITE MULTIMEDIA	
DOMAINE : Prise en charge médico-sociale	
N° 2	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Maintien d'une action sollicité par les bénéficiaires- Prévenir la fracture numérique- Maintenir des actions complémentaires mais également support de la Prévention Spécialisée- Développer de manière partenariale (interne et externe à l'association)
GROUPE PROJET	Directeur, Administrateurs
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES / SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre un groupe projet avec les bénéficiaires,- Travail avec le réseau des Préventions Spécialisées du GARD, la Maison Des Adolescents, les Collèges et Lycées de Bagnols-sur-Cèze- Comité de Pilotage de « La Pépinière »- Recherche de financement
ECHEANCIER	Début : janvier 2017 Fin : janvier 2018
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Pérennisation de l'Espace

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : MISE EN PLACE D'UN ATELIER THEATRE	
DOMAINE : Prise en charge médico-sociale	
N° 3	
OBJECTIFS	<p>Créer des supports à la relation</p> <p>- Travailler l'intégration sociale par le biais du théâtre qui permet de travailler :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La place du jeune dans un groupe et donc dans la société▪ Le développement personnel (ouverture culturelle, autonomie, découverte de soi, introspection, moyen de redynamisation notamment vers l'emploi...)▪ Le corps (acceptation et réconciliation avec son corps, affirmer sa gestuelle, posture, démarche, geste, regard...)▪ La confiance en soi (franchir sa timidité, prendre la parole en public, pouvoir exprimer ses émotions et dépasser sa gêne et sa pudeur, positionner son rapport à soi même, mieux se connaître...)▪ La confiance en l'autre (développer la notion de partage et de don, acceptation de l'autorité et des règles car transmissent dans un contexte ludique...)▪ L'apprentissage du français, de l'expression orale et phonétique▪ L'apprentissage en générale▪ Le plaisir et le jeu
GROUPE PROJET	Chef de Service Educative/Equipe médico-sociale/usagers/Intervenant extérieur
SOUS LA RESPONSABILITE	Chef de Service Educatif
PERSONNES / SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre un groupe projet avec les bénéficiaires- Recherche d'un intervenant théâtre- Recherche de financement
ECHEANCIER	Début : Septembre 2018 Fin : septembre 2019
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation de l'Action- Nombre de participants et régularité- Bilan annuelle de l'atelier- Nombre de spectacles réalisés et montés- Bilan individuel avec chaque bénéficiaire

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : PLACE DES USAGERS AU SEIN DU SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE DOMAINE : Prise en charge médico-sociale	
N° 4	
OBJECTIFS	<p>Déterminer les actions et les niveaux de la participation des usagers au sein du Service de Prévention Spécialisée de RIPOSTE et de manière générale au sein de l'Association. La fiche action doit permettre de déterminer les places de chacun (Administrateurs, Professionnels, Usagers). La participation doit pouvoir s'imaginer en terme de :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Expression▪ Consultation▪ Co-décision <p>L'objectif visé est la démarche d'insertion de ces « non forces sociales » au sein de la communauté. La participation a le sens d'une recherche d'insertion, d'implication dans la société à laquelle les usagers apparaissent étrangers. La microsociété qu'est le service et/ou l'association doivent être des lieux d'apprentissage de la citoyenneté.</p>
GROUPE PROJET	<p>Administrateur/Directeur/Equipe médico-sociale/usagers</p> <ul style="list-style-type: none">- 2 administrateurs- Directeur- Chef de service éducatif- 1 représentant salarié de chaque service- 1 usager de chaque service- 2 parents du Service de Prévention Spécialisée
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous services de l'association
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- 1 ou 2 réunions sans les usagers pour mettre en œuvre la stratégie pour associer les usagers- 1 réunion mensuelle du groupe projet- Des comptes rendus de réunion- Réalisation d'un plan d'action et de son évaluation- 1 réunion bilan « final »
ECHEANCIER	Début : janvier 2018 Fin : janvier 2020
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation de l'action- Assiduité aux réunions- Réalisation du plan d'action- Nombre d'actions- Satisfaction des usagers et des professionnels à partir d'une réunion « bilan »- Bilan effectué tous les mois avec les usagers-relais
ANALYSE GLOBALE	<p>L'objectif du projet d'établissement est de proposer une prise en charge globale du jeune (sanitaire, psychique, sociale). L'organisation de l'accompagnement doit lui apporter une satisfaction optimale et assurer une continuité de la prise en charge en amont et en aval. Au-delà des outils rendus obligatoires, la loi 2002-2 confère une place centrale au sein de l'établissement et confère essentiellement 7 droits fondamentaux aux usagers :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Respect de la dignité, intégrité, vie privée, intimité, sécurité▪ Libre choix entre les prestations domiciles/établissement• Prise en charge ou accompagnement individualisé et de qualité, respectant un consentement éclairé▪ Confidentialité des données concernant l'utilisateur▪ Accès à l'information▪ Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours▪ Participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement <p>Pour répondre à ces 7 droits, l'Association doit mettre en place une dynamique institutionnelle où l'utilisateur devient le fer de lance de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement.</p>

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : CREER UN LIVRET D'ACCUEIL	
DOMAINE : Associatif	
N° 5	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Permettre une meilleure lisibilité et connaissance de l'Association- Mieux présenter les actions mise en œuvre- Informer les usagers des cadres d'intervention- Informer les usagers des méthodologies d'action et des possibilités de recours en cas de difficulté rencontrées avec le service.- Mobiliser davantage les parents par une meilleure information de ceux-ci.
GROUPE PROJET	Administrateurs/directeur/salariés/usagers
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une plaquette en interne et utilisation durant 6 mois- Evaluation de la plaquette, adaptation et recours à un reprographiste- Créer un site internet avec un prestataire.- Création du livret d'accueil en analysant et évaluant les autres outils pour une meilleure efficacité par rapport aux objectifs poursuivis
ECHEANCIER	Début : Janvier 2020 Fin : Janvier 2021
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'outils intermédiaires : plaquette, d'un site Internet- Réalisation du livret d'accueil

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : ENGAGER UN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « PETITS DEBROUILLARDS » DOMAINE : Prise en charge médico-sociale	
N° 6	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les initiatives des partenaires- Faire de l'Espace Intergénérationnel « La Pépinière » un lieu multiservices pour les habitants du quartier- Permettre des mutualisations inter associatives- Réduction des coûts permettant de consacrer les moyens financiers aux actions auprès des publics- Partage d'expérience et de savoir permettant de mieux répondre aux besoins des usagers- Mise en œuvre de synergies
GROUPE PROJET	Directeur, Chef de Service Educative, Equipe, Association « Petits Débrouillards »
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES / SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée/ Pôle Jeunesse
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Définir un groupe projet associant l'encadrement, les équipes et l'Association « Petits Débrouillards »
ECHÉANCIER	Début : décembre 2018 Fin : décembre 2019
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre d'un partenariat et signature d'une convention

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : **MISE EN ŒUVRE D'ACTION CITOYENNE AUPRES DES PERSONNES AGEES** – Mise en œuvre d'un partenariat avec l'EHPAD BONNEFOND

DOMAINE : Prise en charge médico-sociale

N° 7

OBJECTIFS	<p>Généraux</p> <ul style="list-style-type: none">- Accompagner des personnes âgées- Monter un projet d'éducation intergénérationnelle- Partager des activités intergénérationnelles- S'engager dans une solidarité de proximité <p>Pour les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none">- Contribuer à une socialisation des jeunes (faire acquérir des savoirs relatifs à la vie en société et, d'autre part apprendre à travailler en équipe, en tant que groupe social humain structuré : savoir-être, travail en équipe, respect de l'autre, respect des consignes, compte-rendu de travail.- Permettre l'acquisition de compétences organisationnelles : observation, sens de l'organisation, prise de responsabilité, autonomie, initiative dans le travail. <p>Pour nos aînés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Bénéficier du dynamisme de nos jeunes, de leur proximité, de leur «souplesse» et surtout de leur soutien. Mettre à leur service des savoirs, savoir-être et savoir-faire pour répondre au mieux à leurs besoins et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie.
GROUPE PROJET	Directeur, Chef de Service Educatif, équipe, maison de retraite EHPAD Jean Justin BONNEFOND (Direction, Animatrice Débrouillards)
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES / SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée/ Pôle Jeunesse
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Rencontre entre les directions des établissements- Définition d'un groupe projet associant l'encadrement, les équipes des associations ainsi que les usagers- Définition et formalisation d'un projet- Mise en œuvre expérimentale- Evaluation annuelle- Adaptation du projet
ECHÉANCIER	Début : juin 2019 Fin : juin 2020
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre d'un partenariat- Mise en œuvre d'une action expérimentale- Signature d'une convention

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : CREER UN MANUEL D'ORGANISATION GENERAL	
DOMAINE : Organisationnel	
N° 8	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre / et optimiser les procédés permettant de répondre aux divers domaines de la gestion associative (sociale, ressources humaines, financières, architecturales...).- Créer un manuel d'organisation général (MOG)
GROUPE PROJET	Administrateur/Directeur/Chef de service 1 représentant de chaque service
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous les services
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Répertorier les procédures et outils utilisés et ceux faisant défaut- Initier le MOG avec les procédures existantes et l'alimenter au fur et à mesure de la réalisation des nouveaux outils et procédures
ECHEANCIER	Début : septembre 2018 Fin : septembre 2020
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre du MOG- Nombre de procédures et d'outils nouveaux chaque année
ANALYSE GLOBALE	<p>L'organisation générale et les méthodes de travail se transmettent généralement par voix orale même si les écrits sont de plus en plus présents des ESSMS. Ces transmissions font appel à la mémoire et l'interprétation et par conséquent à la subjectivité humaine. Le MOG devient un outil de référence qui permet d'informer les nouveaux salariés, de s'y référer en cas d'oubli, de mauvaise compréhension.</p> <p>Le MOG permet aussi d'être dans un dynamique de « performance » car il permet de standardiser, de formaliser les organisations.</p> <p>C'est également un outil d'évaluation de la qualité dans le sens où il permet d'objectiver ce qui est fait, ce qui reste à faire et ce qui pourrait être amélioré.</p>

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : CREATION D'INDICATEURS DE PERFORMANCE	
DOMAINE : Organisationnel	
N° 9	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Objectiver l'activité et le service rendu aux usagers- Amélioration de la qualité par l'objectivation puis l'évaluation des actions menées à partir de critères- Mise en place de tableau de bord- Préparer l'évaluation interne
GROUPE PROJET	Directeur/Equipe médico-sociale
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Service de Prévention Spécialisée
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Réunion mensuelle- Accompagnateur externe
ECHÉANCIER	Début : septembre 2020 Fin : septembre 2021
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Nombre d'indicateurs- Réalisation de tableau de bord
ANALYSE GLOBALE	<p>La « performance » est une notion dont les contours sont à définir de manière à répondre aux attentes et besoins d'un secteur médico-social fondé sur un socle de valeurs fortes et structurantes qu'il ne faut pas altérer. La performance combine ainsi des objectifs de qualité des organisations et du service rendu aux personnes mais aussi d'efficience dans le pilotage et le management des structures aussi diverses soient-elles. La démarche proposée ici n'envisage pas l'efficience sous un aspect strictement financier ou budgétaire.</p> <p>La notion de « performance » en interrogeant plusieurs niveaux : la performance du système, la performance des structures dans leur environnement et sur un territoire, et la performance de l'organisation et du pilotage de la structure au plus proche du terrain. Pour s'engager dans une dynamique d'amélioration, il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mieux connaître et valoriser son action- Développer des outils communs pour faciliter le pilotage et le management des structures- S'évaluer, porter un regard sur son action pour prioriser et améliorer

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : REALISER UN REGLEMENT INTERIEUR	
DOMAINE : Ressources humaines	
N° 10	
OBJECTIFS	Préciser et formaliser les relations employeur / employés
GROUPE PROJET	Administrateurs/Directeur
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Réunion ente les membres du bureau et le Directeur- Réalisation du règlement intérieur- Transmission pour avis aux salariés- Validation par le CA et mise en application
ECHEANCIER	Début : septembre 2017 Fin : janvier 2018
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation règlement intérieur
ANALYSE GLOBALE	Obligatoirement établi dans les entreprises ou établissements employant habituellement au moins 20 salariés, le règlement intérieur fixe des règles dans deux domaines : <ul style="list-style-type: none">- L'hygiène et la sécurité- La discipline : En matière disciplinaire, il contient nécessairement un certain nombre de clauses, lesquelles ne peuvent avoir un caractère discriminatoire ou porter atteinte aux libertés.

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE DE DELEGATION	
DOMAINE : Ressources Humaines	
N° 11	
OBJECTIFS	<p>Outil de transparence sur l'organisation et la répartition des pouvoirs, le Document Unique de Délégation précise les délégations existantes entre la personne morale et le professionnel de direction au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Sa mise en œuvre est au cœur des enjeux de gouvernance et de management associatifs.</p> <p>Le Document Unique de Délégation (DUD) précise par écrit les compétences et missions confiées par délégation au professionnel chargé de la direction d'un établissement ou service.</p>
GROUPE PROJET	Administrateurs/Directeur
SOUS LA RESPONSABILITE	Président
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Réunion ente les membres du bureau et le directeur- Réalisation du DUD- Validation du DUD- Transmission aux financeurs
ECHÉANCIER	Début : septembre 2017 Fin : Janvier 2018
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du DUD
ANALYSE GLOBALE	<p>Le Document Unique des Délégations s'inscrit dans le cadre de la loi 2002-2 réformant l'action sociale et les institutions sociales. Il doit être établi pour les professionnels de direction des établissements et services définis par la loi, et s'applique en particulier aux établissements privés à but lucratif ou non lucratif.</p> <p>Il est conçu pour permettre aux pouvoirs publics d'avoir des garanties sur les compétences des professionnels de direction des établissements et services qu'ils financent. Il ne doit cependant pas interférer sur la liberté d'organisation des entreprises et notamment des associations.</p> <p>C'est un outil de transparence sur l'organisation et la répartition des pouvoirs entre les instances dirigeantes bénévoles de l'Association et ses dirigeants salariés et par là un outil important de GRH.</p>

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : REALISER UNE GRILLE POUR L'ENTRETIEN ANNUEL	
DOMAINE : Ressources Humaines	
N° 12	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Optimiser l'entretien annuel- Le rendre lisible par tous
GROUPE PROJET	Directeur/salariés
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Effectuer un bilan avec le salarié des entretiens réalisés en 2016- A partir de cette évaluation, formaliser une grille d'entretien avec les salariés pour les entretiens de 2017- Evaluation et adaptation de la grille pour 2018
ECHEANCIER	Début : Décembre 2019 Fin : Juin 2020
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Bilan écrit des premiers entretiens en 2018- Réalisation d'une grille- Adaptation de la grille en 2019
ANALYSE GLOBALE	<p>L'entretien professionnel s'organise et se prépare à l'avance. Ainsi, il convient de prendre rendez-vous, de recueillir préalablement les informations nécessaires à un déroulement efficace, de transmettre au salarié un certain nombre d'informations lui permettant de préparer son entretien (informations et modalités de la formation professionnelle, priorités de l'entreprise, plan de formation...).</p> <p>Ainsi la grille d'entretien permet de calibrer les thèmes abordés en fixant par avance son contenu (objectifs de professionnalisation du salarié, actions évoquées pour atteindre les objectifs de professionnalisation, rappel des dernières actions réalisées, actions de formation souhaitées...).</p>

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : REALISER UN PROJET ASSOCIATIF	
DOMAINE : Associatif	
N° 13	
OBJECTIFS	Donner du sens à l'engagement associatif : <ul style="list-style-type: none">▪ Créer du lien entre les acteurs de l'Association.▪ Porter une ambition auprès des partenaires et instances décisionnelles. Fournir aux professionnels un outil de référence permettant d'orienter leurs actions au quotidien.
GROUPE PROJET	Administrateurs/Directeur/Représentants de salariés (1 par services)
SOUS LA RESPONSABILITE	Président
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Recours à un intervenant extérieur pour accompagner les administrateurs- Associer le directeur et des salariés pour apporter une vision de terrain- 8 à 10 réunions
ECHEANCIER	Début : Décembre 2019 Fin : Décembre 2021
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation du document
ANALYSE GLOBALE	<p>Le projet associatif est un document qui exprime les ambitions de la structure ; il définit le cadre, exprime les évolutions souhaitées en cohérence avec les ressources, le territoire, les missions et l'objet de la structure.</p> <p>Il s'attache, pour devenir un document de référence à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Diagnostiquer et analyser la structure et le contexte (forces, faiblesses).- Déterminer la pertinence des objectifs et les priorités (la pertinence concerne à la fois le lien entre diagnostic-analyse-objectifs-mise en œuvre et le positionnement de la structure sur son territoire, pour des publics cibles et dans sa mission).- Evaluer tout au long de la démarche (le « PA » doit donc s'inscrire dans le cadre d'une évaluation, d'une vérification ou d'une mesure d'impact).- Donner du sens (la structure doit se tourner vers l'avenir).- Fixer les valeurs et l'identité (un projet associatif ne peut se concevoir sans une actualisation des valeurs et des missions propres à la structure).- Intégrer la dimension politique.- Prévoir les modalités opérationnelles.- Objectiver la gouvernance (partage, mode de validation organisation et le management...).

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : CREER UNE STRATEGIE ET DES OUTILS DE COMMUNICATION	
DOMAINE : Associatif	
N° 14	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Permettre une meilleure lisibilité et connaissance de l'Association- Mobiliser (sympathisants, adhérents, salariés, bénévoles, usagers)- Informer et promouvoir l'Association- Recherche de fonds (dons...)
GROUPE PROJET	Administrateurs/Directeur/salariés (1 représentant par services)
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Création d'une plaquette en interne et utilisation durant 6 mois- Evaluation de la plaquette, adaptation et recours à un reprographiste- Créer un site internet avec un prestataire.- Création d'un logo
ECHEANCIER	Début : décembre 2018 Fin : décembre 2021
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une plaquette- Réalisation d'un site Internet- Réalisation d'un Logo
ANALYSE GLOBALE	Sans objet

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : ENGAGER UNE REFLEXION SUR LES LOCAUX	
DOMAINE : Architecturales / Patrimoine	
N°15	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Adaptation des locaux à l'activité du Service de Prévention Spécialisée et aux autres activités de l'association dans une logique de mutualisation et de rationalisation des coûts.- Répondre aux obligations d'accès aux personnes à mobilité réduite
GROUPE PROJET	Directeur/ Représentant de chaque services utilisateurs des locaux
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Prévention Spécialisée
MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Objectiver les atouts et faiblesses des locaux puis penser des locaux idéaux.- Chiffrer les coûts des diverses solutions envisagées- Obtenir l'accord des financeurs sur le projet retenu (PPI)
ECHEANCIER	Début : janvier 2018 Fin : janvier 2019
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Proposition faite aux financeurs- Déménagement- Réalisation des aménagements
ANALYSE GLOBALE	<p>Le projet d'établissement explicite ce que l'on fait, et ce que l'on envisage d'effectuer. Les locaux ne sont pas adaptés à l'activité actuelle avec une difficulté d'accès aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>De plus, l'association en 2018 libérera les locaux de la rue Juiverie. Il faudra donc envisager des autres locaux pour le service.</p> <p>Pour répondre aux obligations d'accès aux personnes à mobilité réduite, il faut envisager des travaux.</p>

RIPOSTE

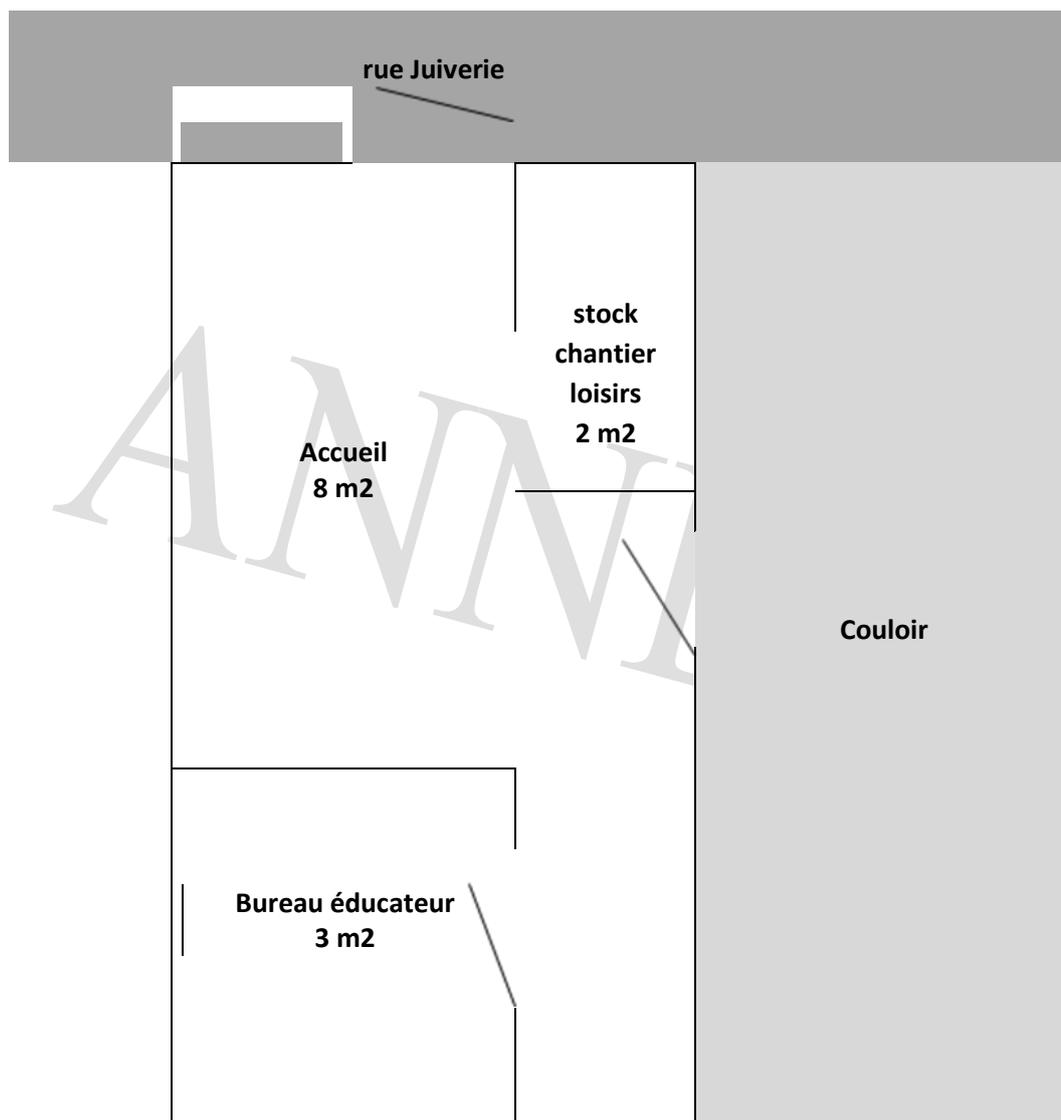
Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

FICHE ACTION : REALISER UN AUDIT DES FOURNISSEURS	
DOMAINE : Financier	
N°16	
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Réduction des coûts- Meilleure qualité/prix- Amélioration de la qualité de la prise en charge des usagers par une meilleure affectation des dépenses
GROUPE PROJET	Directeur/Comptable
SOUS LA RESPONSABILITE	Directeur
PERSONNES /SERVICES CONCERNES	Tous
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none">- Etat des lieux des contrats, des tarifs des fournisseurs actuels- Appel à la concurrence- Négociation
ECHEANCIER	Début : janvier 2017 Fin : janvier 2018
INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none">- Réduction des coûts concernant certaines dépenses- Meilleurs qualité/prix (exemple : couverture des assurances/tarifs)
ANALYSE GLOBALE	Les établissements sont de plus en plus dans des budgets contraints. Si les marges de réduction des coûts restent minimales du fait que 80% du budget d'un établissement est consacré à la masse salariale, il appartient à l'organisme les 20% restants.

5. LOCAUX

1. PLANS DES LOCAUX

Local Service Prévention Spécialisée



Local de l'Espace Intergénérationnel « la Pépinière »

